



S'il suffisait de la pureté d'un regard d'enfant pour abattre le mur de la honte, il y a longtemps que les deux mondes de Berlin seraient réunis. Il y a huit ans cette semaine s'achevait la construction de cette épaisse frontière de béton surmontée de barbelés et entourée de chiens qui la rendent infranchissable. Mais, pour ces deux garçons qui n'étaient pas nés quand l'ouvrage fut érigé, il y a toujours quelque part une ouverture qui permet de voir le monde interdit. (Photo AP)

Une bombe explose à Mont-Royal

par Normand Lépine

Une violente explosion a secoué Ville Mont-Royal, tard samedi soir. La cible: Industrial Acceptance Corporation, dont l'immeuble, 1320 boulevard Graham, est à quelques centaines de pieds du quartier général de la sûreté municipale. La déflagration a été si forte qu'on a pu l'entendre à plusieurs milles. L'engin destructeur, présumément une bombe de fabrication domestique, n'a toutefois pas causé de dégâts considérables: plusieurs fenê-

tres de l'immeuble IAC ont volé en éclats ainsi que celles d'une résidence située juste en face. "Pas une égratignure", a déclaré le lieutenant-détective Edgar Basque, chargé de mener l'enquête dans cette mystérieuse affaire. Personne n'a été blessé. La police se perd en conjectures sur les mobiles et l'identité du ou des auteurs de l'attentat terroriste. Pas un indice. Pas un témoin. Le lieutenant-détective Basque s'empresse cependant

d'ajouter que certaines informations lui ont été communiquées qui lui permettent sans doute de découvrir une piste. Hier matin, les agents de la Sûreté du Québec étaient sur les lieux. Les restes de l'engin font présentement l'objet d'une analyse minutieuse dans les laboratoires techniques de la SQ. Aujourd'hui, la sûreté municipale de Ville Mont-Royal s'attend à recevoir la visite des agents de la RCMP.

Voir page 2: Bombe

Sept-Iles: retour au travail après une grève de trois mois

SEPT-ILES (d'après PC) — Les métallos du quai de chargement de la société Iron Ore, à Sept-Iles, commencent à retourner au travail ce matin après une grève de trois mois. Les métallos de Sept-Iles ont accepté dans une proposition de 73,5 p.c. (189 à 68) les nouvelles dispositions de leur convention collective. Quant à leurs confrères de Schefferville et Labrador City, ils entreprendront d'autres séances de négociations au début de la semaine, certaines dispositions particulières aux régions éloignées n'ayant pas encore fait l'objet d'une entente.

De leur côté, les machinistes à l'emploi de la Québec North Shore and Labrador Railway, une filiale de l'Iron Ore, ont voté à 98 p.c. en faveur du retour au travail. Ces employés, membres de l'association internationale des machinistes, étaient officiellement en grève depuis trois mois également, puisqu'ils avaient refusé de franchir les piquets de grève des métallos. À Sept-Iles, le retour au travail se fera graduellement à compter d'aujourd'hui, et l'industrie du minerai de fer devrait être complètement remise sur pied d'ici une semaine.

La fin de la grève entraînera l'abolition du pont aérien entre Sept-Iles et Churchill Falls. La société Brinco avait dû recourir à ce moyen coûteux afin de permettre le transport des matériaux de construction sur le chantier de la future centrale hydroélectrique.

Demeurent en grève sur la Côte-Nord, outre les 700 employés de Schefferville et La-

brador City, les 450 employés de la société Wabush Mines, à Pointe-Noire.

En vertu de leur nouveau contrat de travail, négocié conjointement en présence d'un médiateur fédéral et d'un médiateur provincial, les 400 métallos de Sept-Iles et les 1.000 machinistes recevront une augmentation de salaire de 74

cents l'heure; ainsi, le salaire minimum passera de \$2,52 à \$3,18 l'heure; le salaire moyen de \$3,12 à \$3,86 et le salaire maximum de \$3,94 à \$4,79 l'heure.

D'autre part, les employés recevront, d'ici le 1er août 1970, des montants forfaitaires allant de \$3,468 à \$4,385.

Voir page 2: Sept-Iles

Charles Gagnon pose la question: La poursuite a-t-elle trait au meurtre ou au fait que je suis révolutionnaire?

par Guy Deshaies

Charles Gagnon a repris samedi le chemin de la prison qu'il habite depuis plus de 30 mois et ce, après avoir subi un procès de 10 semaines au terme duquel ses douze pairs n'ont pu se mettre d'accord quant au verdict à rendre.

Mais Gagnon est reparti pour sa cellule non sans avoir posé la troublante question: "Me juge-t-on pour le meurtre de Mlle Thérèse Morin ou plutôt parce que je suis membre du FLQ?"

Le juge Charles Nicholls a laissé l'accusé parler et dire ce qu'il avait à dire après que le président du jury eut déclaré à la cour qu'il y avait désaccord complet. Me Robert Lemieux, procureur de la défense avait remercié les jurés, après que le juge et le procureur de la Couronne en eurent fait autant.

Se levant lentement, tenant

ses lunettes dans sa main et regardant devant lui les douze jurés fourbus mais visiblement émus, Charles Gagnon a d'abord remercié lui aussi ses pairs qui ont examiné son cas durant trois jours; il a remercié son avocat puis il a rappelé le temps que lui-même avait passé en prison ou en cour.

"Je regrette beaucoup, a-t-il dit, qu'il y ait désaccord. Je retourne en prison, j'espère que ce ne sera pas pour longtemps maintenant." Puis continuant de sa voix émue à troubler le silence de mort de la cour: "On a dit que ce n'était pas le procès du FLQ. Est-ce que c'est la mort de Mlle Morin qui préoccupe les jurés? J'ai dit au début de ce procès que j'étais membre du FLQ mais je ne me sens pas du tout responsable de la mort de Mlle Morin ni par incitation,

ni par participation. Si c'est le FLQ qu'on veut juger, qu'on le fasse ouvertement. Si c'est la mort de Mlle Morin, alors qu'on le fasse aussi ouvertement et c'est parce que je croyais, peut-être naïvement, qu'on me jugeait pour cette mort que j'espérais un acquittement. Si c'est un crime d'être révolutionnaire, alors qu'on me juge pour ce crime!"

Charles Gagnon a aussi dit qu'il était surpris de voir "qu'on n'a pas parlé tellement de la mort de Mlle Morin dans ce procès, mais on a lu des textes révolutionnaires, on a parlé du FLQ, etc." Enfin l'accusé s'est plaint du traitement que les journaux lui faisaient subir: "Les journalistes, a-t-il dit, m'ont fait subir un procès à leur façon... il est plus intéressant sans doute d'assister à la capture du gibier qu'à la chasse qui la précède."

Les jurés, interdits, ont alors été "libérés" par le juge Nicholls qui a remis le nouveau procès à la session qui débute le 2 septembre aux assises criminelles.

Me Robert Lemieux, de son côté, a fait part par la suite de son intention de demander un cautionnement en faveur de son client, demain, tandis que le Comité d'aide au groupe Vallières-Gagnon faisait tenir le communiqué suivant: "Le procès politique que la Couronne a fait subir à Charles Gagnon a semé la confusion chez les membres du jury. Devant l'absence de preuves reliant Charles Gagnon à l'affaire LaGrenade, la Couronne demandait aux jurés de porter un jugement sur des opinions politiques. Le Comité d'aide au groupe Vallières-Gagnon félicite ceux parmi les jurés qui ont compris qu'un homme pouvait militer en faveur d'un Québec libre sans pour autant être responsable de toutes les bombes qui explosent. Par leur façon d'agir, la Couronne et ses fidèles valets de la répression policière sont responsables du gaspillage des deniers publics et du maintien en prison d'un patriote. L'ordre établi poursuivra son "opération-

Voir page 2: Gagnon

La "pause du franc" Le gouvernement français gèle les prix pour un mois

PARIS (Reuter AFP) — Après la dévaluation du franc, le gouvernement français a lancé une campagne énergique contre les hausses excessives de prix.

Les prix industriels et les profits des commerçants seront gelés jusqu'au 15 septembre date à laquelle le gouvernement établira diverses autres mesures économiques pour soutenir la réduction de 12,5 pour-cent que la devise française a subie.

La France doit affronter après la dévaluation tout un réseau de problèmes économiques et politiques. L'inflation pourrait absorber le principal bénéfice de cette mesure: la capacité de vendre moins cher les exportations.

La hausse du prix des importations est inévitable et la politique actuelle du Marché commun, qui détermine les prix des produits agricoles, place la nourriture dans la catégorie des exportations.

Les syndicats et le parti communiste ont rapidement souligné le prix que les travailleurs français devraient payer pour les programmes d'austérité. L'arrière-scène politique est envahie par le risque de conflits sociaux et industriels.

Cependant, la France s'est acquiescée à l'approbation unanime de la part du Fonds monétaire international. Selon un porte-parole, Paris n'a demandé aucun prêt au FMI pour renforcer ses réserves de devises.

Les décisions concernant la politique agricole du Marché commun feront l'objet, aujourd'hui, des discussions entre les ministres de l'économie et de l'agriculture des Six.

Politique agricole

A moins de mesures spéciales, la dévaluation coûtera très cher aux Français des zones urbaines. Les prix subventionnés que les cultivateurs

français reçoivent pour leurs produits se transforment en unités monétaires internationales, en sorte que la dévaluation ajoute 12,5 pour cent au revenu comptant des agriculteurs. Les urbains doivent supporter une augmentation nouvelle des aliments dont les prix sont déjà exorbitants.

Les familles agricoles ont constitué une classe privilégiée pendant la décennie gaulliste. Le général de Gaulle avait forcé le Marché commun à adopter une politique agricole de prix élevés et depuis ce temps, les cinq partenaires de la France dans la CEE devaient soutenir les cultivateurs français à un prix de plus en plus inabordable.

Voir page 2: Le franc

Les pays de la zone franc s'alignent sur Paris Les "Six" étudient les conséquences de la dévaluation

Pendant plus de cinq heures hier, le comité monétaire des "Six" — qui groupe des hauts fonctionnaires de chacun des États membres du Marché commun — s'est réuni à Bruxelles, au siège de la commission des communautés européennes, pour examiner les conséquences de la dévaluation du franc.

Les partenaires de la France ont approuvé la mesure prise par le gouvernement français, qu'ils ont estimée parfaitement justifiée, apprend-on de bonne source, en l'absence de tout communiqué officiel.

Les membres du comité monétaire ont aussi été d'accord pour ne pas modifier la valeur de "l'unité de compte" européenne d'après laquelle sont calculées les participations des "Six" au budget de la Communauté européenne, et

surtout les prix des produits agricoles.

Ce maintien de l'unité de compte à son taux actuel pose de nombreux problèmes techniques en ce qui concerne précisément les prix des produits agricoles sur le marché français. Si aucune mesure n'était prise, ils se trouveraient augmentés de 12,5-0/0 avec toutes les conséquences que cette augmentation entraînerait: risque de surproduction, augmentation du coût de la vie en France, distorsion de la concurrence sur le marché des "Six".

Les mesures qui doivent permettre de faire face à cette situation seront étudiées demain au cours d'une importante réunion groupant la plupart des ministres des Finances et de l'Agriculture des six pays membres du Marché commun.

Voir page 2: Les "Six"



Fin de la quarantaine

Sous le regard d'un comité d'hommes de science, le Dr David Spencer signe le papier qui devait permettre aux astronautes d'Apollo-11 d'être libérés de la quarantaine, entre 22 heures, hier, et une heure, ce matin. La signature a eu lieu à Atlanta où se trouve le comité de scientifiques chargés du contrôle de la quarantaine.

Armstrong, Aldrin et Collins étaient en quarantaine depuis le 21 juillet, date à laquelle les deux premiers ont marché sur la lune. Ils étaient en semi-quarantaine depuis le 25 juin. Le Dr Charles Berry, du centre spatial, a révélé que les astronautes ne souffraient apparemment d'aucune infection lunaire. Ils devaient d'abord quitter le "laboratoire de réception lunaire" à deux heures ce matin, mais, de dire le Dr Berry, le fait de les libérer un peu plus tôt que prévu leur permettra de bien se reposer avant d'entreprendre une semaine très chargée où ils devront faire de nombreuses apparitions en public.

Le médecin de la NASA a d'autre part déclaré qu'il était possible que ses patients attrapent une maladie au cours des prochaines semaines après avoir vécu si longtemps dans un environnement presque complètement aseptisé.

Laurent Laplante à la direction de l'OIPQ?

par Normand Lépine

M. Laurent Laplante serait bientôt nommé directeur de l'Office d'information et de publicité du Québec en remplacement de M. Roger Cyr. M. Laplante est le rédacteur en chef du quotidien l'Action de Québec et membre de la Commission royale d'enquête sur l'administration de la justice en matière pénale au Québec.

On apprend, en effet, de sources généralement bien informées et dignes de foi, que le premier ministre Jean-Jacques Bertrand souhaiterait voir M. Laplante occuper cette importante fonction.

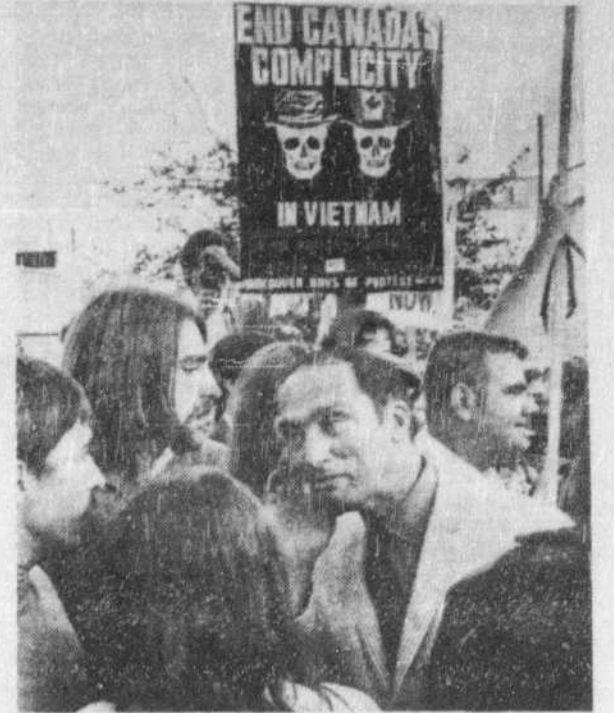
Depuis l'annonce du départ probable de M. Roger Cyr, l'identité de son successeur a fait l'objet de spéculations journalistiques. Deux candidats ont en effet été identifiés: M. Marcel Thivierge, présentement assistant-directeur de l'Agence d'information et M. Charles-Henri Dubé, directeur de l'information de l'OIPQ. Les candidats étrangers aux cadres actuels de l'OIPQ sont aussi nombreux.

La nomination de M. Laplante témoignerait de la volonté du premier ministre, de qui relève l'Office, de s'entourer de personnes de son choix et en qui il a pleinement confiance. Elle indiquerait aussi que M. Bertrand est sensible aux critiques dirigées contre l'OIPQ et qu'il veut, par conséquent, confier la direction de l'organisme à une personne dont l'idéologie politique déborde largement les partisanes actuelles.

Depuis sa création, sous le règne libéral des années 60, l'OIPQ a été la cible favorite des membres de l'Opposition et de certains secteurs de la population. On accuse en particulier l'Office d'être une agence de propagande au service du parti au pouvoir. M. Bertrand, estime-t-on, serait grandement désireux de dissiper les inquiétudes exprimées à ce sujet.

La nomination de M. Laplante en remplacement de M. Roger Cyr et la mutation récente

Voir page 2: Laplante



M. Trudeau cherche à saisir ce que lui explique un manifestant à Vancouver en fin de semaine. C'est en vain que le premier ministre a tenté de parler aux 300 protestataires qui dénonçaient la "complicité canadienne" au Vietnam: le tumulte, les jurons et les cris ont couvert sa voix. (Nos informations à la page 9).

Dans ce numéro

- Un éditorial de Claude Ryan sur le rapport Parizeau et l'avenir des institutions financières au Québec (Page 4)
- Pourquoi Michelin en Nouvelle-Écosse? Claude Lemelin propose quelques explications. (Lire à la page 5)
- Le ministre des affaires municipales annonce la fusion de Longueuil et de Jacques-Cartier. (Nos informations à la page 3)
- Le Congrégation pour la foi désavoue publiquement un ecclésiastique "intégriste" par une notification approuvée par le pape. C'est le premier document de cette nature qui ait été publié depuis Vatican II. (Nos informations à la page 9)
- L'archevêque de Munich affirme que Mgr Defregger n'était pas sous-diacre durant la guerre. (Nos informations à la page 9)
- Sharon Tate, épouse du metteur en scène Roman Polanski, et quatre autres personnes ont été découvertes sans vie, samedi matin, dans une luxueuse villa de Los Angeles. (Nos informations à la page 14).

suites de la première page

LES "SIX"

L'Allemagne de l'Ouest s'opposera à toute modification de la valeur de l'unité de compte européenne (qui sert au calcul des prix des produits agricoles des pays de la CEE) ne réévaluera pas le mark.

Ce conseil a réuni notamment M. Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et le ministre des Finances M. Karl Schiller.

Les ministres allemands ont, d'autre part, fixé l'attitude qu'adoptera la délégation allemande à Bruxelles qui se montrera disposée à coopérer tout en veillant à la sauvegarde des intérêts des agriculteurs de la République fédérale.

En outre, si la dévaluation française a renforcé le chancelier Kiesinger dans sa volonté de ne pas réévaluer le mark, et si elle a contribué à éviter une possible surchauffe de l'économie, les dirigeants allemands estiment que l'équilibre monétaire international n'est pas encore entièrement rétabli, et qu'il convient donc de renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

Le Washington Post estimait hier dans un éditorial que la dévaluation du franc français doit être suivie de la dévaluation du mark allemand.

Une réévaluation du mark, à la suite de la dévaluation du franc, indiquerait que le système monétaire rouillé mis en place il y a 25 ans à Bretton Woods est encore capable de s'adapter à des changements majeurs.

Et le Post concluait: "Paris a fait le premier pas pour réduire les tensions monétaires internationales. C'est maintenant à Bonn d'agir."

La zone franc

La décision des pays africains et malgache de la zone franc de s'aligner sur la mesure française de dévaluation a été annoncée hier soir par un communiqué du ministère de l'économie et des finances publié à l'issue d'une réunion des ministres des finances et des affaires économiques des Etats africains, malgache et français tenue sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing.

Le communiqué précise qu'une "session spéciale du comité monétaire de la Communauté économique européenne a permis d'effectuer la consultation préalable qui doit être mise en oeuvre au sein du Marché commun en cas de modification de la parité de la monnaie d'un Etat membre".

"Le conseil d'administration du Fonds monétaire international, ajoute-t-il, a le même jour, donné son approbation à l'ajustement du pair de la monnaie française. Des lors le gouvernement français a fixé la définition du franc à 0,160

grammes d'or fin. Cette parité entre en vigueur à compter du 10 août 1969 à 22 heures.

Les quatorze "membres actifs" de la zone franc ont en effet tous admis l'opportunité de la mesure française et ont décidé de maintenir intacte la solidarité qui lie les partenaires de la zone franc entre eux.

L'acceptation de la dévaluation française par les autres Etats, "membres actifs" de la zone franc, était prévisible. Si la dévaluation que subit leur propre monnaie entraîne une surcharge financière pour certaines de leurs importations à venir et pour certains de leurs engagements antérieurs, elle facilite par contre dans une mesure considérable leurs exportations.

Dans l'ensemble, les experts chiffrent, d'ores et déjà, à 4 ou 5 pour cent au maximum l'effet de la dévaluation sur le coût de la vie dans les pays de la zone franc. En échange, les experts estiment à au moins 10 pour cent l'augmentation probable des exportations des pays de la zone franc à la suite de cette dévaluation.

D'autre part, la dévaluation ne portera aucun préjudice aux pays africains associés au Marché commun. La nouvelle convention d'association prévoit une aide en dollars — un milliard de dollars — du F.E.D. ("Fonds européen de développement"). Converti en francs africains au nouveau cours de change, ce montant sera supérieur de 12,5 pour cent.

En ce qui concerne les Etats du Maghreb qui entretiennent des relations monétaires privilégiées avec la France, deux d'entre eux, l'Algérie et la Tunisie, ont décidé de ne pas modifier la parité de leur monnaie, c'est-à-dire de ne pas s'aligner sur la décision française. L'attitude du Maroc, n'a pas encore été officiellement annoncée.

Un contrôle des changes sera établi dès aujourd'hui en Belgique pour les opérations dépassant dix millions de francs belges, a annoncé hier le journal bruxellois "Dimanche Presse" sous le titre: "Première parade belge à la dévaluation française".

Il a été impossible d'obtenir une quelconque confirmation officielle à cette information, qui a toutefois été confirmée par un banquier bruxellois. Celui-ci a précisé que ce nouveau règlement avait été porté vendredi à la connaissance des banques par une circulaire, mais qu'il était à l'étude depuis quinze jours.

Le gouvernement belge avait, dès avant l'annonce de la dévaluation du franc français, pris plusieurs mesures de contrôle sur les opérations de change. Le "Moniteur" (journal officiel) a publié jeudi 7 août une série d'arrêtés modifiant le règlement de "l'Institut beigo-luxembourgeois du change".

LAPLANTE

Le M. Jean Loisel, ancien chef de cabinet du premier ministre, illustrerait également l'ambition du premier ministre Bertrand de procéder au démantèlement de l'équipe dont s'était entouré feu Daniel Johnson en 1966. MM. Cyr et Loisel ont en effet agi à titre de conseillers en communications sociales auprès de l'ancien premier ministre.

L'OIPQ ne se contente plus seulement de diffuser l'information gouvernementale: la semaine dernière, l'Office avait la responsabilité de la réalisation technique de la conférence des premiers ministres du Canada à Québec. La réception a été réussie. Mais plusieurs ont manifesté une certaine inquiétude devant l'initiative lancée à l'organisme dans cette affaire.

M. Laplante est présentement en congé sans solde au journal l'Action depuis qu'il a été nommé membre de la Commission Prévoist en 1967. Il est rédacteur en chef du quotidien québécois depuis 1966.

Comme membre de la Commission Prévoist, M. Laplante s'est particulièrement illustré par ses idées libérales en matière de réforme de l'administration de la justice pénale au Québec. Les travaux de la Commission seraient sur le point de prendre fin et la publication des autres rapports ne dépendrait plus que de l'imprimeur de la Reine.

LE FRANC

Les décisions du Marché commun concernant l'agriculture pourraient aussi contre-carier les espoirs britanniques d'entrer dans la CEE. On s'attendait que la France, après deux rebuffades infligées à l'Angleterre, aurait renoncé à ses objections moyennant un accord ouest-allemand sur le financement des futures politiques agricoles. Mais la dévaluation a réduit les possibilités d'une entente de ce genre.

Longtemps favorisées par de Gaulle pour qui elles venaient en grande majorité, les familles agricoles ont été écartées de la vague de hausses salariales que les travailleurs industriels s'étaient acquises pendant les grèves générales de mai et juin 1968.

Un "train de mesures" Le "train de mesures" qui accompagneront la dévalua-

tion du franc" partira, il le faut, avant le 15 septembre", a annoncé M. Jacques Chaban-Delmas, premier ministre, au cours d'une interview accordée à "France-Inter".

Ensuite, a-t-il poursuivi, le gouvernement présentera au parlement réuni en session extraordinaire, anticipée, comme prévu, avant la fin de septembre "un plan d'ensemble qui aura pour objectif non seulement ce qu'on appelle des mesures conjoncturelles, c'est-à-dire destinées à être efficaces, à agir dans l'immédiat, mais encore des mesures structurelles".

Ces mesures structurelles "s'appliquent malaisément, a-t-il souligné, car elles rencontrent en général beaucoup de résistance de toutes parts, elles s'appliquent aussi assez lentement parce qu'on ne modifie pas les structures comme on modifie l'importation quel que soit le taux, ou le pourcentage. Mais ce sont les mesures du salut, sans lesquelles, d'ici un an, deux ans, trois ans, la France et les Français se retrouveraient dans une situation qui était celle qui nous a précisément conduits à l'ajustement monétaire".

Des "matières très complexes", a-t-il ajouté, sont mises en cause par la dévaluation: il a cité le crédit, la fiscalité, les "prix de certains produits agricoles", sans oublier que, dans ce domaine, "nous sommes dans un système international qui est le système européen".

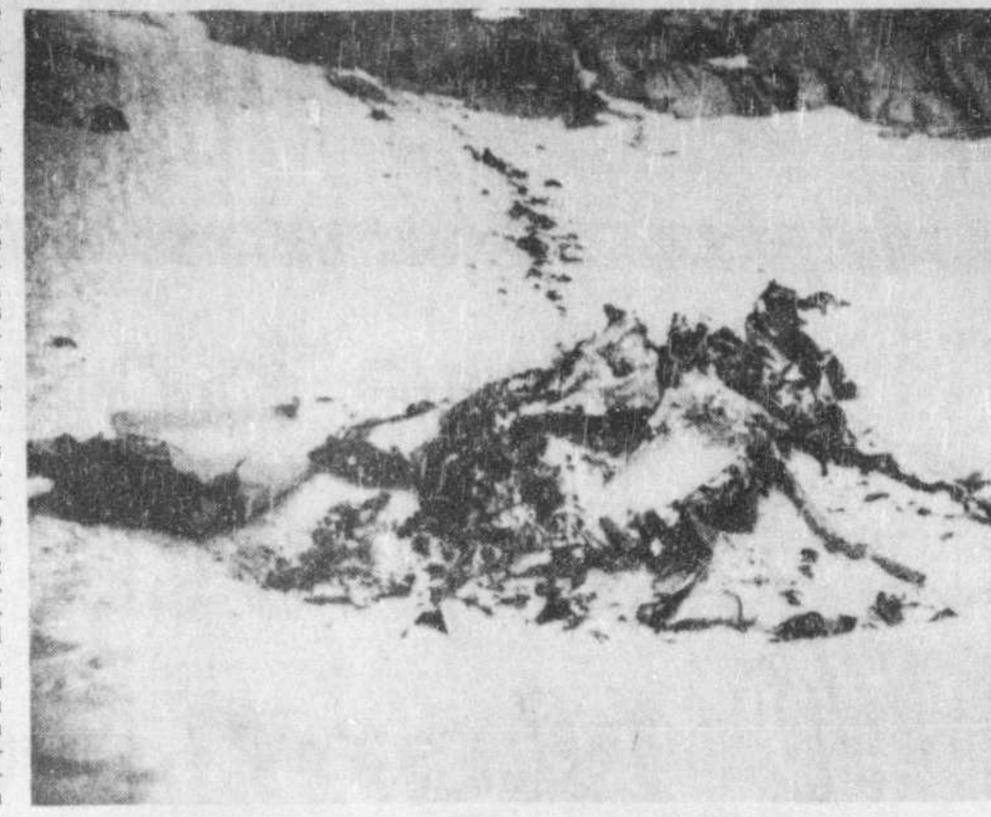
Mais pour réformer les structures, il faut que "l'opinion prenne conscience de la nécessité de modifier les choix. La première réforme est une réforme par nous-mêmes, une réforme par rapport à nos habitudes de penser, une réforme à l'égard de bien des mythes".

M. Jacques Chaban-Delmas va expacter avec lui, pendant les quelques jours de repos qu'il va prendre, les dossiers qui intéressent la dévaluation, afin d'en étudier les conséquences, et notamment les conséquences sociales. "Je ne vous cache pas, a-t-il souligné, que je vais veiller de très près à ce que les catégories les plus défavorisées ne sentent pas spécialement peser sur elles les effets de la dévaluation".

GAGNON

vengeance" lors d'un deuxième procès dans l'affaire LaGrenade et trouvera toujours les quelque \$200,000 nécessaires pour tenter de faire taire un homme qui ose dire haut ce qu'une grande partie de la population pense. Mais cette fois nous vaincrons. Vive le Québec libre!"

Rappelons que les jurés, dans ce procès pour le meurtre de Mlle Thérèse Morin, tuée par une bombe à l'usine LaGrenade le 5 mai 1966, avaient le choix entre trois verdicts: le meurtre simple, l'homicide involontaire ou l'acquiescement. Un verdict d'acquiescement n'était possible que si unanimement les jurés estimaient que les preuves circonstancielles de la participation ou de l'incitation à ce meurtre de la part de l'accusé laissent persister dans leur esprit un doute raisonnable. Car il a été avéré que Gagnon n'avait pas commis l'acte illégal, c'est-à-dire qu'il n'a pas lui-même déposé la bombe meurtrière. Tel que stipulé clairement par le juge Nicholls, dans ses directives au jury, il fallait alors, avant de déterminer la nature du crime, que les jurés trouvent



On a découvert en fin de semaine les débris d'un appareil DC-3 qui avait été porté disparu le 18 février dernier. Les restes de cet avion qui transportait 35 personnes ont été retrouvés sur le Mont Whitney (Californie) à une altitude de 12,000 pieds. Il s'agissait d'un avion nolisé par des joueurs qui revenaient d'un casino de Hawthorne, au Nevada. L'avion est disparu au cours d'une tempête de neige, entraînant dans la mort tous ses occupants. (Téléphoto AP)

Gagnon coupable de l'infraction en vertu des articles 21 (paragraphe 2) ou 22 (paragraphe 2 du code pénal) qui ont trait à l'incitation et à la participation et aux termes desquels une personne qui n'a pas elle-même commis l'acte illégal peut "être partie à l'infraction". Il semble bien que les jurés ont été divisés au départ sur cette importante question et que le débat s'est situé au niveau de l'acquiescement plutôt qu'au niveau de la nature du crime: meurtre non qualifié ou homicide involontaire.

Il a été impossible toutefois d'interroger les jurés à leur sortie du Palais de Justice où ils étaient enfermés depuis mercredi. L'un d'eux nous a fait part que les jurés avaient fait le serment mutuellement de garder le secret sur les longues heures que ces douze hommes, qui ne se connaissent pas, ont passées ensemble à tenter de décider du sort d'un treizième homme qu'ils ne connaissent pas davantage: Charles Gagnon.

Rien ne transparaît donc de ces délibérations dans la durée marquée un record dans les annales judiciaires du palais de justice de Montréal.

Entre-temps chacun s'est donné rendez-vous aux assises de septembre, l'accusé visiblement déçu, les sympathisants clamant que le désaccord était un signe de victoire pour eux, les uns sceptiques, les autres inquiets, certains désabusés, risquant des paroles malveillantes sur la justice, quelques-uns jetant l'anathème sur les justiciers...

SEPT-ÎLES

selon l'échelle des salaires, en guise de primes compensant la réduction des heures de travail. La semaine de travail est de 40 heures.

Les primes consenties aux travailleurs oeuvrant de 16 heures à minuit seront augmentées de 10 cents l'heure et de 15 cents pour ceux qui travailleront de minuit à huit heures.

Au chapitre des vacances, les employés bénéficieront de

12 jours après un an, de 20 jours après trois ans et de 24 jours après quatre ans; après dix ans de service, les vacances seront de 13 semaines et ce, à tous les cinq ans.

Les métallos de Sept-Îles seront désormais couverts par un régime de retraite qualifié par le syndicat d'un des meilleurs en Amérique du Nord". Le nouveau régime, entièrement payé par la compagnie, prévoit une rente mensuelle de \$6,50 par année d'emploi à l'âge de 65 ans ou après 30 années de service. Les droits acquis au régime sont obtenus après 10 ans d'emploi. La veuve d'un employé décédé après l'âge de 55 ans et après 15 ans de service recevra la moitié de la pension à laquelle son mari aurait eu droit. Le nouveau régime de retraite est soumis à la procédure de griefs et à l'arbitrage.

La nouvelle convention expirera le 29 février 1972.

BOMBE

C'est à 11h.48 précisément qu'est survenue l'explosion qui a terrorisé le quartier de Ville Mont-Royal. Personne n'avait été averti. L'auteur de l'attentat n'a pas signé son nom.

A l'endroit où l'engin a explosé: un trou de trois pieds. Partout des éclats de verre. Plus précisément, l'engin destructeur avait été déposé sur le sol, près du mur est de l'immeuble abritant les bureaux de l'Industrial Acceptance Corporation. L'édifice de quatre étages a été violemment secoué et, sous l'effet du déplacement d'air, les tenettes d'une maison ont éclaté.

Ville Mont-Royal n'est pas à sa première bombe. On se souvient des attentats terroristes qui ont marqué le conflit ouvrier de la compagnie Seven-Up; la grève de la

RAQ a aussi donné lieu à un attentat à la bombe dirigé contre un officier de la Régie. La grève à la United Aircraft a également été ponctuée d'explosions.

Mais, cette fois, on se trouve devant un attentat dont les mobiles ne sauraient, du moins pour l'instant, être reliés à aucun conflit ouvrier. Les autorités de la compagnie IAC ont déclaré à la police qu'elles ne peuvent absolument pas relier l'attentat à une détérioration des relations patronales-ouvrières à l'intérieur de la compagnie.

S'agit-il d'une résurrection des attentats à la bombe dont la majorité a été attribuée au FLQ il y a quelques mois? S'agit-il de l'oeuvre d'un maniaque? Ces questions sont, pour l'instant, sans réponse.

Hier après-midi, tout était calme à l'angle de Graham et Wicksteed. Quelques policiers surveillaient les abords de l'édifice. Des promeneurs du dimanche examinaient les lieux de la déflagration avec inquiétude.

Enseignants

Le huis clos est de rigueur pour négociateur

QUEBEC (PC) — Un peu plus de trois semaines avant la reprise des classes, les négociations entre les parties impliquées dans le conflit des quelque 70,000 enseignants du Québec, interrompues vendredi dernier, reprendront à nouveau cette semaine, à huis clos, dans la capitale provinciale. Elles avaient été interrompues afin de permettre aux 64 présidents d'associations affiliées à la Corporation des Enseignants du Québec de faire le point sur la situation du conflit, au cours d'une réunion qui s'est tenue samedi, à huis clos, à Ste-Foy.

Depuis cette rencontre, l'exécutif de la CEQ s'est refusé

à tout commentaire, à la demande même des présidents d'associations locales.

Rejoint au téléphone, samedi, un des vice-présidents de la centrale syndicale, M. André Thérien, s'est contenté de dire que cette rencontre n'était qu'une "étape nécessaire dans le mécanisme de la négociation collective".

Quant aux questions qui y furent discutées, de même qu'aux conclusions de cette rencontre, M. Thérien s'est montré plus qu'avaire de commentaires.

"Nous avons eu des discussions privées sur les dernières offres patronales", a-t-il dit, refusant toutefois d'en dévoiler le contenu.

Il a cependant ajouté que le secret des dernières offres ne saurait être gardé bien longtemps et qu'un des deux parties ferait bientôt une déclaration à ce sujet.

Invité à commenter la situation dans la négociation provinciale avec le gouvernement et les commissions scolaires, M. Thérien s'est contenté d'un commentaire vague: "Ca a progressé".

"Au stade où on en est, une discussion ne peut durer très longtemps. Si elle continue, cela veut dire que les parties s'approchent; sinon, il y aura retrait immédiat des deux parties", a-t-il dit.

LE CHÔMAGE

Suite de la page 3

a donc de leur côté "à moins un engagement moral" à ratifier ces contrats. En pratique, M. Lefebvre s'est lui-même engagé plusieurs fois devant témoins à ne jamais revenir contre ces employés: "La FCSQC ne reniera jamais ses engagements", a-t-il dit.

Même le gouvernement, déclarait alors M. Lefebvre ne peut forcer les commissions scolaires à engager les démissionnaires. Une commission scolaire a plus d'autonomie qu'une ville. Quand quelques milliers d'enseignants resteront sans travail et que tous nos professeurs seront engagés, nous ne ferons aucune dépense inadmissible. Si le gouvernement veut dépenser \$20 ou 30 millions de plus, ce sera à lui d'expliquer la dépense aux contribuables.

En somme, la guerre des nerfs continue et la situation est à ce point sérieuse qu'aucune des deux parties ne peut maintenant reculer. Ceci laisse prévoir de grandes difficultés pour le retour au travail même si on se mettait d'accord sur les clauses de la convention elle-même dans un proche avenir.

Une mission économique chilienne serait à Cuba

SANTIAGO DU CHILI (AFP) — Les milieux politiques et économiques chiliens attendent avec impatience une confirmation ou un démenti à la nouvelle selon laquelle une mission économique chilienne serait partie pour Cuba.

L'information, si elle était confirmée, serait d'importance, estiment les observateurs. Sur le plan de la politique étrangère, elle placerait le Chili à l'avant-garde de la nouvelle politique latino-américaine vis-à-vis des Etats-Unis. Sur le plan de la politique intérieure, la démocratie chrétienne — à un peu plus d'un an de l'élection présidentielle enlèverait à l'opposition de gauche l'un de ses principaux tremplins électoraux.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

Advertisement for real estate services including sections for 'A VENDRE' (houses, apartments), 'LOGEMENT A LOUER' (rental properties), 'PERSONNEL' (staff services), 'PERDU' (lost items), 'PROPRIETE DE CAMPAGNE A VENDRE' (country properties), 'AUTO A VENDRE' (cars), 'DIVERS' (miscellaneous), 'HOMMES DEMANDES' (job openings), 'HOMMES DEMANDES' (job openings), 'REPRESENTANTS DE TISSUS A DRAPERIES' (textile sales), 'LOGEMENT A LOUER' (rental properties), 'ACRES' (land for sale), and 'FEMMES DEMANDEES' (job openings).

DECES (Deaths) section with a notice for M. André Leman, 52 years old, who passed away on August 10, 1969.

LAZURE. A Saint-Jérôme, le 10 août 1969, est décédé M. André Leman époux de Josette Dupuis, père de Caro (Mme André Duimet), Hélène (Mme Michel Joubert), Marie-Josée, Claude et Bernard, frère de Line (Mme Paul La Roche), Jean et Paul Leman. Les funérailles auront lieu mardi le 12 août. Le convoi funéraire partira de son domicile au 436 Chemin Ste-Catherine à 8 heures 45, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 9h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEMAN. A Montréal, le 8 août 1969 à l'âge de 52 ans, est décédé M. André Leman époux de Josette Dupuis, père de Caro (Mme André Duimet), Hélène (Mme Michel Joubert), Marie-Josée, Claude et Bernard, frère de Line (Mme Paul La Roche), Jean et Paul Leman. Les funérailles auront lieu mardi le 12 août. Le convoi funéraire partira de son domicile au 436 Chemin Ste-Catherine à 8 heures 45, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 9h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ABONNEMENTS - VACANCES

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, nos tarifs d'abonnement vacances sont les suivants:

Table with 3 columns: Duration (2 to 8 weeks), Canada rate, and États-Unis rate.

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins trois jours à l'avance à 434 est, Notre-Dame, Montréal 127

Subscription form with checkboxes for advance payment, weekly payment, and purchase by number. Includes fields for name, address, and period.

ACRES SECRETAIRE advertisement for a bilingual secretarial position. The ad describes the candidate's qualifications and offers a competitive salary and benefits package.

Institutions privées et normes budgétaires

Les programmes des institutions privées devraient être intégrés au programme-cadre des écoles polyvalentes publiques. D'autre part, ces institutions privées devraient être assujetties aux mêmes normes de planification budgétaires que le secteur public. Tels sont les deux rappels faits par la Fédération des commissions scolaires en fin de semaine.

Le comité exécutif se trouvait ainsi à entériner les demandes du comité conjoint pour le dépublic. On se souvient que ce mémoire, présenté à la fin de juin, représentait surtout les idées des syndicats (dont la CEQ). La FCSCQ en précise d'ailleurs les demandes. En effet, elle demande que ce soit elle, la FCSCQ, qui représente le secteur public au bureau de la reconnaissance des institutions privées.

Actuellement, les normes budgétaires des institutions privées associées au secteur public sont différentes de celles du secteur public. M. Faillie, assistant-directeur de la régionale La Vérendrye, en Abitibi, a déclaré au Devoir, ces jours derniers que les problèmes financiers de leur régionale seraient presque réglés s'ils pouvaient utiliser les mêmes normes que les institutions associées.

D'autre part, selon les directives récentes du ministère de l'éducation, seules les institutions associées elles-mêmes n'ont pas à s'inscrire dans des cadres de "complémentarité" bien précis dans le cas où le contrat d'association ne dure pas plus d'une année ou si l'institution était en train de se retirer progressivement de "l'association".



Le gouverneur général et Madame Michener, au terme de leur séjour à Montréal, se sont rendus à une réception aux "scuries Youville", en fin de semaine. Ils y ont été reçus par les responsables de ce projet de réaménagement qui avaient également convié à cette fête le maire de Montréal et Madame Drapeau.

Le chômage guette-t-il des enseignants démissionnaires?

par Gilles Provost

Chez les enseignants, le principal obstacle au retour à la normale semble de plus en plus être le protocole de retour au travail. En effet, alors que les négociations elles-mêmes paraissent avancer de façon satisfaisante grâce au huis clos, la guerre des nerfs se continue.

En fin de semaine, la fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) a révélé qu'un certain nombre de commissions scolaires ne sont déjà plus en mesure de réengager tous leurs enseignants qui avaient démissionné en juin dernier. En effet, le moyen de pression était la démission massive et non la grève. Les commissions scolaires se sentent donc en droit de réengager d'autres professeurs, si les démissionnaires "veulent rester chômeurs."

réaménagement de tous les démissionnaires. Si la CEQ ne peut se faire hara-kiri, les commissions scolaires ne peuvent non plus revenir sur leurs pas. Elles n'en manifestent d'ailleurs aucunement l'intention; elles continuent au contraire activement leur campagne de recrutement. En engageant suffisamment de personnel pour remplacer les démissionnaires, elles espèrent se passer d'eux à la rentrée des classes. Il leur faut pourtant une bonne dose d'optimisme pour entretenir réellement cet espoir.

Actuellement, le remplacement des démissionnaires est assez avancé pour empêcher le réengagement de tous les démissionnaires de la CEQ mais insuffisant pour se passer d'eux. Une solution serait que les commis-

sions scolaires refusent de contresigner les contrats faits à ce jour par le nouveau personnel. C'est à cette éventualité que se raccroche M. Laliberté: "c'est dans ce but, dit-il, que les C.S. se sont bien gardées de se lier les mains par une signature".

Cette fois-ci, ce sont peut-être les syndicats qui pêchent par un excès d'optimisme. Le président de la FCSCQ, M. H. Lefebvre, a lui-même affirmé au Devoir le 2 août, que "le retard des employeurs à contresigner les contrats est chose tout à fait normale et qu'elle est même un fait que prévoit la future convention, avec l'accord des enseignants." Bien plus, M. Lefebvre a rappelé que ce sont les commissions scolaires elles-mêmes qui ont sollicité ces signatures. Il y

Voir page 2: Le chômage...

10 ans de "séparation"

Fusion de Longueuil et Jacques-Cartier

Le ministre des affaires municipales, M. Robert Lussier, a inopinément annoncé en fin de semaine la fusion de Longueuil et de Jacques-Cartier. La nouvelle municipalité, qui regroupera les 70 000 habitants de Jacques-Cartier (sous tutelle) et les 27 000 habitants de Longueuil, deviendra la quatrième ville du Québec, après Montréal, Laval et Québec.

Rappelons que les deux conseils municipaux, à la majorité des élus, avaient demandé la fusion. La Commission municipale de Québec, à la suite d'audiences publiques, avait aussi recommandé la création de ce nouveau Longueuil.

Les maires Roland Therrien (Jacques-Cartier) et Marcel Robidas (Longueuil) ont publié samedi un communiqué de presse dans lequel ils déclarent notamment: "Nous sommes d'avis, et la très grande majorité des membres des deux conseils municipaux nous appuient en cela, que la fusion des deux territoires ne pourra que profiter à l'ensemble de la population. En somme, il s'agit d'un retour aux sources puisque Jacques-Cartier faisait partie de Longueuil il y a à peine 10 ans. Nous savons gré au ministre de nous avoir fait part de la décision du cabinet avant de la rendre publique."

Le maire Robidas devait ajouter pour sa part: "Je m'en voudrais de ne pas profiter de cette occasion de féliciter les autorités municipales de Jacques-Cartier d'avoir su donner un essor aussi considérable à

une ville qui est rapidement devenue la plus importante de notre région. Longueuil, qui possède de son côté, des avantages indéniables, saura en faire profiter Jacques-Cartier; mais, nous mettrons tout en commun."

La nouvelle ville de la Rive Sud sera administrée par un conseil municipal provisoire de 12 membres, dont un maire et un maire suppléant. M. Therrien sera maire durant trois mois; puis M. Robidas assumera cette fonction jusqu'au premier dimanche de novembre, date à laquelle auront lieu les élections municipales pour l'ensemble du nouveau territoire.

M. Robidas a dit que les employés des deux municipalités — 650 permanents et 150 temporaires — conserveront leurs emplois. L'intégration des services se réalisera progressivement, au fur et à mesure que les chefs de ces services seront désignés.

L'efficacité est le premier motif de la fusion, a encore dit M. Robidas.

Mais la création de cette nouvelle ville n'est pas partout accueillie avec enthousiasme, il s'en faut. L'un des principaux adversaires de la fusion, M. Paul-Auguste Brillant, ex-conseiller de Jacques-Cartier et ancien président de la ligue des propriétaires de cette municipalité, continue de s'y opposer. L'association des militants du PQ du comté de Taillon s'élève aussi contre cette décision, qu'elle tient

pour contraire à la démocratie. Le PQ de Taillon aurait souhaité que tous les contribuables fussent consultés par référendum. Mais la loi des fusions volontaires n'exige pas le référendum à moins que la Commission municipale n'en décide autrement. Dans ce cas, le référendum paraissait d'autant moins nécessaire que la majorité des conseillers des deux municipalités s'étaient prononcés en faveur de la réunion des deux villes.

Les ligues des propriétaires des deux villes ont même demandé au protecteur du peu-

ple, M. Louis Marceau, d'intervenir pour obliger les autorités à ordonner un référendum. Celui-ci n'a pas donné suite à cette demande. "Si l'ombudsman ne peut plus protéger le peuple, déclare le PQ de Taillon, qui le fera à sa place?"

Le PQ de Taillon déplore également que le juge Sheenan ait été désigné comme président des audiences publiques alors qu'il est aussi président de la Commission municipale de Québec. "En raison de la tutelle de Jacques-Cartier, M. Sheenan se trouve donc à la

fois juge et partie dans cette affaire, ce qui le rend inapte à porter un jugement objectif."

M. Jacques-Yvon Lefebvre, président de l'Association du PQ de Taillon, a précisé hier soir que son parti ne se prononce pas contre les fusions municipales. Le principe en est bon, dit-il. Il s'élève plutôt contre la manière dont celle-ci s'est opérée. Il constate qu'il n'existe aucun plan d'ensemble pour le regroupement des municipalités de la Rive Sud. Enfin, il est porté à croire que l'administration de la nouvelle ville ne sera pas plus économique pour les contribuables.

Le journaliste W. O'Hearn meurt à Montréal

M. Walter D'O'Hearn, rédacteur en chef du quotidien "Montreal Star" est mort vendredi soir à la suite d'une brève maladie. Agé de 59 ans, M. O'Hearn était considéré comme l'un des plus éminents journalistes au Canada.

Né en Nouvelle-Ecosse en 1918, M. O'Hearn était venu au Québec en 1932 où il entra aussitôt au service du journal "Montreal Herald" aujourd'hui disparu. Il fut ensuite correspondant du Star à New York de 1945 à 1953, puis critique littéraire, gérant de la rédaction et enfin rédacteur en chef du même journal.

M. O'Hearn était connu pour ses opinions favorables aux

aspirations des Canadiens français et pour son optimisme quant à une éventuelle confrontation culturelle entre Canadiens anglais et Canadiens français. Conférencier fort sollicité au Québec, au Canada et à l'étranger, le rédacteur en chef du Montreal Star était aussi réputé pour ses vastes connaissances des politiques

nationales et étrangères et pour sa profonde culture littéraire.

Outre ses fonctions au Montreal Star, M. O'Hearn a accompli quatre mandats comme directeur du conseil de l'agence Presse Canadienne.

Les funérailles auront lieu demain à l'église Ascension of Our Lord, à Westmount.

Congrès créditistes en octobre

QUEBEC (PC) — Le Ralliement créditiste, dirigé par M. Réal Caouette, définira ses positions provinciales en vue des prochaines élections générales au cours d'un grand congrès qui aura lieu à Montréal, les 4 et 5 octobre prochains.

C'est ce qu'a déclaré un porte-parole du Ralliement, en ajoutant que les 2.000 délégués attendus aux assises en profiteront pour préparer un programme d'éducation créditiste à l'échelle nationale et échanger des idées sur la politique actuelle, tant au niveau fédéral que dans le champ québécois.

Le congrès de Montréal, a précisé le porte-parole sera précédé d'un rallye provincial de la jeunesse créditiste dont les dates et l'endroit seront annoncés plus tard.

Il a rappelé que, depuis quelques mois, le Ralliement créditiste est à rafraîchir les cadres de ses associations de comté, en prévision des élections provinciales et du prochain congrès d'octobre.

Le porte-parole a noté que l'objectif à atteindre, dans l'immédiat était d'amener 500 membres actifs dans chaque circonscription.

Ces couples s'aiment encore plus en 1969

par Jean-Pierre Proulx

C'est toujours fête à Terre des hommes mais certains jours le sont plus que d'autres. C'était le cas hier. Une soixantaine de couples accompagnés de leurs enfants et de leurs petits-enfants sont venus célébrer leur trentième anniversaire de mariage. Ces soixante couples s'étaient mariés simultanément le 23 juillet 1939, au stade Delorimier.

De fait, cette journée-là, ils étaient exactement 105 couples à avoir échangé leur consentement devant autant de prêtres choisis par eux, leurs témoins et une foule de 25.000 personnes.

Hier matin, il n'y avait pas autant de monde à la Place des Nations mais il régnait néan-

moins une atmosphère de fête. Les "jeunes" mariés avaient épinglé un oeillet à leur boutonnière ou à leur corsage tandis que les "enfants" s'affairaient à photographier papa et maman qui posaient gravement en compagnie de l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr Albert Sanschagrin qui, prévoyant sans doute les photos couleurs, avait revêtu sa soutane violette! C'est lui qui, il y a trente ans, s'était occupé de la préparation des couples.

Hier Mgr Sanschagrin présidait la fête. Celle-ci a débuté par une messe à la Place des Nations. Signalons que c'est la première fois qu'une messe est célébrée à Terre des hommes.

Au cours de l'homélie, Mgr Sanschagrin a fait l'histoire de ces cent mariages de 1939. Ceux-ci, a-t-il expliqué, furent l'aboutissement d'une année d'étude entreprise par la JOC du temps, sur le mariage chrétien.

On s'était rendu compte qu'en général, les jeunes n'étaient pas préparés au mariage. Il fallait faire quelque chose. Fi-

deles à leur méthode du "voir, juger, agir", les membres de la JOC, à la suggestion de leur fondateur le père Henri Roy, oblat, avaient décidé d'organiser la célébration de ces cent mariages.

Cette célébration d'éclat avait évidemment pour but de sensibiliser la population au problème de la préparation au mariage et, comme on l'a écrit à l'époque, de "remettre devant les yeux du peuple, de façon solennelle, la grandeur du prestige spirituel qu'il a peut-être perdu aux yeux de plusieurs".

Mais cette célébration terminée, a dit Mgr Sanschagrin, le problème de la préparation au mariage demeurait. La JOC organisa donc, un an et demi après, le premier service de préparation au mariage, service qui a servi de modèle dans plus de quarante pays du monde.

L'organisation de ce service, a dit l'évêque de Saint-Hyacinthe, a été la consécration au Canada, du principe de la responsabilité laïque. Il a en outre signalé que plus de 50% des jeunes Canadiens catholiques suivent aujourd'hui les cours de préparation au mariage.

La messe terminée, la fête s'est poursuivie dans l'île Notre-Dame. Quelque trente ans auparavant, les nouveaux mariés étaient allés festoyer dans l'île Sainte-Hélène.

Au cours du joyeux pique-nique d'hier, M. Paul Chayer, un des organisateurs de la fête, a évoqué quelques souvenirs des trente dernières années. Il a en particulier rappelé les cinq rencontres qui ont eu lieu tous les cinq ans, depuis 1939. Ces rencontres eurent lieu successivement à l'Oratoire Saint-Joseph de Montréal ou au sanctuaire du Cap-de-la-Madeleine. Aujourd'hui, on estime à près de mille, le nombre d'enfants et de petits-enfants issus de ces 105 couples. Trois couples sont décédés tandis que dans 18 autres, le mari ou l'épouse sont morts. Ceux qui vivent encore sont répartis dans 35 villes du Québec et de l'Ontario.

Berlitz peut améliorer votre situation

Si la barrière linguistique est une entrave à votre avancement, Berlitz peut résoudre votre problème en quelques semaines!

Venez nous voir! On vous donnera une démonstration en anglais... espagnol... allemand... ou italien.

Mais, soyez prêts pour une meilleure situation.

Berlitz

Langues vivantes • Leçons pratiques

1 Place Ville Marie, Montréal, Tél.: 288-3111

Sherbrooke, Tél.: 569-9179

St-Jean, Tél.: 346-6100

Trois-Rivières, Tél.: 378-2811

14 JOURS QUI EBRANLERONT LE TOUT MONTREAL

PAR UNE LIQUIDATION SANS PAREILLE

Nous voulons liquider en 14 jours notre impressionnant stock de Dodge Monaco et Polara et de modèles Chrysler 1969. Pour y arriver, nous avons décidé d'abaisser nos prix de façon draconienne — n'en doutez pas! Pourquoi? Parce qu'il nous faut libérer notre inventaire de modèles '69. C'est aussi simple que cela.

POURQUOI DONC ACHETER MAINTENANT? VOICI QUELQUES RAISONS:

- Boulevard Dodge peut financer pour cette vente votre achat à un TAUX DE 7%.
- vous n'avez AUCUN DEPOT à déboursier à l'achat.
- vous avez droit à une REDUCTION DE 45% sur les accessoires d'option.
- vous bénéficiez d'un ESCOMPTÉ SUPPLEMENTAIRE de Boulevard Dodge.
- vous avez droit GRATUITEMENT à un ensemble des Expos avec toutes nouvelles Monaco, Polara ou Chrysler.
- les modèles 1970 pourraient être plus dispendieux.
- la garantie sur les modèles 1969 est de 5 ANS OU DE 50.000 MILES.

PREPAREZ-VOUS! NOS AUBAINES VOUS SURPRENDRONS!

BOULEVARD

DODGE CHRYSLER
330 ouest, Crémazie
Tél.: 389-7871

NETTOYEUR
P.M.
Service d'une heure
au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

Pour un vrai Festin
un Bifteck
chez
Moishe's
STEAK HOUSE

Les meilleurs biftecks grillés sur charbon de bois à Montréal
3961, boul. St-Laurent - Permis complet - Vl 3-3509
Déjeuners pour hommes d'affaires tous les jours, à compter de midi

Le rapport Parizeau et l'avenir des institutions financières au Québec

Le comité d'étude qui avait été chargé, sous la présidence de l'économiste Jacques Parizeau, d'étudier le fonctionnement des institutions financières relevant de l'autorité du gouvernement québécois, vient de soumettre un rapport dont la qualité compense amplement le temps un peu trop long qu'on a mis à le produire.

Le gouvernement Lesage avait déposé pêle-mêle sur la table du comité d'étude, en décembre 1965, le cas des caisses d'épargne et de crédit, des sociétés de fiducie, des compagnies de prêt et de finance, des fonds mutuels et des clubs de placement.

De cette véritable salade institutionnelle, le comité Parizeau a tiré une vision synthétique qui brille par la qualité de l'analyse et par la sobriété des perspectives qu'elle ouvre sur l'avenir.

Chaque type d'organisme financier, laissé à lui-même, a tout ce qu'il faut pour se considérer foncièrement distinct des autres. Une société de fiducie est radicalement distincte d'une société de fonds mutuels. Une caisse populaire n'a, en principe, rien de commun avec un club de placement ou une société de finance.

Et pourtant, lorsqu'on y regarde de près, force est de constater que des différences qui paraissent hier radicales ont tendu à s'amenuiser avec les années.

Les caisses populaires étaient, au début, des sociétés locales d'entraide fraternelle. De ce noyau initial, est né un réseau d'institutions dont la puissance étonne les observateurs et auxquelles aucun type d'activité financière n'est désormais étranger. Il en est de même pour les sociétés de fiducie. Ces organismes administraient surtout, naguère, des successions, des immeubles et des testaments. Ils sont maintenant engagés dans les formes les plus variées d'activité financière.

Si l'on ajoute à cela que l'on rencontre de plus en plus, d'une institution à l'autre, des mécanismes plus ou moins subtils de liaison et de coopération qui permettent à chacune d'élargir encore son aire d'action, on doit reconnaître qu'il n'existe plus guère, à l'état pur, de sociétés confinées à tel ou tel type de services. La loi d'hier, c'était la spécialisation poussée jusqu'au confinement. La loi d'aujourd'hui et de demain, ce semble devoir être l'intégration s'exprimant de plus en plus par l'essor de grands ensembles à vocation multiple.

Or, à cette évolution des faits, n'a point correspondu une évolution comparable des lois. Les responsables des institutions financières pensent et agissent de plus en plus comme agents d'organismes appelés à élargir sans cesse leur champ d'action. Les lois continuent de parler d'eux comme si chacun pouvait demeurer confiné à son domaine limité.

Les résultats de ce décalage entre les faits et les lois sont nombreux, évidents et coûteux. Certains organismes qui furent à l'origine l'objet d'une sollicitude spéciale des gouvernants, continuent de se mouvoir à l'intérieur de cadres juridiques qui sont

devenus, pour eux, obstacles au progrès et, pour leurs clients et sociétaires, source de graves injustices. D'autres, qui ont atteint depuis longtemps l'âge adulte, continuent de jouir de privilèges particuliers et d'être soumis à des contraintes devenues excessives. D'autres, enfin, qui virent le jour à l'abri de la surveillance des législateurs, jouissent, pour se développer, d'une liberté à peu près totale.

Cette situation nouvelle a beaucoup frappé le comité Parizeau. Elle l'a même tellement impressionné qu'il en a tiré la principale recommandation de son rapport.

Les traits communs entre les divers types d'institutions financières seraient, en effet, au jugement du comité Parizeau, devenus tellement importants, qu'il y aurait lieu de soumettre désormais chaque institution à un régime commun, à une sorte de loi-cadre qui s'appliquerait à toutes et à l'intérieur de laquelle les dispositions relatives à tel ou tel type de spécialisation ne seraient plus que des chapitres complémentaires.

Nous avons actuellement des sociétés de fonds mutuels, des sociétés de fiducie, des sociétés de prêt et de finance, des sociétés de placement. Il n'y aurait plus, aux yeux de la loi, que des sociétés de prêt et de placement, dont certaines pourraient par surcroît, moyennant permis spécial, s'adonner également à l'activité fiduciaire et/ou à l'assurance. Pour chacune des activités spécialisées, il y aurait des règles propres, inspirées largement de celles qui existent déjà. Mais ces règles seraient complémentaires par rapport aux règles générales qui vaudraient pour tous les organismes.

Les avantages de cette proposition sont évidents. L'épargnant qui préfère confier ses économies à tel type de société plutôt qu'à tel autre pourrait recevoir de celle-ci un service complet. La société qui vit le jour dans tel domaine précis cesserait d'être confinée comme si elle devait éternellement se contenter d'un petit pain. Des complémentarités qui se déploient présentement sous le manteau se tisseraient désormais au grand jour.

Il y a cependant lieu de se demander, avant de faire le saut, si le régime proposé par le comité Parizeau serait vraiment compatible avec la nature et les fins propres de chaque institution, et si l'on ne risquerait pas de mettre sur pied une sorte de super-structure juridique qui ne serait qu'un reflet artificiel du réel.

Le comité Parizeau a fait un survol synthétique des services rendus par chaque type d'organisme. Il n'a pas suffisamment fait ressortir le caractère propre et spécifique des services rendus par chacun et des lois qui distinguent chaque organisme des autres. Ce travail a sans doute été accompli au sein du comité d'étude et on aura probablement voulu dispenser le lecteur d'un fatras d'explications jugé superflu. La force de la démonstration s'en trouve affaiblie.

Avant de mesurer la portée de cette re-

commandation centrale du rapport Parizeau, il faudra connaître la réaction des porteurs-parole compétents de chaque grand secteur d'activité. On saura mieux, après avoir entendu ces points de vue, dans quelle mesure et à quelles conditions la consolidation juridique préconisée par le comité d'étude est souhaitable.

Greffés au souci d'ordre et de clarté qui a inspiré sa recommandation principale, on trouve, dans le rapport Parizeau, deux traits qu'il convient de souligner.

Le comité estime visiblement qu'il y aurait avantage à canaliser vers le secteur public une plus grande proportion des épargnes des citoyens. Mais il comprend aussi que l'activité financière québécoise se situe dans l'orbite d'un univers plus large que caractérise la grande liberté laissée aux divers agents de l'économie. Aussi évite-t-il soigneusement de proposer des contraintes étouffantes qui risqueraient de paralyser plutôt que de stimuler le progrès économique et se borne-t-il à préconiser deux ordres de mesures tout à fait admissibles, soit une meilleure utilisation par les pouvoirs publics de mécanismes qu'ils ont eux-mêmes créés (en particulier, la Caisse de dépôt et placement), et en deuxième lieu, une protection plus efficace de l'épargnant et de l'emprunteur.

Les recommandations relatives à la Caisse de dépôt et à la gestion concertée des épargnes du circuit public et para-public sont dans la ligne de ce que des hommes comme Jacques Parizeau et Michel Bélanger ont donné de meilleur au Québec au cours des dernières années: on y souscrit sans restriction. On eût aimé, par ailleurs, que le comité d'étude procédât à une critique plus précise du travail accompli par un organisme comme la Commission des valeurs mobilières, et l'on éprouve des doutes quant au caractère pratique du partage de fonctions qu'il suggère entre la Commission des valeurs mobilières et le ministère des institutions financières. La solidité et la valeur de la CVM est, en matière d'activité financière, la première ligne de défense des intérêts des citoyens. De nombreux cas de fraude et de manipulation ont hélas établi ces dernières années que la protection accordée à ce chapitre est nettement insuffisante.

Nous reviendrons ces jours prochains sur d'autres aspects du rapport Parizeau, en particulier sur le sort qui serait fait, dans le nouveau régime, aux caisses populaires. Qu'il nous suffise de noter, pour l'instant, que ce document, écrit de main compétente, porte la marque de l'ère nouvelle dans laquelle paraît être entré le Québec, c'est-à-dire qu'il est dépourvu de toute grandiloquence inutile, de tout faux messianisme, et qu'il paraît, sauf la question que nous avons posée plus haut et quelques autres que nous souleverons demain, éminemment et immédiatement applicable.

Claude RYAN

Point de vue d'un observateur français sur l'affaire Defregger

L'évêque et les otages

par Alfred Grosser

(Le Monde) — Le cas de l'évêque auxiliaire de Munich soulevé des remous de plus en plus amples en Allemagne et en Italie. Le capitaine Mathias Defregger avait pour le moins confirmé l'ordre du fusilier, en guise de représailles pour l'exécution de soldats allemands par des résistants italiens, une vingtaine d'habitants du village de Filetto. Maintenant que le fait a été porté à la connaissance du public, comment faut-il juger ceux qui, l'ayant connu plus tôt, l'ont considéré comme secondaire, depuis le procureur, qui n'a pas ouvert de poursuites, jusqu'au cardinal, qui a appelé à ses côtés l'ancien officier devenu prêtre après la guerre? Et comment faut-il juger l'évêque lui-même en fonction du massacre de 1944.

La réponse n'est pas aussi facile qu'il y paraît au premier abord, surtout pour l'observateur français. En effet, la cohérence des critères de jugement est rendue presque impossible par les différences fondamentales qui existent, tant à la référence au passé, entre la société politique française, l'Eglise catholique et la société politique allemande.

De France, nous jugeons une affaire survenue dans un pays qui a choisi, pour des raisons morales et pour des motifs d'honorabilité internationale, de ne pas oublier les crimes passés. Or, en France, l'oubli est de règle. L'oubli est même la règle, la règle de droit.

Le 8 mai on commémore la victoire sur l'Allemagne hitlérienne, on commémore la fin de la guerre et la fin de crimes abominables. Le même 8 mai, en 1945, des représailles massives conduites au nom de la France ont fait à Sétif des milliers de victimes musulmanes. Qui donc en parle? Quand les troupes françaises sont entrées à Reutlingen, dans le sud de l'Allemagne, il y a eu attentat puis exécution d'otages. L'officier responsable a pu poursuivre sa carrière universitaire. Qui songerait à lui en faire grief?

Encore est-il permis de parler de Sétif ou encore des grands massacres à Madagascar en 1947. Mais pour tout ce qui concerne les guerres d'Indochine et d'Algérie, l'amnistie interdit d'apporter la preuve des faits et rend leur utilisation contre tel ou tel officier passible de poursuites pénales. Et pourtant que de représailles qui ont abouti à des exécutions sommaires et à des destructions de villages? De-

puis le décret amnistiant pris le 22 mars 1962, au moment des accords d'Évian concernant les "infractions commises dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne" jusqu'à la loi d'amnistie de juillet 1968, destinée en particulier "à effacer définitivement et complètement non seulement les condamnations prononcées, mais aussi les infractions commises en relation avec les événements d'Algérie", tout a été fait pour que l'oubli soit imposé et favorisé, comme jadis l'édit de Nantes, la réconciliation entre Français.

En même temps, et sans qu'il soit besoin d'une loi, aucun livre d'histoire à l'usage de l'enseignement ne parlera de Sétif ni de Madagascar: il faut que les petits Français puissent être fiers du passé de la France.

Ce sont là des préoccupations légitimes et honorables. Seulement on ne devrait pas à la fois les admettre pour la France et se scandaliser quand elles se font jour en Allemagne malgré la doctrine officielle qui veut que le passé soit à surmonter mais non à oublier.

L'Eglise catholique, elle, a toujours été mal à l'aise dans l'évocation des crimes passés parce que, comme si souvent, mais avec une intensité particulière, le conflit entre la justice et la charité y paraît insoluble. Certes, elle a fait sienné, en Allemagne, la formule de Mounier: "Chacun peut oublier les injures qu'il a subies: les épreuves dont il n'a pas reçu les coups ne sont pas à sa disposition". Mais pourquoi ne pas admettre que, un quart de siècle plus tard, ce n'est pas le même homme qu'on juge? Après tout, il s'est fait prêtre.

La triple erreur du cardinal

C'est là qu'intervient la triple erreur du cardinal Doepfner, sans même parler des erreurs ou fautes de Mgr Defregger. En premier lieu, il n'a pas osé aller jusqu'au bout de l'idée de conversion, puisqu'il affirme que l'acte de 1944 a été accompli par le même homme, pesant ses responsabilités de la même façon qu'il le ferait aujourd'hui. Ensuite, il n'a nullement considéré que le crime, la faute ou l'erreur de 1944 méritaient comme expiation minimale le maintien à un échelon inférieur de la hiérarchie ecclé-

siastique. Enfin et surtout, le cardinal semble avoir oublié que, lorsqu'il a décidé de consacrer l'abbé Defregger évêque auxiliaire malgré le massacre de Filetto, il se plaçait en dehors de la morale dont se réclamait son pays, il agissait comme s'il se trouvait dans un pays qui se faisait une règle de l'oubli.

Or, vaille que vaille, avec du courage chez les uns, de l'hypocrisie chez les autres, la République fédérale maintient fermement l'idée que l'amnistie est impossible et que la prescription elle-même doit être limitée. Hypocrisie des juges ou des procureurs trop subtils, comme celui qui a décidé qu'à Filetto il n'y avait pas eu assassinat, mais simple meurtre; comme il n'avait connu les faits qu'après 1960, date à laquelle la prescription des meurtres est intervenue, le non-lieu s'imposait pour l'abbé Defregger. Courage des ministres et des parlementaires qui, en pleine année électorale, ont de nouveau allongé le délai de prescription des assassinats: outre les milliers d'affaires en cours d'instruction, on pourra jusqu'en 1979 ouvrir de nouvelles poursuites contre des assassins de la période hitlérienne encore inconnus au jourd'hui. Ceux qui avaient trente ans en 1944 auront soixante-cinq ans alors.

Tout cela ne dit encore rien sur le fond moral de l'affaire: quelle est l'étendue de la faute qui consiste à ne pas refuser de transmettre un ordre inhumain? Deux conclusions peuvent simplement être avancées. D'une part, le cas Defregger, semblable au cas de tant d'autres Allemands, est devenu très grave quand le cardinal a défendu son évêque auxiliaire avec les arguments mêmes dont se servent habituellement toutes les forces qui, en Allemagne, veulent imposer l'oubli du passé; l'arrêt de toute poursuite et de tout procès.

D'autre part, il serait bon qu'en France on prenne conscience à cette occasion de la double échelle de valeurs qu'on utilise constamment, comme on en avait pris conscience une première fois lorsqu'on découvrit en 1952 la présence, dans l'unité qui extermina la population d'Oradour, de recrues alsaciennes. Il est bon d'être exigeant à l'égard de l'Allemagne. Il n'est pas moins bon de se rendre compte qu'on est beaucoup moins exigeant à l'égard du passé français.

Un maître des études de langue française

Charles BRUNEAU

Par GÉRALD ANTOINE

Discrettement, comme il avait vécu, vient de s'éteindre celui qui fut, l'espace d'un demi-siècle environ, un maître des études de langue française.

Charles Bruneau, né aux confins des Ardennes belges et françaises, s'imposa d'abord comme dialectologue, attentif aux faits de phonétique, de morphologie, mais aussi de syntaxe — ce qui était neuf à l'époque, où il commençait de publier ses travaux (1911), et même à l'occasion — ce qui l'était encore plus — aux particularités stylistiques des parlers locaux et régionaux.

Ses deux thèses, éditées en 1913: l'Étude phonétique des patois d'Ardennes et la Limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardennes, complétées dès l'année suivante par les deux tomes importants de son Enquête sur les patois d'Ardennes, demeurent aujourd'hui, à bien des égards, des modèles pour l'école française de dialectologie, toujours à l'ouvrage. Lorsqu'on sait de quel pas va le progrès des disciplines scientifiques en général, de la recherche linguistique en particulier, on mesure ce que suppose de rigueur et de perspicacité dans l'analyse cette résistance au temps des premiers livres de Charles Bruneau.

La guerre de 1914-1918 brisa, hélas! cet élan spectaculaire.

Au retour, il se retrouve professeur à l'université de Nancy, toujours épris de dialectologie, mais étendant naturellement son champ d'investigation à la Lorraine et commencent, sous l'effort, a-t-il dit, des contraintes de l'enseignement, à s'attacher de façon plus particulière à l'histoire de la langue, considérée de préférence sous ses aspects littéraires. Ce changement, ou du moins cette première inflexion dans la ligne de ses recherches, commandée par le souci de mieux répondre aux besoins de ses étudiants, vaut qu'on s'y arrête: à l'heure où certains voudraient voir dissocier plus franchement le corps des profes-

seurs et celui des chercheurs, il est bon de méditer sur l'expérience de ce maître, qui ne manqua jamais de se préoccuper de ceux qu'il enseignait, de leurs goûts, mais aussi de leurs dégoûts, de leurs inquiétudes, et qui, à travers cette tâche humblement pédagogique, sut se découvrir à lui-même une vocation renouvelée de chercheur. Pour Charles Bruneau, ce fut l'époque où naquirent d'un côté l'édition de la Chronique de Philippe de Vigneulle en quatre tomes, et de l'autre le très célèbre Précis de grammaire historique de la langue française, si je ne m'abuse, toujours en usage, signé de Ferdinand Brunot et Charles Bruneau, mais rédigé en fait à peu près intégralement par le second. Sans doute n'est-ce pas le lieu, mais c'est peut-être le temps de louer la richesse, la clarté et plus encore le tour simple, parfois surprenant de ce manuel, où des générations d'étudiants ont appris les bases de la grammaire et de l'histoire de la langue française. Pourquoi faut-il que tant de nos linguistes d'à présent égarent leurs disciples dans les arcanes d'une manière d'écrire prétentieuse, abstraite et absconse, alors qu'eux-mêmes furent instruits dans la lumière d'exposés aussi savants, certes, mais limpides, illustrés d'exemples et ne se refusant pas de temps à autre à la malice du trait?

A cette double charge, Charles Bruneau en ajouta une troisième — celle d'une sorte d'ambassadeur de la culture philologique française à l'étranger: son inépuisable bonté, le charme de ses exposés, firent que le monde entier le sollicitait et qu'il sut rarement refuser. Cela ne l'empêcha point d'être pour ses élèves français le meilleur des "patrons", ni de donner à la Sorbonne même des leçons que l'on se régala d'entendre, ni d'enrichir l'histoire de la langue de deux volumes couvrant la période de 1815 à 1886, au moins dans le domaine de la langue littéraire, qui fut en définitive son bien propre.

Je sais les réserves dont ces derniers travaux purent faire l'objet et les airs de compassion que prennent certains adeptes lougueux du structuralisme face à "la stylistique de Bruneau". Savent-ils du moins qu'il ne se dissimulait ni les variations de la mode ni l'absolue nécessité du constant changement de méthodes de recherche. Je l'entends encore au terme de ma propre leçon inaugurale à laquelle — chose rare — il avait assisté: "Pourquoi avez-vous fait du Bruneau?", protesta-t-il de sa voix gouailleuse et si savoureuse accent. "Si l'on vous a mis là, c'est pour que vous appreniez votre pierre et démolissiez la mienne". Quelle leçon dont j'ai souvent honte de m'être mal souvenu! Car en ces jours, où il vient de nous quitter, je me désole d'avoir été si peu digne de lui.

Charles Bruneau acceptait, en effet, en quantifiant "sa" Lorraine pour Paris, un double héritage: d'une part celui d'un enseignement en Sorbonne, suivi par des étudiants de plus en plus nombreux (il ai-

Les caisses populaires devant le fisc

La rançon logique d'un essor remarquable

par le comité d'étude sur les institutions financières

Le comité d'étude Parizeau sur les institutions financières a consacré une importante partie de son rapport à la question épineuse de l'exonération fiscale des caisses populaires d'épargne et de crédit. Reliant toutefois cette recommandation à celles qu'il formule ailleurs concernant l'élargissement souhaitable des pouvoirs des caisses, le comité conclut sans ambages que les caisses devraient dans l'avenir être assujetties à l'impôt des corporations. Voici le texte intégral de la partie du rapport qui traite de ce sujet.

Les caisses populaires ou caisses d'épargne et de crédit sont spécifiquement exonérées du fardeau fiscal, sans aucune restriction, en vertu du cinquième paragraphe de l'article 40 de la Loi de l'impôt sur les corporations du Québec. La loi fédérale les exempte également de l'impôt à condition qu'elles exercent leurs activités dans une seule province et que leurs revenus soient tirés principalement:

(a) de prêts effectués à des membres résidant dans cette province ou de l'encaissement de chèques pour ces membres,

(b) d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province, ou

(c) de prêts consentis à une société coopérative de crédits dont elle est membre. Pour comprendre le sens de ce traitement privilégié de la part du fisc, il faut situer les coopératives de crédit dans leur contexte historique. Ces sociétés sont nées à un moment où l'impôt sur les profits des corporations n'existait pas, et se sont définies dès le départ comme institutions d'entraide locale. Leur but était d'enseigner à leurs membres la pratique de l'épargne

et les fonds épargnés constituaient pour les membres une source de crédit relativement peu coûteuse. La loi et la pratique limitaient leurs activités à des secteurs restreints, principalement à la construction et à la consommation. Ces sociétés étaient, en outre, formées par des groupes géographiquement ou professionnellement bien déterminés. L'importance relative de leurs ressources était faible, et les fonctions d'administration et de direction étaient exécutées la plupart du temps par des employés bénévoles, et dans des locaux souvent fournis gratuitement par une institution locale.

Au sens où on les a définies précédemment, les sociétés coopératives de crédit ont donc été historiquement de véritables canaux servant à distribuer l'épargne d'un groupe entre ses membres. En vertu de l'effet présumé bénéfique de ces institutions sur la propension à épargner des individus et de leur rôle comme sources de crédit personnel, le législateur a de tout temps jugé que ces coopératives méritaient d'être aidées. Elles furent donc exonérées de tout assujettissement à l'impôt.

La rançon d'un essor remarquable

Ce n'est que récemment que les caisses ont acquis sur les marchés financiers l'importance relative qu'on leur connaît maintenant. Jusqu'à la guerre, les caisses populaires ne représentaient pas 0,2 pour cent de l'actif total des principales institutions financières du Canada.

Depuis lors, même si les objectifs officiellement énoncés sont demeurés les mêmes, un certain nombre des caractéristiques originales se sont modifiées. C'est ainsi, par exemple, que les caisses d'épargne ont maintenant près de 5 pour cent de l'actif des institutions financières canadiennes, ce qui signifie qu'à l'intérieur du Québec, elles doivent en avoir plus de 10 pour cent. En plus des transformations profondes qu'ont entraînées la croissance et l'évolution technologique, tels la bureaucratiation, l'interdépendance des communautés, l'affaiblissement de la participation active des membres, etc., deux aspects de l'évolution des caisses d'épargne et de crédit ont contribué à remettre en cause le bien-fondé de la discrimination fiscale dont elles jouissent. Il y a d'abord la nature du portefeuille. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, qu'en 1966 dans la Fédération de Québec des caisses populaires, la valeur des prêts aux membres sur reconnaissance de dette atteignait moins de \$250 millions sur un actif total de près de \$1,4 milliard.

Quant aux prêts hypothécaires consentis aux membres

leur valeur dépassait \$500 millions. Près de 50 pour cent de l'actif était constitué d'obligations et d'obligations diverses. On peut donc à première vue mettre en doute la théorie du simple canal de l'épargne entre les membres.

En outre, l'accumulation a atteint un niveau qui n'est plus négligeable. Ainsi, en 1967, les caisses d'épargne et de crédit déclaraient un avoir-propre (1) d'un peu plus de \$100 millions, soit environ 6,0 pour cent de leur actif total. Cette proportion est au moins égale, sinon supérieure au taux d'accumulation de la plupart des autres institutions financières. Sans doute, une partie de cette accumulation doit-elle être considérée comme réserve nécessaire pour absorber les pertes. Au-delà de cette limite, bien inférieure au niveau effectivement atteint cependant, les surplus qui se traduisent par une accumulation d'actifs peuvent sembler violer dans une certaine mesure le principe coopératif; ils intensifient, en tout cas, la tendance à dissocier la société de ses membres.

Il ne faut cependant pas exagérer le degré de commercialisation du mouvement coopératif. Une proportion considérable des sommes qui ne sont pas prêtées directement aux membres (principalement les obligations) constituent des créances consenties sous une forme ou sous une autre à la communauté locale ou régionale à laquelle les membres appartiennent (organismes religieux, municipalités, commissions scolaires, etc.). Nombre de petits centres ruraux et semi-urbains n'auraient pas aussi

facilement accès aux marchés financiers en l'absence des caisses populaires, qui rendent ainsi en bonne partie son épargne à la communauté locale. L'analyse des données consolidées de toute une Fédération ne doit pas faire perdre de vue l'existence très réelle de l'autonomie locale des milliers de caisses-membres.

Néanmoins, tout en ayant conservé et retenu certains de leurs objectifs et de leurs aspects originaux, les caisses d'épargne et de crédit ont en même temps développé certaines caractéristiques qui ne sont pas celles d'institutions locales d'entraide, et qui les apparentent de plus en plus à d'autres institutions financières. Les fondements de l'exemption fiscale dont elles jouissent ne sont donc pas aussi nets qu'ils l'étaient à l'origine.

Les rôles multiples de la caisse populaire

Dans ces conditions, le régime fiscal applicable aux caisses va dépendre de la réponse apportée à la question suivante: quelles autres institutions financières doivent servir de point de comparaison dans l'évaluation du traitement fiscal des caisses populaires? On a pu soutenir que les caisses d'épargne ne se distinguent en rien des prêteurs d'argent à capital-actions et qu'ainsi elles devraient porter le même fardeau fiscal. Les tenants de cette thèse assimilent tout simplement les caisses d'épargne et de crédit aux banques, aux sociétés de crédit à tempérament, ou aux sociétés de fiducie et de prêts.

Suite à la page 6

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan
 Directeur de l'information: Jean Francoeur
 Trésorier: Arthur Lefebvre
 TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 434, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues ainsi que les endroits où nous livrons par camions: 12 mois: \$28,00; 6 mois: \$15,00; 3 mois: \$8,00. Allieurs du Canada, par la poste: 12 mois: \$25,00; 6 mois: \$13,00; 3 mois: \$8,00. À l'étranger: 12 mois: \$40,00; 6 mois: \$25,00. Edition du samedi: 12 mois: \$9,00.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no-0858.

des idées

des événements

des hommes

L'affaire Michelin et la stratégie de développement industriel au Québec

1) Réactions inquiétantes des milieux officiels devant une décision explicable

Par Claude LEMELIN

Adoncques la Société Michelin s'installe en Nouvelle-Ecosse plutôt qu'au Québec: "la belle province" ne pourra se targuer d'avoir, elle aussi, son Clermont-Ferrand. C'est de Bridgewater et Pictou, plutôt que de Bécancour ou Sherbrooke, que la francophonie pneumatique rayonnera en Amérique du Nord. Et si les Québécois devaient écouter les objurgations de leur Société nationale populaire, c'est Goodyear ou Dunlop qui chausseraient désormais les Renault assemblés à Saint-Bruno!

C'est une décision inexplicable et injustifiable", a déclaré le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce. "C'est un coup dur", renchérit-on dans les officines gouvernementales, en s'interrogeant sur ce qui a pu permettre à Michelin de faire fi des impératifs de la coopération économique franco-québécoise. S'agirait-il de représailles subtiles à l'endroit d'un Québec qui a préféré, il y a quelques mois, ouvrir son marché du pétrole à la Golden Eagle britannique plutôt qu'à l'ERAP française? Pis encore, serait-ce le signe avant-coureur d'un désengagement de Paris à l'endroit du Québec? Et les plus pessimistes de rappeler que, si les négociations entre Halifax et Michelin se poursuivent depuis plus d'un an, il a fallu que Georges Pompidou succède à Charles de Gaulle pour que la société française ose annoncer une décision vraisemblablement prise plusieurs mois auparavant...

de l'opposition libérale. M. Robert Bourassa, reprochait opportunément au ministre d'avoir laissé filer 1,300 emplois dont se seraient fort bien accommodés les chômeurs que l'Opération Alarme fait jeûner dans son comté. Il est vrai que M. Bourassa s'est bien gardé de dire par quel tour de passe-passe financier il serait parvenu, s'il était au pouvoir, à attirer au Québec une entreprise qui ne voulait pas s'y installer.

Peut-être le moment est-il venu de ravalier pleurs et grimaces de dents, accusations et plaidoyers pro domo, pour jeter un regard froid sur ce qu'il est convenu d'appeler "l'affaire Michelin".

Un projet nord-américain

La Société Michelin songe depuis plusieurs années à s'implanter en Amérique du Nord. La qualité de ses produits comme le prestige de sa marque de commerce lui permettent de croire qu'elle pourrait éventuellement desservir une fraction importante du marché nord-américain du pneumatique. Déjà, elle a mis en place depuis New York un réseau de ventes assez étendu. Mais son expansion a été handicapée par la lenteur et l'irrégularité des approvisionnements, tous importés de France. Pour bien desservir l'Amérique, il lui faut

disposer de cinq ou six usines, disséminées sur le continent.

Comme la plupart des sociétés européennes cependant, Michelin redoute la concurrence des grandes entreprises américaines; elle a donc hésité à affronter d'emblée, sur leur propre terrain, les Goodyear, Goodrich, Dunlop et Uniroyal. En outre la structure financière et les méthodes de gestion de Michelin - il s'agit toujours d'une entreprise familiale, dont la haute direction prétend encore contrôler le fonctionnement jusque dans le détail - ne lui permettait peut-être pas de "mettre le paquet" d'un seul coup sur l'Amérique.

Dans ces circonstances, de plus naturel que de vouloir "débarquer" en terrain neutre - dans l'est du Canada par exemple, quitte à essayer plus tard vers le sud? Tel devait se présenter, fin 1967, le projet nord-américain de Michelin, dans la mesure où l'on peut présumer des intentions d'une société qui s'entoure du secret le plus impénétrable.

L'est du Canada, cela aurait pu être, bien sûr le Québec. Mais le sous-ministre québécois de l'industrie et du commerce opine que la société française a rapidement écarté une implantation dans cette province, à cause des attentats

à la bombe qui se succédaient à l'époque et des rumeurs de fuite de capitaux qu'ils ont fait circuler.

Comment Michelin a-t-elle été amenée à envisager un établissement en Nouvelle-Ecosse? Nous ne le saurons probablement jamais. Peut-être la société a-t-elle dépeché un éclaireur à Halifax. Peut-être M. Robert Manuge, le directeur général d'Industrial Estates Limited, eut-il vent du projet lors d'un de ses nombreux voyages d'affaires à Boston, New York, Londres ou Paris. Quoi qu'il en soit, la direction de cette société d'Etat, chargée de promouvoir le développement industriel en Nouvelle-Ecosse, flaira la piste bonne... et ne la quitta plus du musée.

A cinq, à dix reprises peut-être, M. Manuge traversa l'Atlantique pour "cuisiner" l'affaire. Dès l'abord, une certaine sympathie a pu rapprocher la direction de Michelin de celle d'Industrial Estates; même discrétion, même goût du mystère, même philosophie sociale, même souplesse, la "volonté" chez l'un d'avoir ses coudées franches, chez l'autre de ne pas mettre de bâtons dans les roues.

L'affaire était dans le sac

De sorte qu'au début de 1968, lorsque le Québec, le Nouveau-

Brunswick (et une autre province canadienne, dit-on) s'offrirent à leur tour, l'affaire était dans le sac et Michelin le laissa clairement entendre. Pendant que M. Beaudry attendait à Québec un certain M. Lejeune, M. Manuge, lui, était reçu par François Michelin et déjeunait chez le baron de Rothchild - possiblement pour négocier le prêt dont Halifax aura besoin pour verser à Michelin les \$50 millions promis.

Car pour l'entreprise française, un emplacement en Nouvelle-Ecosse présente de nombreux avantages.

Côté transport, la région est des plus accessibles par mer. Michelin pourra facilement y amener par bateau les matières premières et les composants entrant dans la fabrication de ses pneus; elle pourra également acheminer sa production par voie de mer - le moyen de transport le moins coûteux - vers Boston, New York, le Golfe du Mexique, l'Amérique du Sud... et même Montréal et Toronto.

Côté main-d'oeuvre, la législation du travail en Nouvelle-Ecosse est une des moins contraignantes qui soient en Amérique. Hors d'Halifax soit là où va s'installer Michelin - le salaire minimum horaire n'est que de \$1.05 pour les hommes, de 80 cents pour les femmes; s'il s'agit de travailleurs de moins de 18 ans, le taux minimum n'est que de 80 cents pour les hommes, de 55 cents pour les femmes. Ajoutons que la Nouvelle-Ecosse n'est pas exactement un bastion du syndicalisme: les petites communautés rurales de la province constituent de véritables marchés captifs de main-d'oeuvre qui, de l'aveu même d'un haut fonctionnaire néo-écossais, "peuvent présenter quelqu'attrait pour certaines entreprises".

Michelin et le progrès

Ces considérations n'ont pas dû laisser la Société Michelin indifférente. Celle-ci n'a pas la réputation d'être à l'avant-garde du progrès social en France: les syndicats français la considèrent comme un de leurs interlocuteurs les plus récalcitrants. A bien des égards, Clermont-Ferrand demeure aujourd'hui une "company town"; et lorsque l'entreprise a décidé d'installer des usines hors de France, c'est en Espagne et en Irlande, pays où les salaires sont bas et la main-d'oeuvre docile, qu'elle est allée jusqu'ici.

Côté finance enfin, la Nouvelle-Ecosse est aujourd'hui la région du Canada où les stimulants financiers aux investissements privés sont les plus généreux. Non parce que le gouvernement fédéral s'y dévoue plus qu'ailleurs - encore que le fonctionnement de la Société de développement du Cap Breton puisse, en d'autres circonstances, donner quelque substance aux récriminations de M. Beaudry; mais bien parce qu'Halifax consacre une fraction plus élevée de ses ressources que tout autre gouvernement provincial à la promotion industrielle. Le président d'Industrial Estates, M. Frank Sobey, a beau dire que ce n'est pas à cause des conditions financières qui lui sont faites que Michelin s'installe en Nouvelle-Ecosse, \$50 millions, ce n'est tout de même pas négligeable: c'est la moitié, peut-être les deux tiers, de ce que coûteront les nouvelles installations.

A ces avantages très concrets s'ajoute le "bain anglophone" de M. Michelin estimant devoir faire prendre à son entreprise en prévision d'une implantation aux Etats-Unis, c'est-à-dire la volonté de se doter d'installations où

la langue de travail serait l'anglais et les méthodes de gestion américaines. Quoi qu'en dise le ministre québécois de l'industrie et du commerce, il eût été difficile pour Michelin de trouver pareil "bain anglophone" au Québec, même dans les Cantons de l'Est. Imagine-t-on le scandale, la controverse qu'aurait provoqués la société française en installant dans "la belle province" une usine où la langue de travail aurait été l'anglais?

Jusqu'à preuve du contraire donc, l'implantation de Michelin en Nouvelle-Ecosse paraît justifiée sur le plan économique, si par "économie" on entend la rationalité inhérente au capitalisme multinational. Cette décision s'insère dans une stratégie générale d'expansion à l'échelle internationale; et elle semble s'appuyer sur une analyse comparative des coûts de production et de financement dans les trois ou quatre emplacements qui ont été proposés à la société.

Des réactions inquiétantes

Telle semble se présenter objectivement "l'affaire Michelin", du moins jusqu'à ce que de nouveaux éléments soient versés au dossier. A première vue, il s'agit tout au plus pour le Québec d'un accident de parcours, d'une occasion manquée.

Mais de toute évidence, l'implantation de Michelin en Nouvelle-Ecosse a été ressentie à Québec comme un échec cuisant. Le dépit, l'amertume même manifestés par le ministre québécois de l'industrie et du commerce ne laissent pas d'inquiéter. Inquiétés aussi sur les propos tenus jeudi par Me Paul-A. Ouimet, le président du Conseil général de l'industrie: "Si Michelin revenait au Québec avec une proposition logique et intelligente, nous la recevions avec empressement, s'il advenait toutefois que des difficultés imprévues compromissent son établissement en Nouvelle-Ecosse", a-t-il déclaré selon La Presse, même après l'appel d'offres et l'octroi des premiers contrats par Michelin pour les travaux d'arpentage et de terrassement!

On comprendrait mieux l'acharnement de Québec si Michelin avait décidé de s'installer dans la banlieue de Toronto. Mais qu'elle aille en Nouvelle-Ecosse, province où le revenu personnel par habitant est sensiblement inférieur à celui du Québec et le problème du chômage au moins aussi aigu, cela n'est quand même pas un drame sur le plan social! On souhaiterait que le gouvernement québécois s'acharne plutôt sur le très grand nombre de nouveaux investissements qui s'effectuent dans l'axe Cornwall-Toronto-Windsor et qui pourraient tout aussi bien se faire dans le triangle Montréal-Québec-Sherbrooke...

Erreur de calcul à Québec?

Pourquoi les services québécois de promotion industrielle ont-ils investi tant d'énergie et tant d'espoirs dans un projet aussi peu prometteur au départ? N'y a-t-il pas eu erreur de calcul de la part du ministère et des fonctionnaires responsables? N'ont-ils pas trop mis sur les investissements français? Y a-t-il un dossier politique parallèle au dossier économique? Telles sont quelques-unes des questions qu'on est amené à se poser en marge de "l'affaire Michelin".

Mais les réactions québécoises devant la décision de l'entreprise française remettent en question toute la stratégie de développement industriel qui semble motiver le ministère québécois de l'industrie et du commerce. D'abord, quelle est-elle au juste, cette stratégie? A-t-elle des chances de réussir? Le cadre canadien, tel que défini et géré par Ottawa, le permet-il? Peut-on vraisemblablement attendre d'une ouverture à l'entreprise et aux capitaux étrangers le complément d'investissements dont le Québec a besoin pour réaliser le plein emploi, accélérer sa croissance économique et assurer la reconversion ou le remplacement de ses industries en déclin? Doit-on continuer de miser sur la coïncidence des intérêts des sociétés multinationales avec ceux de la population québécoise? C'est ce que nous tenterons de voir demain.

lettres au DEVOIR

La souveraineté-association et l'histoire

Ceux qui ne sont pas du P.Q. se réfèrent volontiers à l'histoire pour tenter de prouver que la pierre an-

gulaire de ce parti repose sur une notion contraire à l'évolution de l'histoire. Même qu'ils qualifient la Souveraineté-Association de "nationalisme à rebours" ou encore de "nationalisme du XIXe siècle". Voyons un peu.

En 1957 étaient signés, à Rome, des traités qui engageaient l'avenir de six pays européens. Cette Association, la CEE ou Marché Commun fit sourire de nombreux observateurs, et en particulier ceux de la fière Albion qui se croyaient en meilleure position avec leur Commonwealth. "Comment peut-on croire possible une union entre des pays aussi différents que l'Allemagne et la France qui ont connu trois conflits catastrophiques en moins de 100 ans?", disaient-ils.

Et pourtant, un jeune président, chef de la nation la plus riche du monde déclarait, quelques années plus tard, en observant les premiers pas de la CEE: "La Puissante Europe" Kennedy avait raison. Aujourd'hui, l'entente des pays du Marché Commun fait envie. Et pourtant, ces pays si différents n'ont pas, par ces traités, abandonné leur patrimoine culturel spécifique; l'Allemand calculeur et le Français... politicien. En fait, l'entente s'est réalisée au niveau de l'infrastructure économique; la superstructure demeurant l'exclusivité jalouse des pays concernés.

D'autres exemples d'ententes du même genre foisonnent à travers le monde ou sont en voie de réalisation: inutile d'insister. Une première conclusion s'impose: l'évolution des nations tend vers l'association, vers la réalisation d'ententes commerciales internationales (afin de créer un puissant marché intérieur) qui seront susceptibles de se poser en concurrents sérieux face aux grandes puissances économiques de l'heure. Mais il importe de répéter au moins deux choses: les ententes s'opèrent sur le plan économique surtout et elles ne se réalisent pas nécessairement entre

pays de même culture ou de culture homogène.

Par ailleurs, l'éducation, principal agent de croissance d'une nation (rapport Dennison), entraîne inévitablement l'accroissement des nations vers leur souveraineté. Un rapide coup d'oeil sur les statistiques de l'ONU témoigne du nombre impressionnant de pays qui ont obtenu leur indépendance au cours de la dernière décennie. (Aucun de ces pays n'était aussi bien préparé que le Québec). L'alphabetisation des peuples engendre entre autres, un effet secondaire facilement contrôlable: l'objectif de réaliser pleinement l'épanouissement de l'individu à l'intérieur d'un cadre national authentique. Or, cette réalisation est-elle possible pour une nation brimée, colonisée ou à demi dépendante qui gaspille ses énergies et ses hommes dans une bataille pour sa survivance? Voilà la position du Québec-province.

Le sens de l'histoire, en 1970, c'est de tendre à réaliser pleinement l'individu dans sa fierté nationale. L'épanouir, le rendre maître de sa nation surtout en ce qui regarde ses institutions politiques, (instruments économiques) culturelles et juridiques tout en lui procurant le maximum du confort et de bien-être, aspect qui ne se peut réaliser que par l'association économique librement consentie.

Et nous Québécois, nous ergotons... Pourtant tout le monde est d'accord: nos gouvernements se paralysent aux différents niveaux, exercent du chantage (Forillon, Ste-Scholastique) bref, notre constitution doit être revue au plus tôt.

En attendant, on tente une expérience que les linguistes les plus chevronnés qualifient d'utopie: le bilinguisme "justapose" qui est invivable. (Selon M. Gaston Dulong, linguiste à l'université Laval, seul le bilinguisme "parallèle" comme en Suisse, peut survivre). Mais tant que le budget de l'éducation se situera autour du milliard, l'évolution du Québec se fera irrédutiblement vers le sens de l'histoire...

YVON LECLERU

CALCULATEUR ÉLECTRONIQUE- CANON 120



tout neuf!

Calcule avec précision en quelques secondes... poids minime et prix le plus bas...

pour une démonstration gratuite
861-9401

LA COMPAGNIE CANADIENNE D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU LTÉE.,
Office Equipment Company of Canada Ltd.,

600 W. LAGAUCHETIÈRE O.,
MONTRÉAL



LE CEGEP D'AHUNTSIC

offre en
COURS DU SOIR

Le programme complet menant au diplôme d'Étude Collégiale

GÉNÉRAL	PROFESSIONNEL
Pour toute faculté universitaire:	Chimie biologie
arts, lettres, sciences humaines, commerce, sciences pures, génie	Chimie Industrielle
	Électrodynamique
	Électronique
	Instrumentation et contrôles
	Techniques administratives:
	1) Marketing
	2) Finance
	3) Personnel
	4) Production
	Informatique
Pour le Programme de Passage au Brevet A de la Formation des Maîtres.	
Programme spécial de Passage à la Faculté de Nursing pour les infirmières diplômées.	
Pour culture personnelle.	

Les demandes d'admissions devront être complétées avant samedi 30 août 1969. Pour toutes informations, adressez-vous au Service de l'Éducation Permanente, 9155, rue St-Hubert, Montréal 353, ou à 389-5921 local 210, entre 13:30 et 17:00 et à 389-5933 entre 18:30 et 20:30.

TROÏKA
UN RESTAURANT CHARMANT
2171 RUE CRÉSCENT TEL. 919-9333

BRUNET
DE
CÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION AVANT D'ACHETER CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions Réparations et nettoyyages

J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél. 738-8686
Fondée en 1877



Ces gens-là vous donnent du "fil à retordre" quand ils bloquent les lignes de L'ASSISTANCE-ANNUAIRE
(nouveau nom pour les "Renseignements")

Rien de plus désagréable que d'attendre. Certaines personnes qui ne consultent pas l'annuaire téléphonique et préfèrent passer par les téléphonistes de l'Assistance-annuaire, bloquent inutilement ces lignes.

Ces gens-là font attendre ceux qui sont à la recherche du numéro d'une personne qui vient de changer d'adresse ou dont le nouveau numéro n'est pas dans l'annuaire.

Avant d'appeler l'Assistance-annuaire, vérifiez bien d'abord dans l'annuaire; vous éviterez ainsi de priver les autres usagers d'un service essentiel.



Bell Canada
Édifiée et dirigée par des Canadiens et appartenant à des Canadiens.

La rançon d'un essor

Suite de la page 4

D'autres associent davantage les caisses à des sociétés d'investissement qu'à des banques ou à des compagnies de finance. Selon eux, les déposants qui font affaires avec une caisse populaire ne considèrent pas leur dépôt comme un placement, mais plutôt comme un mandat pour placer leur épargne. La société n'est alors que le placement indirect des dépôts, auxquels elle rend le produit de ses investissements. Sans doute reconnaît-on que le placement indirect dans des titres détenus par un fonds mutuel, par exemple, diffère du placement indirect dans des titres de caisses d'épargne, mais c'est l'intention qui anime l'épargnant qui doit servir de critère et dans les deux cas l'intention est la même.

Cette interprétation paraît un peu généreuse. Si elle est valable pour les caisses d'épargne et de crédit, elle l'est sûrement aussi pour les banques, surtout les banques d'épargne, pour les sociétés de fiducie, etc. En fait l'intention du déposant ou de l'épargnant ne constitue pas la norme d'appréciation ou de comparaison. Il s'agit surtout de déterminer si la société n'est qu'un simple administrateur ou gérant de l'épargne des déposants, ou si elle prend une part active et autonome à la gestion du portefeuille. Or, on a énuméré plus haut divers facteurs (taille, bureaucratisme, type de placements, accumulation) qui entraînent, et de plus en plus, une certaine dissociation entre le déposant et la société. On doit alors conclure que la caisse d'épargne et de crédit tient à la fois de la société de placements et de la banque, de la société de fiducie et de la société de crédit à tempérament.

Il reste un autre argument que les caisses et d'ailleurs, toutes les sociétés mutuelles invoquent pour justifier leur traitement préférentiel: il s'a-

git de la nécessité où elles se trouvent en tant que sociétés sans capital-actions et possédant un passif fixe et hautement liquide, de devoir se constituer des réserves élevées pour la protection des déposants. Les caisses doivent accumuler des réserves sous peine de devoir faire porter les risques par leurs membres-dépôts. N'omettant pas de capital-actions, comme les autres institutions, leur seul recours résiderait dans l'accumulation de réserves. Ajoutons que le sociétaire d'une caisse, contrairement à l'actionnaire d'une corporation ordinaire, ne peut pas toucher ou encaisser à l'occasion de la vente de ses parts sociales, quelque part que ce soit du compte de surplus. Au contraire, l'actionnaire d'une corporation ordinaire peut normalement vendre ses actions à un cours qui reflète au moins en partie la valeur du surplus accumulé.

Ainsi prétend-on que les caisses d'épargne, tout en ayant perdu une bonne partie de leurs caractéristiques de sociétés locales d'entraide, se distinguent cependant des autres institutions parce qu'elles doivent ou devraient accumuler des réserves peut-être plus élevées.

Pour juger de la valeur de l'argument en regard du régime fiscal, il faut distinguer l'accumulation de réserves pour créances douteuses de l'accumulation pour fins de protection générale contre les fluctuations économiques c'est-à-dire en pratique contre la fluctuation des cours. Que la première soit nécessaire et qu'elle ne soit pas incorporée au revenu imposable, cela est évident. D'ailleurs ce privilège n'est pas limité aux seules coopératives, mais s'étend à toutes les corporations. Que le deuxième type de réserve soit aussi une nécessité, personne n'en doute. Par contre, il ne s'ensuit pas que l'on doive accorder à un type défini d'institutions le privilège d'accumuler des fonds de sécurité géné-

rale aux dépens du fisc. Le même problème se pose dans le cas de la plupart des institutions financières. Toutes les entreprises, aussi bien industrielles et commerciales que financières, doivent se protéger et protéger leurs créanciers contre les adversités de la conjoncture économique. Toutes le font à des degrés divers, mais elles le font sans se soustraire aux exigences de l'impôt.

En somme, l'obligation d'accumuler des surplus pour la protection générale des déposants (par opposition à la protection contre les mauvaises créances) ne constitue par une justification suffisante de l'exonération fiscale. En outre, on a vu que les caisses pratiquent l'accumulation sur une échelle sensiblement identique à celle des autres institutions financières.

Enfin, par l'engorgement et la centralisation de plus en plus poussée de leurs activités par la nature de leurs placements et par la bureaucratie nécessaire de leur administration, elles tendent à se dissocier de plus en plus de leurs membres, sauf en ce qu'elles limitent partiellement encore aujourd'hui leurs activités à la communauté locale.

On serait peut-être justifié de concevoir leurs privilèges fiscaux actuels comme une compensation des contraintes sévères que leur impose la réglementation qui régit leurs placements. On a cependant critiqué dans un chapitre précédent la portée de ces contraintes et on verra plus loin que le Comité suggère de supprimer la plupart d'entre elles.

Conclusion logique: les caisses devraient payer l'impôt

Dans ces conditions, il serait logique que les caisses d'épargne et de crédit paient l'impôt des corporations sur cette portion de leurs revenus non distribués aux membres, qui est supérieure aux réserves pour mauvaises créances.

Le mode de calcul de ces réserves devrait d'ailleurs être uniforme pour toutes les institutions financières et une formule en est proposée plus loin.

Une telle recommandation va représenter pour les caisses d'épargne et de crédit une charge financière assez lourde. En effet, c'est à près de 10 millions de dollars que l'on peut évaluer pour la seule année 1967, l'augmentation des réserves brutes accumulées. Même si l'on définit d'une façon libérale les créances douteuses, il ne fait pas de doute que les paiements d'impôt par les caisses d'épargne ne seraient pas d'un montant purement symbolique.

L'extension de leurs pouvoirs, tel qu'on peut le déduire de ce qui précède et comme on le verra d'une façon plus claire dans un chapitre ultérieur, va cependant les rapprocher à ce point d'autres institutions financières qu'on ne peut continuer à leur accorder un statut fiscal aussi généreux que celui qui a été le leur jusqu'à présent.

(1) Bénéfices non répartis et patrimoine. Source: Caisses d'épargne et de crédit du Québec. Statistiques financières 1967. Bureau de la statistique du Québec, juillet 1968.

Ostracisme prolongé pour Theodorakis

ATHENES (AFP) — On apprend de bonne source à Athènes que le musicien et compositeur Mikis Theodorakis vient de se voir signifier une prolongation d'une année de sa mise en résidence surveillée dans un village du Péloponnèse.

L'actualité judiciaire

Une clause restrictive de commerce coûte \$20,000 à un commerçant

par Normand Lépine

Kurt W. Hecke C. La Compagnie de gestion maskoutaine Ltée et al, Jugement de la Cour d'appel du Québec rendu le 5 août 1969 par MM. les Juges Tremblay, Casey et Salvas, maintenant le Jugement de la Cour supérieure, C.A. no. 9950.

La Cour décide que la clause d'un contrat de vente d'actions d'un commerce interdisant au vendeur d'exercer directement ou indirectement le commerce et l'industrie de manufacture de portes et châssis, menuiserie générale, pour une période de 10 ans sous peine d'une pénalité de \$20,000 est légale et n'est pas contre l'ordre public et les bonnes moeurs (article 13 du Code civil).

Les faits sont les suivants: Hecke vendit son commerce, La Compagnie St-Germain & Fils Ltée., pour \$100,000 à la compagnie de gestion Maskoutaine et la compagnie de gestion Cayouette. Le contrat de vente stipulait que Hecke ne devait pas, pendant une période de 10 ans, exercer un commerce ou une industrie identique à St-Germain & Fils Ltée., sous peine d'une pénalité de \$20,000. Un peu plus tard, une compagnie fut constituée sous le nom de Multiplex Inc.; Hecke en devint un directeur et président. Ceux à qui il avait vendu son ancien commerce, St-Germain & Fils Ltée., intentèrent des procédures devant la Cour supérieure visant à le faire condamner à payer la pénalité stipulée au contrat de vente, alléguant que la nouvelle entreprise de Hecke exerçait une industrie identique à celle qu'il avait vendue.

La Cour supérieure leur donna raison et condamna Hecke à payer la pénalité prévue au contrat. Hecke représenta en défense et devant la Cour d'appel que la clause en question était déraisonnable, trop vague, d'une portée trop étendue et contraire à la loi et à l'ordre public.

La Cour d'appel rejette ces arguments, expliquant que la Cour supérieure avait trouvé, comme question de fait, que Hecke exerçait un commerce identique à celui qu'il avait vendu antérieurement et qu'il dirigeait cette nouvelle compagnie.

Le juge Casey explique, pour sa part, qu'il est vrai que des clauses restrictives semblables ont déjà été déclarées illégales par les tribunaux parce qu'elles violaient les termes de l'article 13 du Code civil qui stipule qu'on ne peut par contrat faire des conventions qui violeraient l'ordre public et les bonnes moeurs. Le fardeau de faire la preuve qu'une telle clause viole l'ordre public, ajoute le juge, repose cependant sur celui qui en conteste la validité; or, dit-il, Hecke ne s'est pas déchargé du fardeau que la loi lui impose.

Le juge en chef Tremblay, de son côté, donne sa position sur ce problème controversé des clauses restrictives de commerce: "... d'accord avec la majorité dans l'arrêt Beneficial Finance Co. of Canada C. Ouellette (1967 B.R. 721), je suis d'avis que le droit de tout individu d'exercer son activité dans le domaine de son choix est une matière d'ordre public et que toute convention restreignant ce droit est, à première vue, illégale. Il peut arriver cependant que les circonstances justifient une telle clause pourvu que l'interdic-

tion soit confinée dans des limites raisonnables.

"En cherchant ces limites, les tribunaux sont plus larges quand il s'agit d'une vente que lorsqu'il s'agit d'un louage de services. En effet, permettre à un vendeur d'un fonds de commerce d'exercer un commerce semblable après la vente peut équivaloir à le dispenser de livrer l'achalandage du commerce vendu. Dans le cas présent, il ne s'agit pas à proprement parler de la vente d'un fonds de commerce, mais, en vendant la totalité des actions ordinaires de la compagnie St-Germain & Fils Ltée., Hecke transportait aux intimés le droit d'orienter et d'exploiter l'activité de cette société à leur gré et à leur profit. Le résultat est le même. Eu égard à toutes les circonstances, je suis d'accord avec le premier juge et avec M. le juge Casey

pour prononcer que la clause est raisonnable et, par conséquent valide".

Il semble cependant qu'il y ait, dans ce jugement de la Cour d'appel, une divergence de vue exprimée dans les propos du juge Tremblay au sujet du fardeau de la preuve.

Le juge Casey dit dans ses notes que si une partie à un contrat veut répudier ce contrat parce qu'il viole l'article 13 du Code civil, c'est à elle à démontrer qu'il y a eu violation; puis le juge conclut que, dans l'espèce, Hecke ne s'est pas déchargé de son fardeau.

Le juge Tremblay, de son côté, dit qu'une telle clause est "à première vue" illégale; veut-il dire qu'une clause restrictive soulève une présomption d'illégalité? Cela ne voudrait-il pas dire alors que le

fardeau de faire la preuve de la légalité repose sur ceux qui invoquent la clause? Cela ne voudrait-il pas dire que tout ce que Hecke avait à faire était de produire devant la Cour la clause et qu'il appartenait à l'autre partie d'en prouver la légalité?

L'argument du juge Casey est le suivant: le principe général est celui de la liberté de contracter; l'article 13 du Code civil est une exception au principe. Celui qui invoque l'article 13 doit par conséquent

en prouver les éléments essentiels.

Le juge Tremblay semble, pour sa part, partir d'un autre principe général, car il dit: "... le droit de tout individu d'exercer son activité dans le domaine de son choix est une matière d'ordre public et toute convention restreignant ce droit est, à première vue, illégale".

M. le juge Salvas se dit, de son côté, d'accord avec MM. les juges Casey et Tremblay pour rejeter l'appel.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

DIÉTÉTISTES

Diététiste professionnelles demandées.

S'adresser au Bureau du Personnel

HÔPITAL STE-JEANNE D'ARC
3570, rue St-Urbain, Mtl.

Le Collège Edouard-Montpetit

recherche les services d'un

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE

Qualifications requises: licence ou maîtrise en philosophie.

Envoyer réponses avant le 15 août au:

Collège Edouard-Montpetit,

Services pédagogiques,

945, chemin Chambly,

Jacques-Cartier

ou téléphoner au 679-2630 poste 145.

LA COMMISSION SCOLAIRE

RÉGIONALE DUVERNAÏ

requiert les services de professeurs

Toutes les disciplines au programme

Secondaire I - II - III - IV - V.

ADRESSER CURRICULUM VITAE À:

M. Marcel Bertrand,

Directeur du personnel,

3983, boul. Lévesque,

Ville de Laval.

CAISSIER

demandé

Avec expérience dans le commerce des valeurs mobilières.

• Salaire intéressant

• Assurance-groupe

• Fonds de pension

• Assurance Invalidité

Tous renseignements contenus dans les réponses seront traités de façon confidentielle.

Adressez vos réponses à:

Bélanger Inc.,

Suite 606,

800 Place Victoria,

Montréal 115, P.Q.

Une des plus importantes entreprises montréalaises de distribution de papeterie recherche un

DIRECTEUR des VENTES

Cette situation offre des possibilités à long terme. L'entreprise espère trouver un candidat qui, d'une part pourra assumer la direction de l'équipe de vente d'une division qui est destinée à une expansion considérable, et d'autre part aura les qualités nécessaires pour éventuellement s'inscrire dans les cadres supérieurs au niveau de l'exploitation globale de l'entreprise.

Les candidats devraient être jeunes (26-32), bilingues, et avoir déjà fait preuve d'une incontestable compétence dans la supervision des ventes. Ils seront confiants de pouvoir appliquer efficacement dans leur travail un esprit inquiet et innovateur, et de l'imagination.

Il s'agit d'une société moderne et progressiste, dans une industrie sans cesse grandissante. Vous y trouverez un climat favorable aux idées nouvelles et à la réalisation personnelle.

Salaire initial entre \$10 et \$12,000 plus allocation pour voiture, plus bonus de réalisation.

GORDON BRYSON & COMPANY LTD.

Consulte en personnel de gestion

1110 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 110

845-1256

**INUTILE
D'ATTENDRE
ACHETEZ
MAINTENANT!**



RENAULT 10

FABRIQUÉE AU CANADA

Poursuivant sa politique habituelle de progrès et d'améliorations constantes, plutôt que des changements radicaux de modèles chaque année, Renault annonce que sa gamme de modèles actuelle demeurera inchangée en 1970 — à moins qu'il se produise une augmentation de prix à la présentation des modèles 1970.

Cette politique protège votre investissement et c'est pourquoi en **ACHETANT MAINTENANT** vous êtes assurés **D'ECONOMISER**.

Venez nous voir dès aujourd'hui.

RENAULT CANADA

SUCCURSALES DÉTAIL

6875 Côte de Liesse 735-1331

1824 Ste-Catherine O. 937-9551

4950 Jean-Talon O. 738-1143



CANADA

CONSEIL DE LA RADIO-TÉLÉVISION CANADIENNE

Le Conseil de la Radio-Télévision canadienne annonce la décision suivante au sujet des demandes entendues lors de sa sixième audience publique, à London, Ontario, les 4, 5 et 6 mars 1969. D'autres décisions seront annoncées plus tard.

DEMANDES DE TÉLÉVISION À ANTENNE COMMUNAUTAIRE (CATV)

Conformément à sa politique, le Conseil approuve des demandes d'exploitation d'entreprises de télévision à antenne communautaire (CATV) pour une période de deux ans. Les conditions de licence seront en fonction de la politique du Conseil énoncée dans son avis du 13 mai 1969.

Décision CRTC 69-142 MONT-TREMBLANT, QUÉ.

Demande de permis par Denis Filion pour exploiter une entreprise de télévision à antenne communautaire (CATV) pour desservir Mont-Tremblant, comté Terrebonne, Québec.

Décision: APPROUVÉE

Motifs: Le Conseil est d'avis que l'entreprise de télévision à antenne communautaire assurera un service satisfaisant aux téléspectateurs de la région.

Le Conseil accorde une licence pour une période de deux ans soumise aux conditions qui seront stipulées dans la licence.

C'est une condition de chaque licence que la société titulaire de la licence doive se conformer le 1er septembre 1970, aux instructions de Son Excellence, le gouverneur général en conseil, en ce qui a trait à la propriété et le contrôle (SOR/69-140).

Le Secrétaire,
F.K. Foster

CANADAIR LIMITÉE possède des postes intéressants pour des

ANALYSTES - PROGRAMMEURS

Les candidats devront posséder une à quatre années d'expérience dans la programmation, de préférence dans le langage COBOL (DOS-OS). Notre département d'ordinateur est équipé d'une machine IBM 360-65.

Ces postes offrent un salaire proportionné aux qualifications et à l'expérience aussi bien que les bénéfices marginaux, incluant assurance-groupe, assurance-maladie - hospitalisation, plan d'épargne et caisse de retraite.

Les candidats qualifiés sont invités à formuler par écrit, en donnant détails complets de leurs qualifications ou à téléphoner pour rendez-vous au: Bureau du Personnel, Section B, 744-1511 poste 5046.

CANADAIR LIMITÉE

Case postale 6087,
Montréal 101, Qué.

informations

internationales

Les Biafrais avancent vers Port-Harcourt Le Nigeria rejette le "plan de compromis" de la Croix-Rouge

LAGOS (AFP) — Le gouvernement fédéral nigérien a rejeté samedi le "plan de compromis" proposé par le comité international de la Croix-Rouge pour l'acheminement des secours dans les zones sinistrées du Biafra.

M. Enahoro, commissaire nigérien à l'Information et au Travail, qui a fait connaître cette décision au cours d'une conférence de presse, a indiqué que ce plan ne comportait rien de nouveau. Le plan du

C.I.C.R. prévoyait le vol des appareils, après inspection, vers l'aéroport biafrais, d'Uli, et à partir de Cotonou et de Santa-Isabel.

Il prévoyait en outre un couloir réservé dans l'espace aérien nigérien et l'engagement des deux parties en conflit de s'abstenir de toute intervention.

Après avoir souligné que le Nigeria refusait le plan du C.I.C.R. en tant que "nouvelle proposition", M. Enahoro a

indiqué que le plan nigérien prévoyait un arrêt à Lagos des appareils à destination du Biafra. Il a donné l'assurance qu'aux termes de ce plan, l'inspection des avions à Lagos ne prendrait pas plus de 20 ou 30 minutes.

L'assaut biafrais

Les troupes biafraises et en particulier la division "S", forte de 8.000 hommes, se trouvent à environ 31 milles de Port-Harcourt par les grands axes, mais à 19 milles seulement à travers la brousse. Umuakpu, tombé la semaine dernière aux mains des forces sécessionnistes, constitue le point extrême de l'avance biafraise le long de la route Owerri Port-Harcourt.

Tous les centres de communication disséminés dans la brousse au sud d'Owerri, sur une distance d'environ 31 milles, sont sous contrôle biafrais. La ligne de front se situe cependant plus au sud, le long de la route qui relie Elele au gisement pétrolier d'Umuechem, à environ 19 milles de Port-Harcourt qui est toujours sous contrôle fédéral. Selon les estimations biafraises, plus de 15.000 soldats nigériens défendent la région de Port-Harcourt.

Les troupes biafraises n'ont pas pour le moment l'intention d'attaquer de front les lignes de défense nigériennes situées le long de la route Elele-Umuemchem, selon des déclarations faites au correspondant de l'AFP par le major Omyekwele, adjoint au colonel commandant la division "S". Les forces sécessionnistes veulent en effet s'assurer d'abord la maîtrise de l'axe Elele-Owerri, afin de déborder par les flancs les troupes fédérales et converger ensuite en direction de Port-Harcourt et de ses riches champs pétroliers.

Un charnier

Umuakpu, est un immense charnier, encombré de pans de murs et survolé par des corbeaux en quête de nourriture.

L'envoyé spécial de l'AFP qui s'est rendu sur place vendredi matin, a compté sur la grande route d'Owerri à Port-Harcourt, qui traverse le village, une vingtaine de cadavres de soldats nigériens. Dans certains quartiers, notamment près de l'école St. Anthony, l'odeur est insupportable: dévorés par les mouches, des morceaux de chair en décomposition pourrissent dans la chaude humidité. Tous les trente pieds, de la terre fraîchement remuée indique l'emplacement de fosses communes. Selon le capitaine Nzeadike, commandant le secteur 2.000 soldats nigériens au moins ont trouvé la mort au cours des combats qui ont abouti à la reprise de la ville par les soldats du général Ojukwu. La bataille, a-t-il ajouté, a duré cinq jours.

Les soldats fédéraux ont certainement dû être surpris par la rapidité de l'attaque biafraise. Ils n'ont pas eu le temps de replier avec eux une partie de leur ravitaillement. Cinq grands chaudrons remplis de riz à demi pourri gisaient encore vendredi à demi renversés sur la grande route, devant un bâtiment rectangulaire criblé de balles et d'éclats d'obus où les troupes fédérales avaient établi leurs cuisines.

D'autre part, le porte-parole a indiqué qu'une patrouille motorisée israélienne a été attaquée par des tirs de bazooka et d'armes automatiques. Quatre soldats israéliens ont été blessés, dont trois légèrement.

Réactions à la dévaluation du franc Inquiétude en France, satisfaction à l'étranger, surprise de part et d'autre

PARIS (AFP) — Tout comme les gouvernements, banquiers et boursiers étrangers, les Français ont été complètement surpris par la dévaluation du franc français, ce "coup de tonnerre dans un ciel bleu d'août". Toutefois, si la satisfaction prime à l'étranger, les réactions françaises laissent percer une certaine inquiétude et des préoccupations sérieuses, surtout chez les représentants des salariés.

Les milieux politiques

Pris par surprise, "à froid" comme disent les experts, les partis politiques dispersés pendant les vacances ne réagiront en tant que groupe qu'à la rentrée parlementaire en septembre. Le gouvernement a quatre ou cinq semaines devant lui pour mettre au point le plan de redressement qui doit compléter la dévaluation du franc.

Pour le moment, le premier ministre ne peut que prendre acte des déclarations d'hommes politiques, de leaders, plus ou moins isolés de leurs formations respectives. Elles permettent cependant de "faire le point", mais, ne permettent pas de tirer des conclusions engageant l'avenir.

La situation politique peut être caractérisée d'un mot: entre les communistes et les "intégristes" du gaullisme, plus ou moins violemment opposés à la dévaluation et au gouvernement, tous les hommes politiques sont attentifs. Ils le disent plus ou moins clairement: ils jugent le gouvernement à ses actes.

1) — La majorité voit se dresser les "intégristes" du gaullisme qui, comme le "Front du progrès" "déploraient" la dévaluation et "regrettent" les conditions dans lesquelles elle a été faite.

Ils adoptent cette position par fidélité au général de Gaulle qui, lui, il y a seulement 9 mois, dans une situation "pas techniquement très différente", a "refusé courageusement" la dévaluation en la qualifiant "d'absurde". Ce qu'ils craignent d'ailleurs, c'est que cette mesure "ne signifie en fait qu'un abandon des objectifs fondamentaux de la politique "gaulliste".

2) — Le centre est divisé, on le sait, entre ralliés à M. Pompidou, derrière M. Jacques Duhamel et centristes plus ou moins dans l'opposition avec MM. Jean Lecanuet et Pierre Abelin. M. Duhamel est ministre de l'Agriculture, c'est-à-dire d'un des départements les plus importants au lendemain de la dévaluation. Comment l'agriculture va-t-elle réagir?

Le vice-président de la FNSEA, M. Jean Deleau, ne doute pas que la dévaluation aura des "conséquences graves" tant sur le revenu des agriculteurs que sur le fonctionnement du Marché commun. Il prévoit une diminution du revenu agricole "parce que les prix des produits ne vont pas changer".

Mais, la position de M. Jacques Duhamel peut devenir délicate si le mécontentement des agriculteurs grossit et débouche sur des actions de protestation.

3) — L'opposition de gauche non communiste est divisée: M. Alain Savary, le premier secrétaire du nouveau parti socialiste, estime que la si-



La surprise de la dévaluation

tuation est grave et que la dévaluation est un "constat d'échec" à porter au passif du gouvernement. C'est l'échec de la "politique de prestige" suivie depuis 1958. Mais il attend de connaître mieux les mesures d'application avant de prendre une position précise qui sera, de toute façon, en faveur de "la défense des travailleurs".

M. François Mitterrand (Convention des institutions républicaines) est plus nuancé: c'est un échec de la politique économique, dit-il, mais la dévaluation était indispensable.

M. Mitterrand se demande même ce qu'aurait fait un gouvernement de gauche, tout en affirmant que la mesure prise aurait dû l'être en juillet 1968.

4) — Le parti communiste a proclamé énergiquement sa désapprobation. Il sera de toute manière opposé au gouvernement, mais son action dans le domaine politique aura un impact plus ou moins précis et large selon les réactions des syndicats.

Les milieux du travail

"Notre inquiétude est vive, car la décision prise est une solution de facilité répondant aux intérêts capitalistes, mais dont les conséquences peuvent être graves pour les travailleurs", a déclaré M. Laurent Lucas, secrétaire général adjoint de la C.F.D.T. mouvement syndicaliste issu de l'ancienne organisation syndicaliste chrétienne. "En effet, la classe ouvrière sait par expérience que, dans le passé, les dévaluations ont amené la spéculation, la hausse des prix, la dégradation du pouvoir d'achat." Annonçant une campagne de revendications renforcées, le leader syndicaliste a ajouté: "Si des mesures énergiques ne sont pas pri-

ses, si les négociations n'aboutissent pas, nul doute que la réplique des travailleurs ne tardera pas lors d'une rentrée sociale, qui s'annonçait déjà animée.

La Confédération générale des cadres estime, pour sa part, qu'aucun redressement n'est possible sans l'appui des organismes, sociaux professionnels dont elle demande la consultation immédiate.

Pour la "Confédération des petites et moyennes entreprises", la dévaluation "semble une mesure de sagesse", mais on souligne par ailleurs: "Il ne faudrait pas que cette décision soit accompagnée de mesures qui ne permettent pas à l'économie française de bénéficier de ce sacrifice."

M. Pierre Bellon, président du Centre des jeunes dirigeants d'entreprise, estime que les conditions de réalisation de la dévaluation devraient empêcher toute spéculation. "Techniquement, elle devrait donc réussir", ajoute-t-il. "Deux conditions devront être réunies pour qu'elle contribue à un redressement économique véritable: maintien de la politique d'austérité et réalisation des réformes fondamentales nécessaires pour la restructuration de l'économie française."

A l'étranger

Surprise à cause du moment choisi et du secret absolu, satisfaction concernant le taux et la confiance dans la réussite de l'opération, tels sont les points marquants des réactions enregistrées dans le monde à l'annonce de la dévaluation de 12,5% du franc français.

"On avait tout prévu, sauf le mois d'août...", cette boutade d'un fonctionnaire des communautés européennes traduit bien l'atmosphère dans laquelle est intervenue la déci-

Italie: M. Rumor remporte son 1er vote de confiance

ROME (AFP) — La Chambre des députés italienne a voté hier, la confiance au gouvernement démocrate-chrétien homogène de M. Mariano Rumor par 346 voix, contre 245 et 6 abstentions. Majorité requise: 296 voix sur 597 présents.

ligné: "J'espère que cette mesure signifiera la stabilisation définitive du franc. Parmi les disparités qui existaient pour le mark par rapport à certains pays, l'une des plus importantes a été éliminée."

Pour le professeur Karl Schiller, ministre allemand de l'Économie, la dévaluation du franc constitue "un pas important vers le ajustement des parités monétaires".

Etats-Unis: M. David Kennedy, secrétaire d'Etat au Trésor, a mis l'accent sur le fait que la valeur du dollar ne sera pas affectée: "L'action du gouvernement français", a-t-il dit, "représente un ajustement aux développements économiques en France pendant l'année dernière. Le montant de la dévaluation est conforme au taux qui avait été discuté lorsque les ministres des Finances des Dix s'étaient réunis à Bonn en novembre dernier. Cet ajustement peut s'accommoder du cadre existant des taux de change entre les monnaies. La valeur du dollar américain ne sera pas affectée."

Londres: La nouvelle de la décision française a été accueillie avec flegme. On précisait que la dévaluation du franc français, bien qu'attendue en ce qui concerne le moment choisi, n'était point imprévue. On soulignait dans les milieux gouvernementaux que des plans avaient été préparés depuis longtemps en vue d'une telle éventualité. On pense, cependant qu'une intervention de la Banque d'Angleterre pour protéger la livre ne sera pas nécessaire. En effet, ajoute-t-on à Londres, la question d'un ajustement de la valeur de la livre ne se pose pas tant que le taux de dévaluation du franc ne dépasse pas 13 ou même 15%.

Nouveau duel israélo-jordanien L'aviation israélienne bombarde le canal de Ghor

(AFP) — Pour la troisième fois en quatre jours, l'aviation israélienne a bombardé les positions des forces régulières jordaniennes et celles des commandos palestiniens, mais cette fois elle ne s'est pas bornée à cela: elle a également bombardé le canal de Ghor, grâce auquel les terres les plus fertiles de la Jordanie sont irriguées par les eaux de la rivière Yarmouk.

C'est la seconde fois que les Israéliens s'attaquent au canal de Ghor, dans une opération à la fois de représailles et d'avertissement. La 1ère fois, l'intervention des Etats-Unis avait permis d'arriver à une sorte de "gentleman agreement": les Jordaniens s'engageaient à ne plus permettre aux commandos d'opérer dans ce secteur, et les Israéliens, de leur côté, s'engageaient à permettre la réparation du canal.

Mais cet accord n'a été respecté qu'un mois à peine. Depuis une dizaine de jours, les autorités jordaniennes ne s'opposent plus — dit-on à Tel Aviv — aux actions des commandos, bien au contraire, il leur arrive même de les protéger de leur feu.

Dans ces conditions, les Israéliens ont estimé qu'ils n'étaient plus tenus de respecter eux aussi, les termes de l'ac-

cord, et ils ont bombardé hier après-midi le canal de Ghor.

Les raids

L'aviation israélienne a effectué hier après-midi trois raids sur le nord et l'est de la Jordanie, a annoncé de son côté un porte-parole militaire jordanienn cité par Radio-Amman.

A 15h20 quatre avions israéliens de type "Mystère" ont attaqué la région d'Adasieh, dans le nord de la vallée du Jourdain, utilisant mitrailleuses et roquettes. "Notre DCA est entrée immédiatement en action et a abattu un appareil ennemi qui est tombé en flammes à proximité du village de Tawafik, sur les hauteurs de Golan", a poursuivi le porte-parole.

A 16h00 a été lancé le porte-parole militaire jordanienn, quatre avions de type "Vautour" ont bombardé, pendant 35 minutes, le tunnel du canal de Ghor. Un des appareils israéliens, touché par la DCA jordanienne, s'est écrasé en flammes dans la région de Khibert El-Samara, devant les positions jordaniennes.

Le troisième raid a été effectué à 16h45 par deux avions de type "Mystère", sur la région de Chik El-Bared. La DCA jordanienne a réussi à abattre l'un des appareils israéliens qui est tombé dans la voisinage de Sir, sur les hauteurs de Golan.

D'autre part, des obus de mortier ont été tirés samedi soir depuis le territoire jordanienn contre le kibboutz de Yardena, dans la vallée de Beisan. Un civil a été sérieusement blessé, a annoncé un porte-parole de l'armée israélienne.

Les forces israéliennes ont riposté. Au même moment, des obus de bazooka ont été tirés contre un poste de l'armée israélienne situé à Beith Josef, autre kibboutz de la vallée de Beisan. Les forces israéliennes ont à nouveau riposté.

Vingt minutes plus tard, une patrouille israélienne s'est heurtée à un groupe de Palestiniens infiltrés près du kibboutz de Geshor (vallée du Beisan). Les Israéliens ont ouvert le feu et les Palestiniens se sont réfugiés en territoire jordanienn.

D'autre part, le porte-parole a indiqué qu'une patrouille motorisée israélienne a été attaquée par des tirs de bazooka et d'armes automatiques. Quatre soldats israéliens ont été blessés, dont trois légèrement.

Accrochage imminent entre guérilleros et soldats au Brésil

RIO DE JANEIRO (AFP) — 800 soldats de l'infanterie de marine, appuyés par des hélicoptères et des péniches de débarquement, continuent à rechercher depuis jeudi dernier un groupe d'éléments rebelles dans la Sierra de Posse, (Etat de Guanabara), apprend-on à Rio de Janeiro. Selon des informations officieuses, un accrochage serait imminent entre ces éléments fortement armés et l'infanterie de marine.

Les soldats auraient déjà découvert le quartier général des rebelles dans une maison appartenant à un colonel en retraite. Un poste de radio-émetteur et de grandes quantités d'armes y auraient été trouvés.

Cette région est très propice à l'action de guérilleros en raison de la nature accidentée du terrain, montagneux, recouvert d'une épaisse végétation et traversé de rivières qui se jettent dans la mer. Un paysan a déclaré avoir aperçu quatre hommes barbus armés de mitraillettes.

COLLÈGE VILLE-MARIE

École secondaire indépendante reconnue par le ministère de l'Éducation

Direction:

M. Aurèle Daoust

GARÇONS et FILLES

Inscription en cours

pour toutes les sections du secondaire

COURS GÉNÉRAL 8e à 11e ANNÉE
COURS SCIENTIFIQUE 8e à 11e ANNÉE
COURS COMMERCIAL 11e et 12e ANNÉE
12e COMMERCIAL SPÉCIAL

CLASSE DE RECYCLAGE — SECONDAIRE V

EXAMENS D'ENTRÉE EN 8e ANNÉE

1380, rue GILFORD, Montréal 177

Téléphone: 525-2516

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 4 h 30 p.m.
Le soir: mercredi de 7 h à 9 h

Thieu se préparerait à des élections avec l'autre côté

SAIGON (AFP) — L'entretien de plus d'une heure qui a réuni samedi le président Nguyen Van Thieu et le général Duong Van "big" Minh fait dimanche les titres à la une de toute la presse saïgonnaise. Les spéculations les plus variées sont émises par les éditorialistes mais tous s'accordent pour qualifier cette réunion de "très importante".

Le général Duong Van Minh, le héros de la révolution de novembre 1963 qui mit un terme au régime du président Diem, est revenu au Vietnam en octobre dernier après un exil de près de quatre ans en Thaïlande.

Certains observateurs croient savoir que le président Thieu a offert au général la présidence d'une haute instance qu'il reste à créer et qui aurait un rôle à jouer dans l'organisation de futures élections avec l'autre côté. Un "comité des sages" de la République du Vietnam en quelque sorte, comme le Front national de libération en a formé un auprès de son "gouvernement révolutionnaire provisoire".

Le gouvernement sud-vietnamien a démenti, il y a plus d'un mois, la formation de cet éventuel comité mais il avait également démenti à la même époque la création d'une commission électorale mixte avec le F.N.L. que le président Thieu devait annoncer quelques semaines plus tard.

Si le général Duong Van Minh acceptait de participer de nouveau à la vie politique sud-vietnamienne, celle-ci serait complètement bouleversée. Il est certain que ce retour marquerait un changement presque complet de la politique intérieure et extérieure du Sud-Vietnam, ajoutent les milieux politiques saïgonnais.

Le général Minh compte, en effet, de nombreux amis parmi les boudhistes militants de An Quang, notamment Thich Tri Quang, l'un des plus influents doctrinaires de la secte, et Me Tran Ngoc Lieng. On ne sait, toutefois, s'il est certain que le général Minh imposerait alors la politique de ces deux hommes, qui réclament un cessez-le-feu immédiat et la formation d'un "gouvernement de réconciliation nationale".

nous payons

1/2% d'intérêt sur vos dépôts de 5 ans

909 ouest, boul. dorchester, montréal — 866-9641

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

la plus importante société de fiducie canadienne-française

Vous pouvez utiliser ce coupon et le poster avec votre chèque à l'un de nos bureaux.

Ci-inclus mon chèque au montant de \$ _____ (minimum \$1.000.00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 5 ans, au

Nom de _____ Rue _____

No _____

Ville _____

Signature _____ Date _____

arts

et

spectacles

Le bruit de la ville

RADIO: ce soir, 20 h. 30, à la radio d'Etat, aux "Muses s'amuse", Guy Ferron lit "la petite phrase" de la Recherche du temps perdu. On lira aussi un conte de Réal Benoit, "Mes voisins", extrait de "La saison des artichauts".

COURS: Pierre de Grandpré, directeur général des arts et lettres au Ministère des affaires culturelles, s'est rendu à Menton (France) pour y donner, jusqu'au 19 août, des cours sur la littérature canadienne-française.

SPECTACLE: la boîte à chansons du Théâtre des Prairies, après une semaine de relâche, ouvrira ses portes vendredi prochain à Jean-Pierre Ferland. Cette boîte à chansons se trouve à Joliette. Ce sera l'un des derniers récitals que donnera Ferland avant le récital qu'il présentera à la Place des Arts en septembre. A 21 h. et à 23 h., au Théâtre des Prairies.

EXPOSITIONS: le Gobelet expose les "aluchormies" du peintre Réal Arsenault, du 12 au 26 août, au Pavillon des brasseries le Gobelet (Théâtre des Marionnettes, Terre des Hommes). On peut rencontrer Arsenault, le 12 août à 20 h. 30.

Le Centre culturel de Longueuil exposera les travaux réalisés par les jeunes qui fréquentent les terrains de jeux de cette ville, les lundi, mardi et mercredi, 18, 19 et 20 août. Le Centre sera ouvert de 9 h. à 17 h., puis de 19 h. à 21 h.

MUSIQUE: Du 19 au 25 août, le Beffroi de la musique de Terre des Hommes présentera une semaine de musique canadienne sur disques. On y entendra des compositeurs de toutes les périodes de l'évolution de la musique canadienne, y compris quelques-uns des pionniers. (Calixa Lavallée, Guillaume Couture, Léon Ringuet, Albert Ham, Napoléon Crépeault, Edward Broome, Achille Fortier, Joseph Vézina). Parmi les modernes, figureront Alexander Brott, Istvan Anhalt, Oscar Morawetz, Pierre Mercure, Violet Archer, Rodolphe Mathieu, Dirk Kietbas, Claude Champagne, Harry Somers, Jean Valerland, Michel Perreault, Kelsey Jones, Serge Garant, Jean Papeau-Couture, etc.

Horaires des théâtres

LA POUDRIÈRE - "That Spring Thing" comédie de Jack Crisp. Du mardi au vendredi, 20h30, samedi 18h30 et 21h30, relâche.
THÉÂTRE DES MARGUERITES - (Troup-Rivières) "Gag en ménage" d'Arnold. Tous les soirs 21h, sauf les lundis et vendredis.
THÉÂTRE DE MARJOLAINE (Eastman) "Hold Up" de Carrier-Lévesque. Le dimanche à 20h, tous les soirs à 21h, relâche le lundi.
THÉÂTRE DES PRAIRIES - "La Folle nuit" - tous les soirs à 21h, sauf le lundi et vendredi.

Horaires des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE
ARLEQUIN - "Isabel" et "Adieu l'ami"
BIJOU - "Le Treizième Caprice" - 1.10 - 3.15 - 5.20 - 7.25 - 9.30
CANADIEN - "Le Miracle de l'Amour No 2" et "Princesse d'un jour" d'Arnold. Tous les soirs 21h, sauf les lundis et vendredis.
CHAMPLAIN - "Les uns, les miens, le nôtre" et "Sé, povre et dynamite"
CHATEAU - "La Grande Lente" et "Vieilles à l'Alabama"
CINÉMA DE PARIS - "Nouveaux horaires que le Fleur de Lys"
CREMAZIE - "Penny Girl" (français) 8.00 - 10.00 - 12.00 - 14.00 - 16.00 - 18.00
DAUPHIN - "Salle Renair" "L'Étréne" 7.30 - 9.30 - samedi et dimanche - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - Salle Méclaire "L'Atropale" 7.30 - 9.30
ELECTRA - "Deshabillez-vous pouspés" et "Pouspés de St-Paul"
FLEUR DE LYS - "Sous les carresses du vent" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
FRANCAIS - (Vair Châteaui)
GRANADA - (Vair Châteaui)
JEAN-TALON - "Oscar" et "Fantômes no 7"
MAISONNEUVE - voir Jean-Talon
MERCIER - (Vair Electra)
MIDI-MINIUT - "Traqueter" et "Les Étrangers" 12.30 - 2.30 - 4.30 - 6.30
SKYTRON - "The First Vieux maître du monde" et "Le Démoniaque"
OUTREMONT - "Les Écrouelles" et "Les Désarmés de l'Éclair Torpille"
PAPINEAU - "CHE" et "La Vallée des pouspés" 1.20 - 3.20 - 5.20
PARISIEN - "Valérie" 10.00 - 12.00 - 2.15 - 4.20 - 6.30
PIGALLE - (Vair Midi-Minuit)
PLAZA - (Vair Canadien)
RIVOLI - "2001 Olysiée de l'espace" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00
SNOWDON - "Benjamin" - 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00
ST-DENIS - "Alaskan Safari" et "Le Trezor de la forêt noire"
EN LANGUE ANGLAISE
ALHOUETTE - "Finian's Rainbow" 2.00 - 4.00 - 6.00
AVENUE - "It's Tuesday This Must Be Belgium" 1.00 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.30
ART - "A Star is Born" - 1.15 - 4.00 - 7.00 - 9.30
ATWATER - "Mackenna's Gold" - 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00
BOVAVENTURE - "A Man and a Woman" 1.00 - 3.00 - 5.10 - 7.10 - 9.30
CAPITOL - "The Maltese Bippy" 10.40 - 12.50 - 3.00 - 5.15 - 7.25 - 9.40
CINEMA COTE-DES-NEIGES - "Oliver" 8.30 - et matins mardi, mercredi, samedi, dimanche à 2h.
CINEMA T. COTE-DES-NEIGES - "The Boys of Paul Street" - 1.00 - 3.00 - 5.10 - 7.20 - 9.30
CINEMA WESTMOUNT SQUARE - "H" 1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.10 - 9.20
CINEMA THEATRE IMPERIAL - "Kratka" - Tous les jours à 2h, et 3h, dimanche à 2h, et 3h.
ELYSEE - "Salle Eisenstein" "Model Shop" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 et 9.30
GUY - "Negatives" - 11.10 - 2.40 - 6.15 - 9.45 - "The Tiger and the Pusycat" 12.50 - 4.25 - 8.00
KENT - "The Chairman" 1.00 - 2.05 - 5.10 - 7.20 - 9.30
LOEWS - "CHE" - 10.40 - 12.50 - 3.00 - 5.10 - 7.20 - 9.40
MONTREAL - "Charly" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.10 - 9.25
PLACE - "Ice Station Zebra" 11.00 - 1.15 - 3.30 - 5.45
PLACE DU CANADA - "Eye of the Cat" et "Dead Run"
PLACE VILLE-MARIE - Petite Salle "The Graduate" 12.30 - 2.30 - 4.30 - 6.30 - 8.30 - Grande Salle "Goodbye Columbus" 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15
SEVILLE - "Ring of bright water" - 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.10
SYSTEM - "Targets" et "The Violent Four" VAN HORNE - "9 into 2 won't 0" 1.25 - 3.25 - 5.25 - 7.25 - 9.30
WESTMOUNT - "Midnight Cowboy" 12.30 - 2.40 - 4.50 - 7.00 - 9.20
YORK - "The Gay Deceivers" 1.30 - 3.25 - 5.15 - 7.10 - 9.10
Sous-titres en anglais
CINEMA V - "I am curious Yellow" 7.30 - 10.00 - 12.00 - 2.30 - 5.00 - 7.30 - 10.00 - Dim. 12.00 - 2.30 - 5.00 - 7.30 - 10.00
VENDOME - "I, A Woman" part 2 12.45 - 2.45 - 4.45 - 6.45 et "I, A Lover" 2.10 - 5.10 - 8.10
Sous-titres en français
FESTIVAL - "Je suis curieuse" 7.30 - 10.00 - Dim. 12.00 - 2.30 - 5.00 - 7.30 - 10.00
JAPONAIS - "Salle Renault" "Premier Amour" version internationale - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
Anglais et français
VERIER - "Cul de sac" 7.30 et 9.30

Horaires

Table with TV program listings for CBFT, CBMT, CFTM, and CFCF channels, including show titles and times.

Théâtre d'été II

"Une folle nuit" au Théâtre des Prairies

par Michel Bélair

Conte galant en trois actes, de Gondérant et Mouzey-Eon. Mise en scène: Richard Martin. Décors, costumes: Richard Lorain. Musique: Marcel Benoit.

Si le vaudeville a encore une raison d'être. Si le théâtre d'été a comme unique fonction de divertir. Si la facilité de jeux de mots à double ou triple sens s'impose encore comme seule articulation d'un langage déjà vide de toute signification. Si la hantise du travail bien fait doit primer sur toute autre considération à plus ou moins court terme. Si le choix d'une pièce est avant tout fonction d'une certaine facilité déjà domestiquée depuis près de dix ans qu'existent les granges-théâtres piquées plus ou moins fortuitement à travers toute la province près des lieux de villégiature. Si le "public estivant" peut se contenter de tout cela et de si... peu. Pourquoi lui en donner plus qu'il n'en demande? Pourquoi dérouter tout ce monde pour qui le théâtre (ou plutôt le théâtre d'été) est avant tout un spectacle divertissant: qui amuse.

La tradition

Pour créer une "tradition théâtrale"? On y a réussi: peut-être trop bien même. D'été en été, le même type de spectacle nous revient. Au début, l'alibi était parfait: il s'agissait de créer une certaine maturité théâtrale, d'amener graduellement le public, tout en lui donnant l'occasion de se divertir, à un état de disponibilité qui lui permette de dépasser cet âge de l'apprentissage qu'incarne le vaudeville. Mais, des premiers pas, c'est toujours long! La preuve c'est qu'on y est encore: le principe de répétition fait long feu.

Richard Martin pour sa part, limité par des contraintes d'ordre budgétaire, devait choisir et mettre en scène une pièce de boulevard mettant fin à la saison estivale du Théâtre des Prairies. Jean Dupeppe allait en être la vedette. Puis, M. Dupeppe dut abandonner: le choix était à refaire. On se mit finalement d'accord sur ce conte galant. Pourquoi une telle pièce? Pour répondre aux exigences du théâtre d'été sans doute; on y vient pour s'amuser et pour se distraire des traces de tous les jours. Fort honnêtement, la mise en scène se prête à ces impératifs: donnant beaucoup de couleurs à une intrigue fort simple, Richard Martin a réussi à insuffler à ses comédiens ce goût du travail minutieux, bien fait, sans prétention aucune que celle du genre.

Subventions de \$43,470.

OTTAWA - Au nombre des subventions qu'annonce le Conseil des Arts du Canada au note une somme de \$10,000 au Conseil canadien de recherches urbaines et régionales pour une étude sur la possibilité d'établir un organisme national de renseignements sur l'urbanisme. Celui-ci mettrait à la disposition des chercheurs des administrateurs gouvernementaux des urbanistes et des aménagistes les fruits des recherches effectuées au Canada en matière d'urbanisme et de techniques d'aménagement. L'étude en question a été confiée à MM. Michel Barcelo professeur à la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, Harry C. Campbell, bibliothécaire en chef des bibliothèques publiques de Toronto, et Dennis Young, géant municipal de Victoria (C.-B.).

D'une valeur globale de \$43,470, les subventions annoncées aujourd'hui s'inscrivent dans un programme d'aide aux sciences sociales et aux humanités auquel le Conseil des Arts compte consacrer \$17,055,000 durant l'année en cours. Pour sa part, le professeur Keith Matthews, de l'Université Memorial de St-Jean (Terre-Neuve), obtient \$5,920 pour recueillir des documents maritimes relatifs à Terre-Neuve et à l'est du Canada, consignés au Public Records Office de Londres. Ces documents font partie d'une masse de dossiers qui doivent être détruits en 1970. On compte qu'ils auront une grande valeur pour les recherches sur l'histoire de la région maritime de l'Atlantique nord.

Blue Bonnets CE SOIR A 7H.45. Pas de courses le jeudi.

ROGER JEANNIN EST UN CHEF HEUREUX. Après une première saison au Centre d'Arts d'Oxford l'an dernier, il est revenu cet été, et il sait que, de plus en plus, ses convives reviennent déguster les repas gastronomiques des samedis et dimanches soirs.

Bijou MARI LAFORET PIERRE BRICE PASCALE ROBERTS 8e semaine EN COULEURS LE TREIZIEME CAPRICE

SALLE À MANGER CENTRE D'ARTS D'ORFORD Jeunesses Musicales du Canada Sortie 69 - Autoroute des Cantons de l'Est Réservations: 843-3981 (Magog) 861-0210 (Montréal)

théâtre du rideau vert Dès le 20 août les belles soeurs UN BILLET VOUS EST OFFERT POUR 7 SPECTACLES \$16.50 au lieu de \$19.25

Follement...

Gaëtan Labrèche, en Antoine-Antoinette, tombe amoureux de la duchesse Silvérie (Brigitte Morin). Maclovie de Mont-Haussecol (Tania Fédor) la trictrac de la duchesse a su protéger cette dernière de toute approche masculine, aidée en cela par l'abbé de Fleurange qu'interprète Jean-Pierre Masson. Pour approcher l'élue de son cœur, Antoine devient Antoinette et se fait dame de compagnie, au même titre que sa soeur Clothilde (Elizabeth Chouvaldzé) et que Lucille (Elizabeth Briand) l'autre suivante.

Jeux de mots, couplets grivois et galants, mise en scène allant dans le même sens et jouant sur les situations et les gestes non-équivoques, le tableau s'impose vite comme follement... drôle. On s'amusera sans doute beaucoup de voir Jean-Pierre Masson en abbé de Fleurange: ses déhanchements d'introverti, ses manies, les différentes tonalités de langage qu'il exploite systématiquement, ses airs de constipé sympathique, tout cela fait ressortir clairement le personnage ambigu de l'abbé de cour. Jouant allègrement du mollet et battant follement de la pupille, Fleurange-Masson crée dès le début de la pièce cette atmosphère galante saupoudrée de grivoiserie, ce double registre qu'Antoine-Antoinette viendra rendre encore plus sensible.

Gaëtan Labrèche excelle d'ailleurs à ce jeu: il semble n'être jamais tout à fait Antoine ni tout à fait Antoinette, s'efforçant de donner plus de "piquant" à la situation afin que la salle soit sans cesse présente au travestissement.

Un transfert

C'est peut-être dans cette participation implicite du public à l'action qu'il faut chercher le succès du vaudeville.

En ce sens, Tania Fédor remplit un rôle extrêmement important: Maclovie incarne le personnage fort, celui qui, en principe, est conscient de tout ce qui se passe et qui fait agir les autres selon son gré. Dupée par Antoinette, le public devient donc le seul témoin conscient de toutes les implications de la scène et ce n'est plus Maclovie mais bien la salle qui se fait conscience et qui dirige l'action. Avec tout le métier qu'on lui connaît, Tania Fédor a su effectuer sans heurt et sans secousse aucune ce transfert de pouvoir essentiel au déroulement du spectacle.

Il faut ajouter qu'en petite idiote ravissante, Silvérie donnait elle aussi tout à fait dans le ton; Brigitte Morin fait une victime sympathique dont la naïveté (plus ou moins exaspérante selon le cas) ne peut que triompher de l'adversité.

Bref, "La folle nuit" est un spectacle qui connaîtra beaucoup de succès, il est facile de le prévoir.

THEATRE SUN VALLEY THÉÂTRE D'ÉTÉ DE "SUN VALLEY" direction HENRI NORBERT VENEZ VOUS AMUSER AVEC MONSIEUR DE FALINDOR

CINERAMA SON STEREOPHONIQUE ET TECHNOLOR KRAKATOA EAST OF JAVA

GUY CINEMA ANN-MARGRET VITTORIO GASSMAN ELEANOR PARKER "The TIGER et the PUSSYCAT" UNE COMEDIE EN COULEUR

Valérie "Je veux vivre!" Avec DANIELE OUNNET Un film de DENIS HÉROUX GUY GODIN Salle climatisée 15e Semaine

2e Festival DU FILM DE L'ÉLYSÉE BILLET REGNAIS AOÛT SALLE EISENSTEIN PREMIER AMOUR, VERSION INTERNATIONALE LUN 11

Télé-chronique

De Télé-Méto à Guillemain

Il faut bien le dire, Télé-Métropole a nettement amélioré la présentation des informations, que ce soit à Télé-Méto ou au 10 vous informe. On nous présente la nouvelle d'une façon claire en essayant de créer un climat qui ne sent pas la machine à débiter les manchettes. A Télé-Méto, par exemple, trois annonceurs s'entre-tiennent de l'actualité, le tout entrecoupé d'entrevues, ce qui est une heureuse initiative. En un mot, on essaie de saisir l'événement mais en le commentant; on s'éloigne du ton guindé et impersonnel qui caractérise le Télé-journal de Radio-Canada. La seule chose qui peut agacer, c'est l'affectation de familiarité: "Merci, Emile." Cette familiarité un peu volontaire, on la retrouve à "Toute la ville en parle", avec Mariette Lévesque, Paul Dupuis et Edward Rémy. Dupuis tutoyait Richard Verreault, Rémy conversait avec Dival comme si nous, pauvres téléspectateurs, nous n'avions pas été là. En fait, ils nous donnent l'impression de se rencontrer dans un salon où nous serions des invités qu'on oublie de présenter et qui se demandent ce qu'ils font là-dedans.

J'ai regardé une émission du 10 que je ne connais pas et qui ne mérite pas le dérangement. "Vaudeville" est une autre naïsérie dans le genre "Cré Basile" et "Amours, délices et Cie". Jacques Desrosiers y fait le clown, mais son talent n'arrange pas les choses, les blagues restant ce qu'elles sont malgré ses grimaces et ses efforts. Là encore, on fait appel à des vedettes de la chanson qui ne sont pas nécessairement de bons comédiens (exemple, Stéphane).

Le dimanche, au 2, Henri Guillemain nous parle de Tolstoï. Bien sûr, il dramatise des incidents, des faits qui, du strict point de vue universitaire, sont insignifiants. La scène dernière, il rappelait que Tolstoï souffrit d'avoir perdu ses dents au moment où il devenait candidat au mariage. Mais ces détails finissent, dans la conversation de Guillemain, par prendre leur sens et éclairer un aspect de la vie ou de l'oeuvre de l'auteur. On ne peut pas, en tout cas, reprocher à Guillemain de nous intéresser à Tolstoï, même s'il le fait d'une façon peu orthodoxe, même s'il se complait parfois à insister sur les ombres de la vie privée. Un conférencier bien informé qui sait être un excellent comédien n'ennuie jamais. Qu'un exégète très sérieux de Tolstoï nous dévoile le sens caché d'Anna Karénine ou les structures de "Guerre et paix", le dimanche, après le dîner, et nous risquons de nous endormir en rêvant à l'énorme baybe de Tolstoï. Tout cela pour dire qu'on écoute et qu'on regarde Guillemain parce qu'il n'oublie jamais qu'un auteur a été un homme et que son oeuvre a une histoire, et que celle-ci entretient avec celle-là des rapports qu'il est passionnant de découvrir.

Je Suis Curieuse (jaune) FESTIVAL 1206 E STE CATHERINE 525-8600

avec Elles... SOUS LES CARESSES DU VENT NU... CINÉMA DE PARIS FLEUR DE LYS

Le Service des Parcs de la Ville de Montréal vous invite au spectacle Galilée présenté au PLANÉTIARIUM DOW (1000 OUEST, RUE ST-JACQUES) du 13 août au 28 septembre

Le Saint-Siège désavoue un ecclésiastique "intégriste"

CITE DU VATICAN (AFP) — L'abbé de Nantes, qui s'était prononcé contre la réforme de la liturgie a été désavoué publiquement par une notification publiée samedi par la Congrégation pour la foi (ex-Saint-Office). La notification a été approuvée par le pape. C'est le premier document de cette nature qui ait été publié depuis le concile "Vatican deux".

En 1924, l'abbé de Nantes a été ordonné prêtre en 1948. En 1953, ses publications néo-typées Lettres à mes amis qui ont déjà provoqué les mises en garde de deux évêques amènent Mgr Le Couédic, évêque de Troyes, diocèse où il réside à lui intimer l'ordre de quitter le diocèse, car il refuse de soumettre à l'imprimatur ces écrits.

En janvier 1967, l'évêque de Cambrai (nord) demande aux prêtres et aux fidèles de son diocèse "de ne pas se laisser prendre à l'ingénieuse dialectique" qu'utilise l'abbé de Nantes dans les feuillets dont il inonde le diocèse. Une autre mise en garde, de l'archevêque de Bordeaux, suit de peu, en février 1967, l'interdiction faite à l'abbé de Nantes de célébrer la messe dans le diocèse de Troyes.

Enfin le 8 mars 1968, le conseil permanent de l'épiscopat français souligne qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération ce qui est affirmé dans les publications de l'abbé de Nantes et qu'on ne doit pas les faire circuler. Cette assemblée rappelle que l'abbé de Nantes, affirme lui-même "qu'il existe entre ce pape, ces évêques, ce concile, cette Eglise nouvelle et nous (c'est-à-dire lui-même et ses adeptes) une sorte d'excommunication permanente".

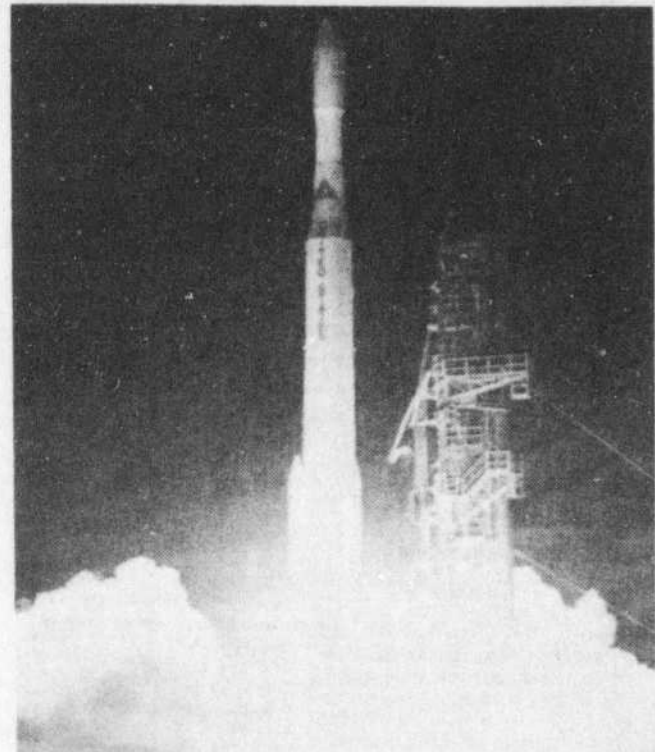
L'archevêché de Munich dément la rumeur Mgr Defregger n'était pas sous-diacre durant la guerre

MUNICH (AFP) — L'archevêque de Munich a démenti une information publiée vendredi par le journal "Frankfurter Rundschau" selon laquelle Mgr Matthias Defregger aurait déjà

reçu en 1944 les ordres mineurs. Le quotidien se réferait à une déclaration faite par un camarade d'études de l'évêque auxiliaire de Munich.

Mgr Defregger n'avait reçu les ordres mineurs que le 6 avril 1946 et les ordres supérieurs en octobre 1948. Il fut ordonné prêtre le 29 juillet 1949.

Ce point avait une importance capitale dans l'affaire Defregger. En effet si les assertions de l'ex-camarade d'études du prélat avaient été confirmées, elles auraient détruit en partie les arguments moraux avancés par l'Eglise pour la défense de Defregger.



Une fusée porteuse Delta, d'une hauteur de 106 pieds, a été lancée, dans la nuit de vendredi à samedi, un observatoire solaire orbital, OSO-6. Celui-ci, cependant, n'a pu être placé, comme on l'espérait, sur une orbite circulaire à 350 milles d'altitude. Néanmoins, l'orbite elliptique sur laquelle se trouve l'OSO-6 est "acceptable", estiment les responsables de la NASA. Avec un périhélie de 308 milles et une apogée de 347 milles, l'orbite ne gênera en rien les observations des particules du "vent solaire"; celles des éruptions thermiques se produisant à la surface du soleil commencent aujourd'hui après que les techniciens auront vérifié les instruments de bord. L'ensemble des sept instruments d'observation ne fonctionnera simultanément qu'à la fin de la semaine. Parmi les expériences auxquelles doit se livrer OSO-6 à l'aide de ses deux télescopes et de ses détecteurs de radiations, se trouvent l'étude des rayons ultraviolets à haute fréquence, les rayons gamma qui ne peuvent pénétrer l'atmosphère terrestre et, partant, on peut être étudiés à fond à l'aide des télescopes. (Téléphoto AP)

L'archevêché a précisé que

Grève à la Pan Am

Les employés de la société aérienne Pan American World Airway ont quitté le travail, hier matin, à la demande de leurs syndicats qui sont à négocier un nouveau contrat de travail. Un porte-parole syndical a déclaré que seuls les avions transportant du fret militaire pour le Vietnam seront maintenus en service. Les employés, au nombre de 40.430, demandent une augmentation de salaire de 16 p.c. répartie sur trois ans. Pan Am transporte chaque jour 30.000 passagers, dessert 119 villes dans 81 pays et utilise 158 avions à réaction.

Grève à TdH?

Le syndicat canadien de la fonction publique n'écarte pas la possibilité d'une grève des employés de Terre des hommes pour protester contre les retards apportés dans la rémunération. Chaque semaine, affirme le syndicat affilié à la FTQ, la paie accuse un retard de deux ou trois heures, de telle sorte que l'employé attend jusqu'à 19 ou 20 heures pour recevoir son chèque, sans être payé évidemment pour la durée de cette période d'attente. De la même façon, l'employé attendrait sept semaines avant de toucher sa première paye alors que normalement il devrait la recevoir après trois semaines.

Le prélat, qui était archevêque de l'Aquila à l'époque où l'ancien officier de la Wehrmacht Matthias Defregger fit fusiller, en juin 1944, dix-sept personnes, à Filetto, près de l'Aquila, réfute ainsi les affirmations contenues dans une correspondance de l'Aquila au "Corriere della Sera". L'auteur de cette correspondance affirmait que l'archevêque de l'Aquila, l'actuel cardinal Confalonieri, connaissait le passé militaire de l'auxiliaire de l'archevêque de Munich et qu'il l'avait proposé pour l'élevation à la dignité épiscopale.

"Les responsables de la congrégation, déclare un communiqué du Vatican, déclarent tout ignorer des affirmations de l'agence ASCA concernant Mgr Defregger". L'agence catholique ASCA, citant une correspondance de Munich, avait annoncé en effet que "la congrégation des évêques aurait invité Mgr Defregger à un "Non uso" de ses droits épiscopaux, c'est-à-dire, précisait encore l'agence

ASCA, à ne plus se présenter comme évêque en public et à suspendre du moins temporairement les consécrations".

D'autre part, aujourd'hui, à la suite de l'enquête ouverte par le gouvernement italien pour définir les responsabilités du massacre de la population civile de Filetto, le procureur de la république, d'Aquila, M. Armando Troise, s'entretient avec le cardinal Confalonieri, actuellement président de la congrégation des évêques et qui était à l'époque archevêque d'Aquila, dont dépend le village de Filetto.

En outre, le procureur de la république a demandé que soit entendu un séminariste, Don Marocci, qui séjourna au Venezuela. Celui-ci se trouvait à Aquila au moment des événements de Filetto et était intervenu à plusieurs reprises auprès des troupes d'occupation allemandes en faveur de la population civile. Ayant eu plusieurs fois à s'entretenir avec le commandement allemand, il pourra dire avec exactitude si le capitaine Defregger se trouvait bien sur les lieux le jour du massacre des otages italiens et sera peut-être en mesure de donner des précisions sur l'attitude du capitaine Defregger.



Monté sur la plate-forme d'un camion, le premier ministre consent à parler à un groupe de manifestants qui dénoncent la "complicité canadienne" dans la guerre du Vietnam, mais le chahut et les insultes des protestataires couvrent sa voix. At-

tendant que le calme se rétablit, il patiente un moment (note photo), puis, exaspéré, il se retire enfin au milieu des jurons et du tumulte. (Téléphoto AP)

Trudeau est entraîné, malgré lui, dans une échauffourée à Vancouver

VANCOUVER (CP) — La visite de deux jours que M. Trudeau a faite en fin de semaine en Colombie-Britannique a été marquée par une manifestation politique au cours de laquelle le premier ministre, s'efforçant en vain de parler aux porteurs de pancartes qui dénonçaient la "complicité canadienne" dans la guerre du Vietnam, a été malgré lui entraîné dans une échauffourée.

Quelques manifestants lui ont adressé des injures; l'un d'eux a même tenté de lui donner un coup de poing, un autre lui a lancé une pelure de banane qu'il a reçue dans le dos.

Monté sur la plate-forme d'un camion, M. Trudeau était tout à fait disposé à parler aux quelque 300 manifestants; mais les cris des protestataires l'en ont empêché; c'est en vain que la jeune fille qui dirigeait la manifestation a voulu rétablir le calme pour permettre au premier ministre de parler.

Exaspéré, il a quitté les lieux pour pénétrer dans la salle où l'attendaient à dîner plusieurs centaines de libéraux qui avaient chacun payé \$50 le couvert. Selon les journalistes, un manifestant, après avoir inju-

rié le premier ministre, s'est élancé vers lui. M. Trudeau aurait abaissé le bras sur le chapeau du manifestant, le lui enfouissant jusqu'aux yeux.

Par la suite, M. Trudeau ne pouvait se rappeler exactement ce qui s'était passé. D'après un de ses adjoints, "il avait étendu les bras pour se frayer un chemin et il a pu frapper accidentellement quelqu'un..."

Ce sont les agents de la sécurité qui ont reconduit le premier ministre au dîner. Dehors, les manifestants ont mis le feu à des affiches, ont brisé une vitrine et s'en sont pris à la police. Deux hommes ont été arrêtés.

Le premier ministre a défendu le droit à la dissidence et à la liberté de parole, mais a souligné que la manifestation était un terrain fertile à l'éclosion du totalitarisme.

Ces accidents ont eu lieu quelques heures après l'inauguration du festival aérien d'Abbotsford, présidée par M. Trudeau. C'est à cette occasion qu'un jeune pilote américain a péri dans l'écrasement de son appareil.

Scott Nelskog, de Edmonds, Washington, pilotait un petit Mini-Mustang qui, brusquement, a piqué vers la piste de-

vant une foule de 40.000 personnes. M. Trudeau qui se trouvait sur l'estrade en compagnie de six ministres et des autorités de l'aviation, ne s'est pas rendu compte de la catastrophe jusqu'à ce que M. Jean Marchand, ministre du développement régional, lui signalât.

Le premier ministre a insisté sur l'importance du livre blanc fédéral traitant des Indiens. Il est "inconvenable qu'une partie de la société doive avoir un traité avec une autre partie de la société", a-t-il affirmé. Les Indiens doivent devenir des Canadiens comme tous les autres Canadiens.

C'est pourquoi Ottawa n'est pas disposé à garantir aux 237.000 Indiens du Canada leurs droits d'aborigènes.

D'autre part, le premier ministre a déclaré qu'Ottawa désirait faire de la pollution une offense criminelle et, avec l'aide des provinces, recourir aux pouvoirs juridiques même contre les industries et les municipalités.

Le premier ministre était accompagné de six ministres fédéraux: MM. Jack Davis, pêche, Art Laing, travaux publics; Ron Basford, consommation; Marchand, développement régional et Robert Andras, ministre d'Etat.

En arrivant à Vancouver pour assister au dîner libéral, M. Trudeau a été accueilli par les manifestants portant des pancartes pour protester contre "la complicité canadienne au Vietnam".

M. Trudeau a voulu parler, mais a été interrompu par des huées et des cris. Les jeunes manifestants ont proféré des obscénités et des slogans pacifistes.

Lors du dîner, aux applaudissements des assistants, le

Ces personnes lisent 2088 mots à la minute*

 PAUL O. TRÉPANIÉ 2450 mots-minute Maire de la ville de Granby. Diplômé en architecture, Ecole des Beaux-Arts, Université de Montréal. "La Lecture Dynamique permet de découvrir l'importance de modifier l'attitude de l'élève envers la lecture. C'est un cours qui profite toute la vie."	<td> <td> </td></td>	<td> </td>	
--	----------------------	------------	--

Est-ce qu'en lisant à une vitesse moyenne de 2088 mots-minute*, ces personnes peuvent obtenir une bonne compréhension?

Qui, à l'encontre d'un mythe populaire, l'expérience de milliers d'étudiants prouve que la compréhension augmente avec la vitesse.

Ce qu'est le cours de Lecture Dynamique... C'est un cours de 8 semaines; une séance de trois heures par semaine, le jour de votre choix. Vous avez aussi une heure d'exercice de lecture à faire par jour à la maison.

Ce que la Lecture Dynamique peut faire pour vous... Imaginez que vous pouvez lire une page d'un quotidien en moins de deux minutes... un roman de 400 pages en moins d'une heure... une revue en 25 minutes... des textes techniques de plus de 100 pages en moins d'une heure... avec une compréhension égale ou supérieure.

GARANTIE DE REMBOURSEMENT
L'Institut de Lecture Dynamique Evelyn Wood rembourse les frais de scolarité à toute personne qui ne parviendrait pas à tripler, au moins, son habileté de lecture d'après les tests du début et de la fin du cours. Pour cela, l'étudiant doit assister à toutes les classes, suivre les indications de son instructeur et accomplir les heures de pratique requises par le cours.

"ASSISTEZ À UNE MINI-LEÇON GRATUITE AVEC FILM"

CE SOIR, LUNDI le 11 AOÛT; MERCREDI SOIR, le 13 AOÛT; MARDI SOIR, le 12 AOÛT; JEUDI SOIR, le 14 AOÛT.

et VENDREDI SOIR le 15 AOÛT à 8 h. 00 P.M.

SAMEDI MATIN, le 16 AOÛT à 11 h. 30 A.M.

à l'INSTITUT - 205 ouest, rue Sherbrooke - Montréal.

*Moyenne de vitesse des quatre personnes. Au début du cours, ces personnes lisaient en moyenne 271 mots-minute. Des cours en français se donnent aux endroits suivants: Trois-Rivières, Québec, Sherbrooke, Granby, Ottawa, Rouyn-Noranda, Saguenay et Montréal.

institut de lecture dynamique evelyn wood inc.

Plus de 127 Instituts aux États-Unis et au Canada.

MONTRÉAL: 844-1941

205 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.

Veuillez me faire parvenir, sans obligation, plus de renseignements au sujet de votre cours.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Tél. _____

Je désire connaître les dates de présentations à l'endroit où j'aimerais organiser un cours pour un groupe.

LD 11-8-69

PORT-ROYAL

1455 ouest, rue Sherbrooke

Grandeur et simplicité à la fois.

A Port-Royal vous habitez dans un cadre de grandeur mais vous vivez dans une ambiance toute simple!

Studios, une, deux ou trois chambres à coucher, tous nos appartements sont aussi beaux que confortables.

Très grand vovoir, chambres à coucher spacieuses, cuisine entièrement équipée et service de premier ordre.

Appartements modèles ouverts aux visiteurs:

Sur semaine: de 10 à 17h.
Sam. & Dim.: de 13 à 17h.

COMPOSEZ 937-9511

REDBROOKE ESTATES LTD

Prenez un "REPOS-CONGÉ" à Toronto.

\$39. pour deux, pour deux (pour deux personnes pour deux jours consécutifs n'importe quand du 1er juillet au 31 août)

L'hôtel Royal York fait une sensationnelle offre spéciale d'été nommée "REPOS-CONGÉ".

Pour seulement \$39.00 (plus la taxe de vente de l'Ont.), vous pouvez échapper à vos soucis et passer deux jours à vous offrir du bon temps. Voici ce dont vous pourrez profiter:

- une magnifique chambre double climatisée
- petit déjeuner continental pour deux personnes servi dans votre chambre chaque jour
- stationnement gratuit au garage Royal York (vous pouvez même vous y faire inscrire si vous le désirez)

L'Hôtel Royal York a 30 magasins et services, 5 restaurants élégants et des artistes connus au Black Knight Supper Club.

Explorez une "ville à l'intérieur d'une ville".

Si vous allez à Toronto ou si vous y passez, pensez à un "REPOS-CONGÉ"

au Royal York. Les distractions ne manqueront pas à Toronto cet été. La variété y est à l'ordre du jour.

13 juillet—Salon des vieilles voitures au Fort York.

1 - 10 août—Caribana 69—Ensembles de tambours d'acier, cuisine antillaise à l'île Olympique.

14 août—L'Exposition nationale canadienne. Vous y trouverez de tout, depuis les défilés jusqu'aux festivals de musique et aux "concours de spaghetti".

Téléphonez à nos frais au (416) 368-2511 et faites votre réservation "REPOS-CONGÉ".

ROYAL YORK TORONTO

CP Hotels

potins financiers

Bache & Co vient d'ouvrir une succursale à Vancouver et demandera son admission comme membre de cette Bourse.

Eagle Gold Mines Ltd a fait savoir à la Bourse Canadienne que, sous réserve d'approbation par les corps réguliers de l'Ontario et du Québec.

Molson & Company Limited propose une liste de 7 feuilles non interligées, reproduisant les cours approximatifs, les dividendes, les rendements, les gains par action, la position financière et les recettes de plus d'une centaine de valeurs mobilières.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

C'est aujourd'hui, que débute à Montréal la distribution de l'annuaire de Bell Canada

Bell Canada publie, cette année, à Montréal le plus gros annuaire de son histoire. Il contient 1696 pages et constitue le plus important travail d'impression au pays (10 millions au Canada).

Maints dividendes seront payés cette semaine par maintes entreprises canadiennes

Pittfield, MacKay, Ross & Company Limited rend public ce matin la liste des entreprises qui paieront des dividendes cette semaine, soit du 11 au 17 août 1969:

Table with columns: STOCKS, LEGENDE, TAUX, PAYABLES. Lists various companies and their dividend rates and payment dates.

MINES ET PETROLES

Table listing mining and petroleum companies with their respective dividend rates and payment dates.

LEGENDE

1 - Sous réserve de la taxe de 10%, retenue à la source pour les non-résidents.

2 - Sous réserve de la taxe de 15%, retenue à la source pour les non-résidents.

Les droits de souscription de Trizec Corporation, négociables sur la Bourse de Montréal, à partir de demain

Les droits de souscription (warrants), concernant l'acquisition de 2.200.000 actions ordinaires de Trizec Corporation Ltd, seront négociables sur la Bourse de Montréal à son ouverture mardi le 12 août 1969.

M. Tancrede Sicard nommé au poste de directeur général de Les Placements Collectifs Inc.

Il nous a fait plaisir d'apprendre qu'un de nos bons amis, M. Tancrede Sicard, vient de se voir confier le poste de Directeur Général de "Les Placements Collectifs Inc."

M. Sicard est bien connu du milieu des affaires où il s'est créé une réputation d'organisateur et d'administrateur. Grâce à ses talents et à son entregent nous ne doutons pas qu'il saura mener à bien cette institution.

Connaissant l'essor que le Mouvement Coopératif Desjardins donne actuellement à toutes ses Institutions, il n'y a pas de doute que cette nouvelle acquisition s'orientera vers de grands succès et ceci pour le plus grand bien de l'économie coopérative et québécoise.

Comme on sait, M. A. Hervé Hébert, de A. H. Hébert et Associés-acteurs, a été nommé récemment, président des Placements Collectifs Inc. Il vient aussi d'être nommé président de la Banque d'Économie de Québec, qui deviendra, le 9 septembre, une banque à charte, sous la raison sociale de "Banque coopérative de la région de Québec".

Marcel CLEMENT

"L'inflation aurait pu être évitée", selon la Chase Manhattan Bank de New York

Des investissements sans précédent

Cette année dans le domaine manufacturier du nord-ouest du Québec (OIQP) - Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Paul Beaudry a déclaré que la région du nord-ouest québécois connaît, en 1969, une année record d'investissements dans le domaine manufacturier.

À noter...

C'est demain à 4 p.m. que se termine l'offre de Teck Corporation, faite aux détenteurs d'actions de Silverfields Mining Corporation. Il y aurait déjà plus d'un demi-million d'actions déposées à ce jour.

Il y aura avant-première des nouveaux modèles de la Société Chrysler Canada les 3-4 et 5 septembre, à Windsor, Ontario. À cette occasion, maints journalistes s'y rendront, invités de la compagnie.

Depuis le 10 juillet, les mineurs de l'International Nickel Co. de Canada Ltd ne travaillent pas et, même, les pourparlers de conciliation ont été rompus; ce qui expliquera la lourdeur des actions de cette importante entreprise.

On semble appréhender une nouvelle crise des monnaies en Europe; ce qui ne serait pas sans influer défavorablement sur les marchés du change étranger, mais, encore, sur les valeurs boursières.

Les résultats de la réunion des Etats membres de la communauté de la zone du franc, qui a eu lieu hier au Ministère des Finances à Paris, porteraient à croire que d'autres monnaies pourraient bien être affectées. Faut-il en conclure que les francs belge, suisse, etc. seraient dévalués tout comme le franc français l'a été vendredi dernier.

La dévaluation du franc français en fin de semaine constitue un facteur favorable pour les mines d'or.

L'émission de 200.000 actions ordinaires de Prodec Inc à \$5,00 chacune, par l'intermédiaire de J.T. Gendron Inc, ayant son siège social à Québec et une importante succursale à Montréal, a été un franc succès, car elle fut souscrite et les cours des actions figurent au comptoir entre un offre de 6-1-4 et une demande de 6-3-4.

Investors Overseas a enregistré un profit net de \$2,828,387 durant le 2ème trimestre vs \$1,245,399 durant les mêmes 3 mois l'an dernier.

Bourse canadienne - Variations de la semaine dernière

Large table showing stock market variations for Canadian and US markets. Columns include company names, previous week's price, current price, and percentage change.

Ses conséquences

NEW YORK (AFP) - Ce qui est peut-être le plus regrettable dans l'inflation qui sévit actuellement aux E-U c'est le fait qu'elle aurait pu être évitée, affirme la "Chase Manhattan Bank" dans sa revue "Business in Brief".

S'efforçant de tirer les leçons des difficultés économiques traversées par les E-U au cours des derniers mois, la troisième banque des E-U rappelle que "l'inflation a commencé à sévir sérieusement en 1965, l'économie atteignant un stade de plein emploi et le gouvernement se lançant dans de nouveaux programmes sans accroître les impôts pour les financer".

"En période de plein emploi, la responsabilité fiscale impose que les décisions pour de nouveaux programmes de dépenses soient équilibrées par des décisions simultanées pour les financer, y compris de nouveaux impôts si nécessaire".

"La seconde leçon est que les instruments actuels de la politique monétaire ne sont pas encore entièrement appropriés pour la tâche d'ajustement ordonné et équitable du rythme de croissance économique".

Enfin, "l'expérience récente de l'inflation et de ses remèdes aux E-U ont remis l'accent sur le rôle-clé joué par ce pays dans l'économie mondiale".

Investissements des E-U à l'étranger

NEW YORK (AFP) - Les entreprises américaines prévoient une augmentation de 5 pour cent de leurs investissements à l'étranger cette année. Ils n'avaient augmenté que de 2 pour cent de 1967 à 1968, indique la société McGraw Hill dans une enquête publiée vendredi.

Selon McGraw Hill, les investissements atteindront 10,7 milliards de dollars cette année et leur expansion se poursuivra à une allure soutenue au cours des deux années suivantes.

Les entreprises américaines prévoient que 91 pour cent des fonds nécessaires à leur expansion à l'étranger proviendront de sources extérieures aux Etats-Unis.

La Communauté économique européenne continuera à occuper la première place dans les investissements américains à l'étranger: 23 pour cent cette année, 24 pour cent l'an prochain et 23 pour cent en 1971.

Canadian Cannery Co.

La compagnie Canadian Cannery Ltd rapporte pour le 31 mai 1969 des ventes de \$68,027,684 et un revenu net de \$1,055,167 (soit 75 cents par action ordinaire de classe "A" et "B").

La compagnie a déclaré un dividende intermédiaire d'un shilling (soit 13 cents) par action payable le 7 novembre 1969 aux actionnaires inscrits le 29 septembre.

Bancroft Industries et ses activités

Bancroft Industries Inc. le plus important distributeur de pièces et accessoires d'avions au Canada, a été choisi comme distributeur canadien du matériel de Lamson and Sessions Company of Cleveland, Ohio.

Un consortium bancaire international va lancer, sans doute le 31 juillet prochain, sur le marché ouest-allemand des capitaux, un emprunt de 80 millions de dm, portant intérêt de 7 1/2 émis par la province canadienne de Terre-Neuve.

L'emprunt cautionné notamment par la Dresdner Bank, sera émis à un cours situé entre 97 1/2 et 98 1/2 et aura une durée de 15 ans.

Le remboursement s'effectuera, après cinq années franches, en dix annuités soit d'un fonds d'amortissement soit par tirage au sort à la valeur nominale.

Nouveau président de T. Eaton Company

Il s'agit de M. Robert Butler

TORONTO (PC) - M. John David Eaton, qui a pris sa retraite, ces jours-ci, après avoir dirigé pendant 27 ans la plus importante entreprise privée du Canada, avait déclaré un jour que l'administration de son empire ressemblerait à la gestion d'une petite épicerie de campagne.

M. Robert Butler, qui est devenu le 6 août le nouveau président de T. Eaton Co., n'a pas de semblables illusions. Il sait ce que représente comme complications la direction de 57 magasins à rayons et de 350 bureaux de vente de catalogues répartis dans le pays.

"Nous n'essayons pas d'avoir de tout pour tout le monde dans tous les domaines, a-t-il expliqué. Nous conservons évidemment nos magasins à rayons dans les grandes régions urbaines. Mais l'initiative de l'avenir sera un magasin plus petit qui fournira certaines marchandises à un marché concentré et spécialisé".

M. Butler a toujours travaillé pour Eaton. Il avait été embauché comme employé à temps partiel à l'âge de 15 ans, puis est retourné chez Eaton de façon permanente en 1947, après avoir fait la seconde guerre mondiale dans l'aviation canadienne.

Après avoir occupé plusieurs postes, dont celui de directeur de la mise en marché à London, Ont., il a été nommé en 1968 vice-président à la planification et au développement.

Avec ses 50.000 employés, Eaton est en importance le quatrième employeur au Canada, après le gouvernement fédéral et les deux grandes sociétés de chemins de fer.

Eaton conserve ses attributs d'entreprise familiale. En tant que société privée, elle ne publie pas d'états financiers, bien que ses ventes s'élevassent, selon la rumeur à \$90,000,000 par an.

Fondée par Timothy Eaton, qui avait quitté l'Irlande pour établir son commerce avec \$6.500, l'entreprise n'a eu que quatre présidents jusqu'à présent: Timothy;

Acieries de Port-Talbot en G-B, toujours fermées

LONDRES (AFP) - Les aciéries de Port Talbot, (pays de Galles) le plus grand complexe sidérurgique de la "British Steel Corporation", resteront fermées. Les 1.300 employés des hauts fourneaux, en grève depuis maintenant 14 semaines ont, au cours d'un nouveau vote à main levée, aujourd'hui, refusé de reprendre le travail.

La procédure d'arbitrage volontaire de la confédération des syndicats britanniques (TUC) n'ayant pu régler ce conflit, le ministère de l'emploi et de la productivité a annoncé aujourd'hui la constitution d'une commission d'enquête indépendante qui aura à arbitrer le différend opposant les employés des hauts fourneaux à la direction des aciéries.

B.C. Forest Products gagna davantage

Les bénéfices nets de la société British Columbia Forest Products Ltd. se sont chiffrés à \$5,747,000 ou \$1,46 l'action au premier semestre, soit une augmentation de l'ordre de 44 pour cent comparativement aux six premiers mois de l'exercice précédent.

CANADIAN BREWERIES LIMITED Déclaration de dividendes

Avis est par les présentes donné que le Conseil d'administration a déclaré les dividendes suivants, qui seront payés le 1er octobre 1969 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 29 août 1969:

1. Un dividende trimestriel de 55 cents par action sur les actions privilégiées de série A en circulation, à dividendes cumulatifs de \$2,20, d'une valeur nominale de \$50 l'action, comprises dans le capital de la compagnie.

2. Un dividende trimestriel de 66 1/2 cents par action sur les actions privilégiées de série B en circulation, à dividendes cumulatifs de \$2,65, d'une valeur nominale de \$50 l'action, comprises dans le capital de la compagnie.

3. Un dividende trimestriel de 10 cents par action sur les actions ordinaires en circulation sans valeur nominale, comprises dans le capital de la compagnie.

Par ordre du Conseil d'administration. Le Secrétaire, W.E. DREWRY

FINA PETROFINA CANADA LTÉE

Avis de dividendes

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que le Conseil d'Administration de la Compagnie a déclaré un dividende de Treize centimes (\$0.13) et un dividende supplémentaire de cinq centimes (\$0.05) par action en fonds canadiens, sur les actions existantes de la Compagnie, payables le 15 septembre 1969 aux détenteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 15 août 1969 (ci-après dénommée "moment d'inscription") et aux détenteurs respectifs actuels des titres au porteur existants au moment d'inscription.

Les chèques de dividendes aux montants appropriés seront envoyés aux détenteurs inscrits y ayant droit le ou vers le 15 septembre 1969.

AVIS EST DE PLUS DONNE que le coupon No. 15 attaché aux titres au porteur a été déclaré dû et payable en rapport avec ces dividendes. Afin d'en toucher le paiement, les détenteurs actuels des titres au porteur existants au moment d'inscription devront présenter ledit coupon No. 15 à compter de la date du paiement, soit le 15 septembre 1969 à l'un ou l'autre des bureaux suivants:

La Banque Royale du Canada, Edifice de la Banque Royale du Canada, 1, Place Ville Marie, Montréal 113, Canada. Société Générale de Banque, 3, Montagne du Parc, Bruxelles 5, Belgique. Banque Lambert, 24, avenue Marix, Bruxelles 5, Belgique. Banque de l'Union Parisienne - C.F.C.B., 6 et 8, boulevard Haussmann, Paris (9) France. Banque Générale du Luxembourg, Boulevard Royal et rue Aldringer, Grand Duché du Luxembourg. Banque Lambert - Luxembourg, 59, boulevard Royal, Grand Duché du Luxembourg.

Tout montant de taxe devant être retenu suivant la loi sera déduit du paiement de dividendes. Par ordre du Conseil, RAYMOND VIEN, Secrétaire Adjoint. Daté à Montréal, P.Q., Canada, le 11 août 1969.

Advertisement for Geoffroy, Robert & Gélinas Co. featuring the text: "Nous avons le vif regret d'annoncer la décès de M. André Leman, C.A. président de Geoffroy, Robert & Gélinas Co."

Bourse de Montréal - Variations de la semaine dernière

1969					1969						
Haut	Bas	Div.	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.	Haut	Bas	Ferm.	Chang.
12	8 1/2	34	Abitibi	16,990	9 1/2	9 1/4	unch.	3 80	1 65	—	—
25	20	1 1/2	Alcan	24,392	28 1/2	28 1/2	+ 1/2	16 1/4	14 1/4	16	+ 1/2
29 1/2	27 1/2	1 7/8	do. 4 1/2% p.	640	33	32 1/2	+ 1/2	18 1/2	17 1/2	18 1/2	+ 1/2
32 1/4	31 1/4	1 1/2	Algonia Steel	5,510	34 1/2	34 1/2	unch.	21	20	21	+ 1/2
36 1/2	34 1/2	2 1/2	Alum. 4 1/2% p.	265	38	37 1/2	+ 1/2	28 1/2	27 1/2	28 1/2	+ 1/2
38 1/2	36 1/2	—	Aurifer	9,135	21	21	+ 1/4	15 1/2	14 1/2	15 1/2	+ 1/2
41 1/2	40	—	Ang. C. P. S. P.	150	6 1/4	6 1/4	unch.	14 1/2	13 1/2	14 1/2	+ 1/2
46	44	—	Ang. C. Tel. p.	150	35	35	unch.	15	14	15	+ 1/2
46 1/2	45	—	do. p.	30	37	37	unch.	15 1/2	14 1/2	15 1/2	+ 1/2
47 1/2	46 1/2	—	Ang. Scand. p.	200	16	16	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
48 1/2	47 1/2	—	Arpus C. ptd.	400	11 1/2	11 1/2	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
49 1/2	48 1/2	—	Asbestos	1,381	25 1/2	25 1/2	+ 1/4	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
50 1/2	49 1/2	—	Atlantic Supar	900	6 1/4	6 1/4	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
51 1/2	50 1/2	—	Bank Montreal	20,420	14 1/4	14 1/4	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
52 1/2	51 1/2	—	Bank N.S.	1,140	22 1/4	22 1/4	+ 1/4	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
53 1/2	52 1/2	—	Bank C.N.	5,842	11 1/4	11 1/4	+ 1/4	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
54 1/2	53 1/2	—	Bank C.B.D.	2,355	9	9	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
55 1/2	54 1/2	—	Bank Provinc.	12	12	12	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
56 1/2	55 1/2	—	Bell Canada	18,340	45	44	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
57 1/2	56 1/2	—	Bombardier	9,785	19	18	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
58 1/2	57 1/2	—	Bowater Paper	300	7 1/4	7 1/4	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
59 1/2	58 1/2	—	Brascan	5,096	18	18	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
60 1/2	59 1/2	—	B.C. Forest	715	31 1/2	31 1/2	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
61 1/2	60 1/2	—	B.C. Telephone	1,073	69 1/4	68	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
62 1/2	61 1/2	—	Brinco	100	25	25	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
63 1/2	62 1/2	—	Brux Mills B	5,027	5 1/2	5 1/2	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
64 1/2	63 1/2	—	CAE Int.	300	13 1/2	13 1/2	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
65 1/2	64 1/2	—	Calgary Power	4,124	25 1/2	24 1/2	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
66 1/2	65 1/2	—	Can. Cement	1,027	30 1/4	29 1/4	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
67 1/2	66 1/2	—	C.D. Sugar	710	34 1/4	34 1/4	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
68 1/2	67 1/2	—	Marlino	100	19 1/2	19 1/2	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
69 1/2	68 1/2	—	C. Packers	1,700	16	16	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
70 1/2	69 1/2	—	Cdn. Breweries	7,373	9 1/4	9 1/4	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
71 1/2	70 1/2	—	do. ptd.	603	30 1/2	30 1/2	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
72 1/2	71 1/2	—	Chem. wts.	1,530	7 1/4	7 1/4	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
73 1/2	72 1/2	—	Hydrocarbons	3,207	18	18 1/2	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
74 1/2	73 1/2	—	Im. Cm. Bk.	23,515	18 1/2	18 1/2	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
75 1/2	74 1/2	—	C.I.L.	4,652	14 1/4	14 1/4	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
76 1/2	75 1/2	—	Cdn. Int. Power	415	25 1/2	25 1/2	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
77 1/2	76 1/2	—	Cent. Del Rio	100	15	15	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
78 1/2	77 1/2	—	Charter Ind.	100	4 1/2	4 1/2	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
79 1/2	78 1/2	—	Cdn. Inurban.	200	4 1/2	4 1/2	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
80 1/2	79 1/2	—	Marconi	1,095	4 1/2	4 1/2	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
81 1/2	80 1/2	—	CP Inv. p.	8,975	33 1/2	33 1/2	+ 1/4	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
82 1/2	81 1/2	—	do. ptd.	6,105	8 1/2	8 1/2	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
83 1/2	82 1/2	—	do. wts.	6,075	7 1/4	7 1/4	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
84 1/2	83 1/2	—	Cdn. Tire A	100	7	7	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
85 1/2	84 1/2	—	do. ptd.	3,200	5 1/2	5 1/2	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
86 1/2	85 1/2	—	Cent. Del Rio	2,800	13 1/2	13 1/2	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
87 1/2	86 1/2	—	Chemical	1,232	9	9	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
88 1/2	87 1/2	—	Col. Cellulose	4,739	10 1/2	10 1/2	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
89 1/2	88 1/2	—	do. ptd.	850	22 1/2	22 1/2	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
90 1/2	89 1/2	—	do. wts.	200	6 1/2	6 1/2	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
91 1/2	90 1/2	—	Cominco	3,988	31 1/2	30	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
92 1/2	91 1/2	—	do. ptd.	2,176	22 1/2	22 1/2	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
93 1/2	92 1/2	—	Com. Bathurst	380	2 1/2	2 1/2	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
94 1/2	93 1/2	—	do. ptd.	490	20	20	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
95 1/2	94 1/2	—	do. wts.	380	2 1/2	2 1/2	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
96 1/2	95 1/2	—	do. 1968 wts.	500	9	9	unch.	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2
97 1/2	96 1/2	—	Consum. Glass	300	20 1/2	20 1/2	+ 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	+ 1/2

98	42	—	Jamaica P.S.	40,100	65	64	— 1/2	40	40	40	— 1/2
15 1/2	15 1/2	—	James Utd. Steel	700	7 1/2	7 1/2	unch.	40	40	40	— 1/2
26	26	—	Labatt	13,176	26	25 1/2	+ 1/2	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Laur. Fin.	2,075	26 1/2	26 1/2	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	350	5 1/2	5 1/2	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	425	5 1/2	5 1/2	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	1,442	6 1/2	6 1/2	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	2,880	7 1/4	7 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	5,760	8 1/4	8 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	11,520	9 1/4	9 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	23,040	10 1/4	10 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	46,080	11 1/4	11 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	92,160	12 1/4	12 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	184,320	13 1/4	13 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	368,640	14 1/4	14 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	737,280	15 1/4	15 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	1,474,560	16 1/4	16 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	2,949,120	17 1/4	17 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	5,898,240	18 1/4	18 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	11,796,480	19 1/4	19 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	23,592,960	20 1/4	20 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	47,185,920	21 1/4	21 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	94,371,840	22 1/4	22 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	188,743,680	23 1/4	23 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	377,487,360	24 1/4	24 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	754,974,720	25 1/4	25 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	1,509,949,440	26 1/4	26 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	3,019,898,880	27 1/4	27 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	6,039,797,760	28 1/4	28 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	12,079,595,520	29 1/4	29 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	24,159,191,040	30 1/4	30 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	48,318,382,080	31 1/4	31 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2
7 1/4	7 1/4	—	Loeb M.	96,636,764,160	32 1/4	32 1/4	unch.	40	40	40	— 1/2

l'information

sportive

Wade conduit les Alouettes à un match nul à Hamilton: 22-22

Les Alouettes de Montréal ont réussi à arracher un verdict nul aux Tiger Cats de Hamilton samedi en opérant une remontée sensationnelle aux derniers moments de la joute pour finalement porter le compte à 22-22 après que les hommes de Jos Restic eurent pris une avance de 22-15 à moins de cinq minutes de la fin de la partie lors d'une rencontre régulière au calendrier de la Conférence de l'Est du football canadien au stade civique de la ville de l'acier.

Par la même occasion les Alouettes ont découvert qu'ils possédaient un nouveau quart-arrière de valeur en la personne de Sonny Wade qui officiait au poste régulièrement occupé par Carroll Williams depuis trois ans.

O. J. Simpson signe un contrat de 3 ans

BUFFALO — O. J. Simpson, probablement le joueur collégial le mieux payé dans l'histoire du football américain a finalement signé son contrat avec les Bills de Buffalo en fin de semaine dernière.

Simpson deviendra ainsi le joueur recruté le mieux rémunéré de la Ligue Nationale de football.

Le propriétaire des Bills, M. Ralph C. Wilson n'a pas encore déclaré officiellement que Simpson avait signé son

contrat, mais à Los Angeles, la direction de l'ancienne université de la Californie du Sud a souligné que Simpson avait approuvé sa signature sur le contrat offert par les Bills.

Le joueur le mieux payé avant Simpson, avait été Steve Spurrier qui avait reçu 250.000 dollars pour trois ans avec San-Francisco en 1966.

Simpson touchera la jolie somme de quelque \$350.000 pour trois années.

Wade a marqué deux simples, a donné le ballon à Dennis Duncan pour un touché-plongée, a réussi une passe de 35 verges à Tom Cassese pour un autre touché et à ce même Cassese a fourni l'occasion de marquer un deuxième touché vers la toute fin du match, ce qui arrachait à Hamilton ce qui semblait jusque là être une victoire assurée des Tiger Cats.

John Baker a complété le pointage des Alouettes avec deux convertis. Chez les Tiger Cats, Fleming a enregistré deux touchés, l'autre étant réussi par Tommy Joe Coffey. Coffey y est allé également d'un converti et d'un placement.

La fin de la joute a été marquée par une panne d'électricité qui a privé les téléspectateurs des moments les plus excitants de la rencontre. C'est en effet à ce moment-là que Sonny Wade a fait avancer son équipe de 36 verges à l'aide d'un choix de six jeux, terminant le tout par une superbe passe à Tom Cassese, touché converti par Baker qui assurait un verdict nul aux Alouettes ou... l'équivalent d'une victoire morale.

SOMMAIRE

1-Hamilton: Touché (Fleming, passe de 9 verges)...	9:32
2-Alouettes: Simple (Wade, 41 verges).....	8:26
3-Alouettes: Touché (Duncan, plongeon d'une verge).....	10:03
4-Alouettes: Converti (Baker)	
5-Hamilton: Touché (Fleming, course de 2 verges).....	13:53
TROISIEME QUART	
6-Alouettes: Touché (Cassese, passe de 35 verges)...	1:36
7-Hamilton: Touché (Coffey, passe de 11 verges)....	4:02
8-Hamilton: Converti (Coffey)	
9-Alouettes: Simple (Wade, 69 verges).....	5:30
QUATRIEME QUART	
10-Hamilton: Placement (Coffey, 39 verges).....	11:06
11-Alouettes: Touché (Cassese, passe de 4 verges)....	14:00
12-Alouettes: Converti (Baker)	
ALOUETTES.....	0 8 7 7 22
HAMILTON.....	6 6 7 3 22
Assistance: 23.213	

STATISTIQUES

	Montréal	Hamilton
Premiers essais.....	20	17
Gains au sol.....	121	156
Gains nets.....	401	332
Gains aériens.....	286	183
Passes tentées/complétées.....	34/18	27/15
Interceptions.....	1	2
Bottés/moyenne.....	12/47	11/46
Echappés/perdus.....	1/1	4/1
Punitions/verges.....	4/55	9/63



HAMILTON — Encore une fois cette année Willie Bethea (No. 16) se révèle le marteau-pilon des Tiger Cats de Hamilton à l'attaque. On le voit ici percer une trouée dans la ligne défensive des Alouettes pour un gain appréciable. Les Alouettes ont

opéré une remontée sensationnelle de dernière heure pour finalement arracher un verdict nul de 22-22 aux hommes de Joe Restic, samedi soir, au stade civique de l'endroit. (Téléphoto PA)

Cadorin enlève les honneurs du Grand Prix cycliste de Montréal

Gino Cadorin a décroché les honneurs de la deuxième classique cycliste annuelle du Grand Prix de Montréal samedi en l'emportant de justesse sur l'athlète de Chicago, Sigi Koch, le devançant au sprint.

Cadorin a réussi un temps de 2:49:40, le même que celui de Koch, mais a soufflé la victoire à son adversaire au sprint d'arrivée. A la suite de cette victoire Cadorin s'est adjugé le trophée "Dimanche-Matin" en tant que vainqueur de cette épreuve épuisante en plus de se voir attribuer la Coupe Montréal accordée au meilleur athlète visiteur.

Le cycliste italien s'est également enrichi de la plus forte partie de la bourse Molson de \$2.000.00. Le trophée Molson, décerné au meilleur cycliste québécois a été gagné par Vincenzo Meco qui a pris le troisième rang, à deux minutes des deux meneurs, Cadorin et Koch.

LE CLASSEMENT

1. Gino Cadorin	Toronto	2:49.40
2. Sigi Koch	Chicago	2:49.40
(Cadorin l'emporte au sprint)		
3. Vincenzo Meco	Montréal	2:51.39
4. John Gromek	Chambord	2:53.51
5. Tom Simpson	Chambord	2:57.20
6. Guy Morin	L.-C.	2:57.43
7. Michel Banos	Marina-Cartierville	2:59.54
8. Art. Stewe	Toronto	3:03.25
9. Marcel Roy	Indépendant	3:03.47
10. J.-Guy Gendron	Optimistes	
	St-Hyacinthe	
	L.-C.	3:03.47
11. Noël Lessard	Toronto	3:04.10
12. Frank Vettor	Toronto	3:04.31

Football

Samedi

Vancouver à Hamilton

Montréal 22 Hamilton 22

Regina à Edmonton

Calgary à Regina

CLASSEMENT

(Conférence de l'Est)

J	G	P	N	Pc	Pts
Ottawa	2	1	0	0	34
Hamilton	1	1	0	1	30
Toronto	1	0	1	0	20
Alouettes	0	0	1	0	10

(Conférence de l'Ouest)

J	G	P	N	Pc	Pts
Calgary	2	1	1	0	42
Regina	1	1	1	0	22
Edmonton	1	1	0	0	14
Winnipeg	1	0	1	0	14
Vancouver	2	0	1	0	27

LES COMPTEURS

(Conférence de l'Est)

J	T	P	C	S	Pts
Sutherland	1	6	1	0	33
Coffey	1	9	0	0	26
Thorpe	1	0	0	0	18
Tucker	1	0	0	0	18
Mann	1	6	4	13	
Fleming	1	0	0	0	12
Cassese	1	0	0	0	12
Smyth	1	0	0	0	12
Washington	1	0	0	0	12
Saiken	1	0	0	0	12
Wade	1	0	0	0	12

(Conférence de l'Ouest)

J	T	P	C	S	Pts
Dalla Riva	1	0	1	0	7
Adkins	1	0	0	0	7
Betha	1	0	0	0	6
Buchanan	1	0	0	0	6
Eben	1	0	0	0	6
Harrison	1	0	0	0	6
Swain	1	0	0	0	6
Gerety	1	0	0	0	6
Robinson	1	0	0	0	6
Evanshen	1	0	0	0	6
Abendochan	1	0	0	0	6

L'exploit de d'Iberville est réédité!

TdH — A dix heures du matin, samedi, l'expédition d'Iberville arrivait au terme de son voyage à Terre des Hommes.

Pas moins de 22 jeunes ont participé à cette expédition qui a relié Moosonee, dans la baie

James, à Montréal, rééditant ainsi l'exploit de d'Iberville.

Ce dernier avait accompli le trajet en 85 jours, pendant que les jeunes âgés de 14 à 17 ans ont effectué la randonnée en 48 jours seulement.

En plus de traverser 657 milles sur les rivières et les lacs, ces jeunes ont dû faire preuve de beaucoup de courage ayant fait du portage sur un parcours d'environ 75 milles.

Le Père Gaétan Renaud, ainsi qu'un cinéaste de Radio-Canada étaient à la tête de l'expédition pour les diriger autant moralement que géographiquement.

Le cinéaste, âgé de 30 ans les a suivis partout, filmant les diverses péripéties du voyage, il a de plus tourné leur arrivée à Terre des Hommes et les téléspectateurs de Radio-Canada auront sans doute la chance de revoir avec eux cet exploit d'ici peu sur leur écran.

Ils ont été accueillis en héros dans le port de plaisance de la Ronde, lorsqu'une salve de canon attira l'attention de tous les visiteurs.

Après avoir reçu des boutons commémoratifs de Terre des Hommes, ils ont dégusté un succulent repas au restaurant Hélie de Champlain.

Les jeunes canotiers ont ensuite passé la journée dans les îles à visiter les pavillons.

Lefebvre avec les Alouettes

HAMILTON — La direction des Alouettes de Montréal a annoncé samedi l'acquisition du flâneur défensif Gary Lefebvre, des Eskimos d'Edmonton.

En retour les Alouettes devront, à la fin de la saison, fournir une liste de trois joueurs au commissaire Jake Gaudaur. Les Eskimos décideront à ce moment-là du joueur qui conviendra le mieux à leurs besoins et le laisseront savoir au commissaire Gaudaur, ce qui complètera la transaction de samedi.

Gary Lefebvre avait été choisi la recrue de l'année en 1966 dans la Conférence de l'Ouest du football canadien.

Il est né le divin enfant!

Non, c'est pas possible! C'est toutefois là la remarque universelle des partisans des Alouettes de Montréal à la suite de la découverte qu'ils ont faite lors de la partie de samedi soir contre les Tiger Cats de Hamilton. Imaginez un peu qu'ils venaient de découvrir ensemble que les Alouettes avaient dans leurs rangs un quart-arrière de valeur et que personne ne s'en était aperçu avant cette rencontre! Le nom de la nouvelle coqueluche chez nos Oiseaux Chéris? Sonny Wade! et retenez bien ce nom, j'ai bien l'impression qu'il est là pour longtemps, si la chance peut le moins-drement lui sourire.

Et quand je dis la chance, je veux espérer que les accidents l'épargneront et que la destinée, la rose aux bois, comme le dit la chanson verront son talent s'épanouir à l'ombre des noms de Sam Etcheverry et de Frank Filchock pour nommer les deux étoiles d'hier qui avaient su créer les Alouettes et leur assurer une enfance heureuse.

feu vert

Jean-Paul Cofsky

Et qui est ce Sonny Wade? un petit gars d'un petit village tout à fait inconnu, du moins pour les gens du Québec, j'imagine.

Village tellement peu connu que Wade lui-même le désigne comme étant un peu plus loin... là-bas, à gauche du panneau de signalisation qui vous dit d'observer le 30 milles à l'heure traditionnel. Son nom?... ça vous dirait rien, de dire Wade, alors...

Ce que les partisans des Alouettes ont vu samedi soir, c'est un quart-arrière à l'allure décidée, plein d'assurance, et qui, malgré la ruée de l'adversaire sur lui, ne perd jamais son calme et décoche d'une façon méthodique des passes surprenantes et efficaces.

Vous rendez-vous compte, messieurs-dames, un quart-arrière enfin chez les Alouettes, un quart-arrière qui n'a rien d'un lapin-sauteur, d'un spécialiste du cent verges, mais bien un quart-arrière qui tient sa position derrière sa ligne, qui dirige la circulation, qui sait découvrir ses receveurs de passes et s'en servir!

Et qui plus est, qui sait faire avancer son équipe aux moments les plus propices.

Wade avait créé une très bonne impression dans la partie contre les Argonauts de Toronto, partie perdue au compte serré de 33-26 dans la dernière minute de jeu, mais où il avait insufflé un esprit nouveau à ses coéquipiers.

Et samedi soir, au moment où encore une fois tout semblait perdu, il a rallié ses troupes, a conduit ses hommes à une marche de 36 verges et a terminé le tout par une passe précise de touché, touché converti qui a sauvé les siens d'une défaite. Il a employé six jeux pour confondre les Tiger Cats au moment le plus important de la joute, ce qui est un signe indéniable que ce Wade n'est pas sujet aux crises de nerfs et sujet à la panique qui étaient l'apanage de tous ses prédécesseurs.

Le jour de gloire n'est peut-être pas encore arrivé, pour sûr, une Alouette ne faisant pas le printemps, pas plus qu'une partie nulle n'assure la Coupe Grey à quiconque. Mais pour les Alouettes, c'est peut-être enfin l'aube d'un jour nouveau. Un quart-arrière leur est né!

Boxe à St-Jean

Il y aura séance de boxe mercredi soir prochain à l'aréna de St-Jean alors que l'ancien champion mi-moyen jr. du Canada Albert Ace Breau affrontera en finale de la soirée Serge Proulx dans un match prévu à dix rondes.

Trois autres combats compléteront ce programme. Terry Hayward fera face à Jean-Marie Avanna tandis que Roger Hamel sera opposé à Pierre Boucher. Le dernier match qui complètera le programme verra aux prises Michel Guindon et Léo Potvin.

DERRIÈRE LE VOLANT

USAC CHANGERAIT SES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES MOTEURS

A la fin de la semaine dernière un important meeting du comité des règlements de la United States Auto Club décidait de changer la capacité des moteurs pour voitures de championnats. La recommandation sera faite au bureau de direction de l'USAC pour qu'on limite maintenant la face des moteurs à 335 po. cu. plutôt qu'à 320 po. cu. Aucune décision n'a été prise pour les voitures à quatre roues motrices. On sait que celles-ci deviendront illégales à partir du 1er janvier 1970. Les règlements concernant les turbines et les compresseurs resteront inchangés.

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE COURSE PRES DE PHILADELPHIE.

"American Raceways Inc.", la nouvelle compagnie qui administre le "Michigan International Speedway", a annoncé qu'elle construirait un nouveau circuit de course automobile à 21 milles à l'est de Philadelphie. Le nouveau circuit qui sera appelé "Eastern International Speedway", sera responsable au MIS et comprendra trois différentes pistes, une ovale de deux milles et deux circuits routiers dont un de deux milles et 3/4. La première course est à l'horaire pour le 23 août 1970. Ce sera un NASCAR GRAND NATIONAL. On pourra assister à ce nouveau centre de course plus de 100.000 personnes. Le nouveau centre mettra dans l'ombre Bridgman Race Circuit à Long Island, qui compte on le sait à des difficultés à attirer des spectateurs.

UNE LOI DE CALIFORNIE BANIRAIT LES MOTEURS A EXPLOSION A PARTIR DE JANVIER 75

Le Sénat de Californie, a récemment accepté une proposition à l'effet que tous les véhicules équipés de moteurs à combustion deviendraient illégaux dans cet Etat à partir du 1er janvier 1975. Cette législation révolutionnaire devra être acceptée par l'assemblée de l'Etat et ensuite réferée au gouverneur Reagan pour être contresignée. Aucun commentaire officiel n'a été fait par les manufacturiers d'automobiles américains. Un représentant du Sénat a fait observer avec optimisme que les manufacturiers d'automobiles peuvent construire des voitures qui ne seront plus responsables de la pollution de l'air.

Le golf au secours du comité olympique

Les vedettes du sport majeur se rencontreront aujourd'hui sur le parcours du Club de Golf de Joliette alors que les joueurs des Canadiens, des Alouettes et des Expos, en compagnie de nombreuses personnalités sportives, s'affronteront dans un amical tournoi de golf.

Cette journée de golf donnera l'occasion à la population de rencontrer sur un même terrain les vedettes de l'heure dans les sports majeurs au Québec.

Le départ du tournoi "shot gun" est fixé à 11:30 heures. Chaque foursome doit partir en même temps d'un trou différent. Tous les joueurs termineront ainsi en même temps.

Il y aura ensuite un souper et la distribution des prix aux meilleurs joueurs de la journée. Le prix du souper est \$15.

Les recettes de ce tournoi seront versées au Comité olympique canadien pour aider à la formation des athlètes qui feront partie du contingent canadien aux prochains Jeux Olympiques.

Toute la population, surtout les jeunes, est invitée à venir rencontrer ces vedettes sportives, au Club de Golf de Joliette, et à suivre leurs exploits sur le terrain de golf. L'admission est gratuite.



Arrivant premier au sprint final, Gino Cadorin qui méritait la Coupe Dimanche-Matin et la Coupe de Montréal. Il méritait également une bonne part de la bourse de \$2.000.00 offerte par la Brasserie Molson du Québec Limitée. A quelques pieds en arrière, nous voyons Sigi Koch de Chicago qui emportait l'épreuve l'an dernier.

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

1-Trouble dans l'apprentissage du calcul, bien que l'intelligence soit normale.
2-Haute récompense cinématographique. — Problème difficile à résoudre.
3-En montagne, cours d'eau violent, au régime irrégulier, qui a une forte puissance d'érosion. — Mouvement pour s'élever.
4-Mèche de cheveux rebelle. — Numéro. — Tentons avec audace.
5-Classe de vertébrés aériens. — Personne sottise.
6-Délicatesse, finesse de goût, pureté et concision du langage. — Oblat de Marie.
7-Dieu de l'amour. — Dit son avis sur un sujet en délibération.
8-Combat entre deux adversaires. — Favorable. —
9-Qui entraîne la mort.
10-Marque l'alternative. — Se succède avec plus ou moins de régularité.
11-Apporter un remède à. — Atmosphère.
12-Triage. — Premier usage d'une chose.

Verticalement

1-Donneras une dot à. — Qui a cessé de vivre.
2-Nom donné, au Moyen Age, à des recueils de fables imitées ou non d'Esop. — Pouvoir d'avantages.

Solution de samedi

1. INTÉRIEURS
2. MOUVEMENTS
3. PUTOIS
4. VOLÉ
5. JURESPRUDENCE
6. BRUNELLELLI
7. LARDONNER
8. ET
9. ILLÉGITIMITÉ
10. ANNULATION
11. BILLET
12. BLONDE
13. REGALTES
14. BÉCOTTE
15. BÉCOTTE

l'information

sportive

Richey ne fait qu'une bouchée de Bucholz à l'omnium canadien

TORONTO — Cliff Richey a décroché les honneurs de l'omnium de tennis canadien hier en l'emportant facilement sur Butch Bucholz, de St-Louis, au compte de 6-3, 6-4, 5-7 et 6-0.

Bucholz a été complètement déclassé à compter du milieu du quatrième set alors que le jeune tennismen du Texas a pris une avance de 3-0. "Bucholz a tenté en vain de me sortir du terrain avec des placements puissants, mais il a manqué de précision trop souvent" de dire Richey à l'issue de sa victoire.

Le professionnel de St-Louis a tenté désespérément de briser la régularité monotone du jeu de Richey, mais en vain, ce dernier ne semblant jamais se fatiguer à courir après ses balles longues et courtes.

En plus du titre de champion canadien Cliff Richey, en tant que pro indépendant, a récolté la somme de \$2,000.00 tandis que Bucholz devait se contenter du montant de \$1,400.00 pour avoir atteint la finale.

Les deux semi-finalistes perdants, l'Australien John Newcombe et le Canadien Mike Belkin ont encaissé chacun la somme de \$1,000.00.

Faye Urban, de Windsor, s'est adjugé le titre chez

les dames en décrochant une victoire des plus faciles de 6-2 et 6-0 aux dépens de Vicki Berner, de Vancouver. La victoire de

Faye Urban lui a valu la somme de \$200.00, Vicki Berner a encaissé la somme de \$100.00 pour avoir atteint la finale.

Andrée Martin, de Montréal, et Jade Schiffman, de New York, ont reçu la somme de \$50.00 chacune pour avoir été semi-finalistes.

Les Expos trouvent un toit peu hospitalier à Houston: défaite de 3-1

HOUSTON — Les Expos de Montréal n'ont pu faire mieux que de remporter une seule victoire contre les Astros de Houston cette année, et le dernier match de la saison entre les deux clubs hier s'est soldé par un échec pour les montréalais au compte de 3-1.

Denny Lemaster qui avait perdu ses quatre décisions précédentes s'en est bien tiré hier en espaçant neuf coups sûrs aux Expos pour décrocher son neuvième gain de la campagne.

Les Astros ont pris les devants dès la première manche en croisant le marbre à deux reprises grâce à un simple de Jesus Alou, un but sur balles, un simple de Norm Miller et à un jeu forcé qui retirait Denis Menke au premier but.

Les Astros ont ajouté un autre point dans la quatrième reprise sur un triple de Menke qui croisa le marbre sur le ballon sacrifice de Curt Blefary.

Le joueur de deuxième but des Expos, Gary Sutherland a évité le blanchissage au siens en cinquième manche en claquant son deuxième circuit de l'année.

MONTREAL	AB	P	CS	PP
Sutherland 26	4	1	0	0
Staub 30	5	3	0	0
Balew 18	3	0	0	0
Lalish 35	4	3	0	0
Herrera 10	4	0	0	0
Phillips 10	4	0	0	0
Bateman 10	4	0	0	0
Wine A.C.	2	0	0	0
Wakowski 10	2	0	0	0
Brand 10	1	0	0	0
Jasper 10	1	0	0	0
Carey 10	1	0	0	0
TOTAL	34	1	9	1

HOUSTON	AB	P	CS	PP
J. Alou 26	4	1	0	0
Morgan 20	3	1	0	0
Miller 10	3	0	1	1
Menke 10	4	2	1	1
Stefany 18	2	0	0	1
Rader 35	4	0	0	0
Edwards 10	3	0	0	0
Lemaster 10	1	0	0	0
TOTAL	26	3	7	3

MONTREAL	000	010	000-1
HOUSTON	330	100	000-3
E - Accune, DJ - M12, Houston 2, LSB - M19, Houston 7, 3b - Menke C - Sutherland 2, 5 - Morgan, Blefary			

LANCEURS	mi	cs	p	pm	bb	r
P. 2-6	6	6	3	3	4	4
Jasper	2	1	0	0	2	0
Lemaster	9	9	1	1	4	6
ML - Lemaster T - 220 A - 21, 712						

Une 1re pour Sutton, triomphe des Yankees

SAN DIEGO — Les Pirates de Pittsburgh ont vaincu hier les Padres de San Diego au compte de 7-5.

Jose Pagan avec un circuit dans la cinquième manche et l'auteur d'un ralliement de trois points dans la neuvième reprise a valu la victoire aux Pirates.

SAN FRANCISCO — Les Cardinaux de St-Louis ont égalisé les chances en neuvième manche grâce à un circuit opportun de Mike Shannon et ont ensuite compté à trois reprises dans cette dernière manche pour triompher des Giants de San Francisco par le pointage de 7 à 4.

CINCINNATI — Gary Nolan a lancé six manches parfaites et s'en est tiré avec trois coups sûrs alloués seulement hier, et les Reds de Cincinnati ont blanchi les Phillies de Philadelphie au compte de 10-0.

ATLANTA — Les Mets de New York ont défait les Braves d'Atlanta par le pointage de 3-0.

Tommie Agee a dirigé l'attaque des siens au bâton en frappant trois coups sûrs dont son dix-neuvième circuit de la saison.

LOS ANGELES — Après avoir été battu treize fois en deux ans par les Cubs de Chicago, le lanceur Don Sutton des Dodgers de Los Angeles a fi-

nalement réussi à mater ses adversaires hier pour conduire les siens à une victoire de 4-2.

NEW YORK — Les Yankees de New York ont remporté une deuxième victoire d'affilée aux dépens des Athletics d'Oakland hier par le pointage de 5-1.

Des circuits successifs de Bobby Murcer, du joueur recrue Thurman Munson et de Gene Michael dans la sixième manche ont valu le triomphe aux Yankees.

Samedi devant quelques 66,000 personnes, les Yankees avaient décroché un gain de 2-1 contre les Athletics.

CLEVELAND — Le lanceur gaucher Sam McDowell des Indiens de Cleveland en lançant une partie de trois coups sûrs seulement hier a conduit ses coéquipiers à un triomphe de 8-1 contre les Royals de Kansas City.

McDowell a retiré quatorze frappeurs sur des prises et n'a alloué aucun coup sûr avant la sixième manche pour remporter sa troisième victoire de l'année. Duke Simms s'est également signalé pour les Indiens, en frappant un circuit de trois points dans la première manche.

WASHINGTON — Les Sénateurs de Washington sont venus de l'arrière en huitième manche pour triompher des Pilotes de Seattle au compte de 7-5.

Ed Stroud a été le principal artisan de ce regain de vie des Sénateurs en frappant un triple qui faisait compter le point égalisateur en huitième reprise. Il a ensuite croisé le marbre pour le point vainqueur sur un simple de son coéquipier Paul Casanova.

CHICAGO — Les Tigers de Detroit et son allié de quatorze coups sûrs pendant que leur artillerie Mickey Lolich limitait ses adversaires à quatre seulement pour remporter un triomphe de 8-2 aux dépens des White Sox de Chicago.

Pavletich a empêché le blanchissage à la septième manche avec un circuit qui fit compter les deux points des Sox.

BOSTON — Bill Voss a fait produire quatre points avec trois coups sûrs hier et les Angels de la Californie ont écrasé le Red Sox de Boston au compte de 9-1.

COPENHAGUE (AFP) — Les Etats-Unis ont remporté hier les onzièmes championnats du monde de ski nautique qui se sont dérou-

Cuellar lance une partie d'un coup sûr

BALTIMORE — Les Orioles de Baltimore ont augmenté leur avance en tête de la division est de la ligue Américaine hier en disposant des Twins du Minnesota par le pointage de 2-0.

Cuellar avait lancé une partie sans point ni coup sûr jusqu'à la neuvième manche lorsque Tovar des Twins frappa avec un homme de retiré dans la dernière manche.

Les deux points des Orioles furent le résultat de deux circuits réussis par Boog Powell et par Elrod Hendricks.

Cuellar a retiré huit frappeurs des Twins sur des prises et a donné trois buts sur des balles, pour mériter son quinzième gain de l'année contre neuf défaites.

Pour Perry, qui a été débité de son cinquième revers, il n'a accordé que quatre coups sûrs avant d'être remplacé par un frappeur d'urgence dans la huitième manche.

TENNIS Coupe Wightman

Cleveland, (Ohio) (AFP) — La Grande-Bretagne en remportant le premier double de la "Wightman Cup", hier après-midi à Cleveland, a ramené le compte actuel de la rencontre à trois victoires à une en faveur des Etats-Unis. Mme Christine Janes, associée à sa soeur Nell Truman, ont battu les américaines Mary Ann Curtis et Valerie Ziegenfuss 1/6, 6/3, 6/4.

Les E-U champions du ski nautique

lés du 4 au 10 août sur le lac de Bagsvaerd, près de Copenhague.

Sept médailles d'or sont revenues aux Américains, une à l'Australie et une à l'Espagne.

L'Américain Mike Snyderhoud a officiellement remporté le titre de champion du monde au combiné slalom — figures-saut ce pendant que sa compatriote Elizabeth Allan s'est adjugé le titre mondial féminin, également au combiné.

Elle était déjà tenante du titre mondial de slalom qu'elle a gagné aux championnats mondiaux précédents à Sherbrooke, en 1967.



VANCOUVER — Le premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau, supervise en hélicoptère le mont Garibaldi, futur site des Jeux d'hiver de 1972. M. Trudeau a déclaré qu'il aimerait effectuer quelques descentes pour se rendre compte lui-même de la condition des pentes de ski. (Téléphoto PC)

Baseball

HIER

Ligue Nationale	Ligue Américaine
Houston 3 Montréal 1	Detroit 6 Chicago 2
Los Angeles 4, Chicago 2	California 9 Boston 1
Cincinnati 10, Philadelphie 0	New York 5, Oakland 1
St. Louis 7, San Francisco 4	Washington 7, Seattle 5
Pittsburgh 7, San Diego 5 (14e)	Cleveland 8, Kansas City 1

CLASSEMENT

Ligue Nationale	Ligue Américaine																																																																
<table border="1"> <thead> <tr> <th>DIVISION EST</th> <th>G</th> <th>P</th> <th>Moy. Diff.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chicago</td> <td>21</td> <td>43</td> <td>652</td> </tr> <tr> <td>Atlanta</td> <td>54</td> <td>53</td> <td>547</td> </tr> <tr> <td>New York</td> <td>62</td> <td>48</td> <td>564</td> </tr> <tr> <td>St. Louis</td> <td>63</td> <td>51</td> <td>563</td> </tr> <tr> <td>Pittsburgh</td> <td>56</td> <td>54</td> <td>518</td> </tr> <tr> <td>Philadelphie</td> <td>44</td> <td>67</td> <td>396</td> </tr> <tr> <td>Montréal</td> <td>35</td> <td>79</td> <td>307</td> </tr> </tbody> </table>	DIVISION EST	G	P	Moy. Diff.	Chicago	21	43	652	Atlanta	54	53	547	New York	62	48	564	St. Louis	63	51	563	Pittsburgh	56	54	518	Philadelphie	44	67	396	Montréal	35	79	307	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DIVISION EST</th> <th>G</th> <th>P</th> <th>Moy. Diff.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Baltimore</td> <td>79</td> <td>34</td> <td>699</td> </tr> <tr> <td>Detroit</td> <td>64</td> <td>42</td> <td>571</td> </tr> <tr> <td>Boston</td> <td>65</td> <td>46</td> <td>586</td> </tr> <tr> <td>Kansas City</td> <td>59</td> <td>57</td> <td>509</td> </tr> <tr> <td>Washington</td> <td>57</td> <td>57</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>New York</td> <td>48</td> <td>66</td> <td>414</td> </tr> <tr> <td>Cleveland</td> <td>48</td> <td>66</td> <td>414</td> </tr> </tbody> </table>	DIVISION EST	G	P	Moy. Diff.	Baltimore	79	34	699	Detroit	64	42	571	Boston	65	46	586	Kansas City	59	57	509	Washington	57	57	500	New York	48	66	414	Cleveland	48	66	414
DIVISION EST	G	P	Moy. Diff.																																																														
Chicago	21	43	652																																																														
Atlanta	54	53	547																																																														
New York	62	48	564																																																														
St. Louis	63	51	563																																																														
Pittsburgh	56	54	518																																																														
Philadelphie	44	67	396																																																														
Montréal	35	79	307																																																														
DIVISION EST	G	P	Moy. Diff.																																																														
Baltimore	79	34	699																																																														
Detroit	64	42	571																																																														
Boston	65	46	586																																																														
Kansas City	59	57	509																																																														
Washington	57	57	500																																																														
New York	48	66	414																																																														
Cleveland	48	66	414																																																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th>DIVISION OUEST</th> <th>G</th> <th>P</th> <th>Moy. Diff.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cincinnati</td> <td>61</td> <td>45</td> <td>579</td> </tr> <tr> <td>Washington</td> <td>61</td> <td>51</td> <td>545</td> </tr> <tr> <td>Los Angeles</td> <td>61</td> <td>52</td> <td>540</td> </tr> <tr> <td>San Francisco</td> <td>60</td> <td>53</td> <td>531</td> </tr> <tr> <td>Houston</td> <td>59</td> <td>54</td> <td>531</td> </tr> <tr> <td>San Diego</td> <td>55</td> <td>75</td> <td>310</td> </tr> </tbody> </table>	DIVISION OUEST	G	P	Moy. Diff.	Cincinnati	61	45	579	Washington	61	51	545	Los Angeles	61	52	540	San Francisco	60	53	531	Houston	59	54	531	San Diego	55	75	310	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DIVISION OUEST</th> <th>G</th> <th>P</th> <th>Moy. Diff.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Minnesota</td> <td>68</td> <td>46</td> <td>596</td> </tr> <tr> <td>Oakland</td> <td>65</td> <td>46</td> <td>586</td> </tr> <tr> <td>Seattle</td> <td>66</td> <td>55</td> <td>514</td> </tr> <tr> <td>Kansas City</td> <td>45</td> <td>67</td> <td>402</td> </tr> <tr> <td>California</td> <td>43</td> <td>66</td> <td>394</td> </tr> <tr> <td>Chicago</td> <td>43</td> <td>70</td> <td>381</td> </tr> </tbody> </table>	DIVISION OUEST	G	P	Moy. Diff.	Minnesota	68	46	596	Oakland	65	46	586	Seattle	66	55	514	Kansas City	45	67	402	California	43	66	394	Chicago	43	70	381								
DIVISION OUEST	G	P	Moy. Diff.																																																														
Cincinnati	61	45	579																																																														
Washington	61	51	545																																																														
Los Angeles	61	52	540																																																														
San Francisco	60	53	531																																																														
Houston	59	54	531																																																														
San Diego	55	75	310																																																														
DIVISION OUEST	G	P	Moy. Diff.																																																														
Minnesota	68	46	596																																																														
Oakland	65	46	586																																																														
Seattle	66	55	514																																																														
Kansas City	45	67	402																																																														
California	43	66	394																																																														
Chicago	43	70	381																																																														

LANCEURS PROBABLES

Ligue Nationale	Ligue Américaine
Philadelphia Wise 9-9 à Cincinnati	Boston Nagy 6-2 à Chicago Edmonson 1-4
Anhapp 2-0 ou Merritt 3-5	California May 4-9 à Detroit Wilson 10-4
New York McAndrew 3-4 à Houston Griffin 7-5	Seattle Seay 8-4 à Cleveland Elliott 8-4
St. Louis Carlton 1-6 à Los Angeles Diteen 15-9	Oakland Odom 14-6 à Baltimore McNally 17-1
	San Francisco City Rosker 2-9 à Washington Bosman 7-5

Les Meneurs

Ligue Nationale	Ligue Américaine																																																																																																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>JOUEURS</th> <th>PJ</th> <th>AB</th> <th>PP</th> <th>CS</th> <th>Moy.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C. Jones, N.Y.</td> <td>105</td> <td>367</td> <td>75</td> <td>129</td> <td>251</td> </tr> <tr> <td>Clemente, Pitts.</td> <td>95</td> <td>350</td> <td>63</td> <td>123</td> <td>261</td> </tr> <tr> <td>M. Alou, Pitts.</td> <td>112</td> <td>390</td> <td>77</td> <td>167</td> <td>341</td> </tr> <tr> <td>Sanguillin, Pitts.</td> <td>86</td> <td>300</td> <td>39</td> <td>102</td> <td>340</td> </tr> <tr> <td>A. Johnson, Cin.</td> <td>89</td> <td>350</td> <td>66</td> <td>119</td> <td>340</td> </tr> <tr> <td>Rose, Cincinnati</td> <td>100</td> <td>426</td> <td>86</td> <td>137</td> <td>336</td> </tr> <tr> <td>Perez, Cincinnati</td> <td>106</td> <td>427</td> <td>84</td> <td>143</td> <td>335</td> </tr> <tr> <td>McCovey, S.F.</td> <td>102</td> <td>331</td> <td>69</td> <td>130</td> <td>332</td> </tr> <tr> <td>Sargeell, Pitts.</td> <td>99</td> <td>354</td> <td>58</td> <td>117</td> <td>331</td> </tr> <tr> <td>Bench, Cincinnati</td> <td>92</td> <td>330</td> <td>57</td> <td>108</td> <td>327</td> </tr> </tbody> </table>	JOUEURS	PJ	AB	PP	CS	Moy.	C. Jones, N.Y.	105	367	75	129	251	Clemente, Pitts.	95	350	63	123	261	M. Alou, Pitts.	112	390	77	167	341	Sanguillin, Pitts.	86	300	39	102	340	A. Johnson, Cin.	89	350	66	119	340	Rose, Cincinnati	100	426	86	137	336	Perez, Cincinnati	106	427	84	143	335	McCovey, S.F.	102	331	69	130	332	Sargeell, Pitts.	99	354	58	117	331	Bench, Cincinnati	92	330	57	108	327	<table border="1"> <thead> <tr> <th>JOUEURS</th> <th>PJ</th> <th>AB</th> <th>PP</th> <th>CS</th> <th>Moy.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Carew, Minn.</td> <td>95</td> <td>357</td> <td>70</td> <td>127</td> <td>356</td> </tr> <tr> <td>R. Smith, Boston</td> <td>99</td> <td>388</td> <td>67</td> <td>130</td> <td>335</td> </tr> <tr> <td>Oliva, Minnesota</td> <td>109</td> <td>432</td> <td>84</td> <td>142</td> <td>329</td> </tr> <tr> <td>F. Robinson, Bal.</td> <td>109</td> <td>394</td> <td>89</td> <td>129</td> <td>327</td> </tr> <tr> <td>Petrocelli, Boston</td> <td>107</td> <td>367</td> <td>65</td> <td>114</td> <td>311</td> </tr> <tr> <td>Blay, Baltimore</td> <td>111</td> <td>467</td> <td>98</td> <td>142</td> <td>306</td> </tr> <tr> <td>Powell, Bal.</td> <td>111</td> <td>397</td> <td>62</td> <td>120</td> <td>302</td> </tr> <tr> <td>F. Howard, Wash.</td> <td>116</td> <td>426</td> <td>82</td> <td>128</td> <td>300</td> </tr> <tr> <td>D. Johnson, Bal.</td> <td>101</td> <td>351</td> <td>34</td> <td>104</td> <td>296</td> </tr> <tr> <td>Curke, N.Y.</td> <td>119</td> <td>444</td> <td>95</td> <td>128</td> <td>288</td> </tr> </tbody> </table>	JOUEURS	PJ	AB	PP	CS	Moy.	Carew, Minn.	95	357	70	127	356	R. Smith, Boston	99	388	67	130	335	Oliva, Minnesota	109	432	84	142	329	F. Robinson, Bal.	109	394	89	129	327	Petrocelli, Boston	107	367	65	114	311	Blay, Baltimore	111	467	98	142	306	Powell, Bal.	111	397	62	120	302	F. Howard, Wash.	116	426	82	128	300	D. Johnson, Bal.	101	351	34	104	296	Curke, N.Y.	119	444	95	128	288
JOUEURS	PJ	AB	PP	CS	Moy.																																																																																																																																
C. Jones, N.Y.	105	367	75	129	251																																																																																																																																
Clemente, Pitts.	95	350	63	123	261																																																																																																																																
M. Alou, Pitts.	112	390	77	167	341																																																																																																																																
Sanguillin, Pitts.	86	300	39	102	340																																																																																																																																
A. Johnson, Cin.	89	350	66	119	340																																																																																																																																
Rose, Cincinnati	100	426	86	137	336																																																																																																																																
Perez, Cincinnati	106	427	84	143	335																																																																																																																																
McCovey, S.F.	102	331	69	130	332																																																																																																																																
Sargeell, Pitts.	99	354	58	117	331																																																																																																																																
Bench, Cincinnati	92	330	57	108	327																																																																																																																																
JOUEURS	PJ	AB	PP	CS	Moy.																																																																																																																																
Carew, Minn.	95	357	70	127	356																																																																																																																																
R. Smith, Boston	99	388	67	130	335																																																																																																																																
Oliva, Minnesota	109	432	84	142	329																																																																																																																																
F. Robinson, Bal.	109	394	89	129	327																																																																																																																																
Petrocelli, Boston	107	367	65	114	311																																																																																																																																
Blay, Baltimore	111	467	98	142	306																																																																																																																																
Powell, Bal.	111	397	62	120	302																																																																																																																																
F. Howard, Wash.	116	426	82	128	300																																																																																																																																
D. Johnson, Bal.	101	351	34	104	296																																																																																																																																
Curke, N.Y.	119	444	95	128	288																																																																																																																																

CIRCUITS

Ligue Nationale	Ligue Américaine
McCovey San Francisco 36, L. May Cincinnati 32 H. Aaron Atlanta 29 Perez Cincinnati 29	P. Jackson Oakland 41 F. Howard Washington 37 Powell Baltimore 31 Howard Washington 31 Vazquez Boston 30

Points produits

Ligue Nationale	Ligue Américaine
Santo Chicago 93, McCovey San Francisco 91, Perez Cincinnati 88, L. May Cincinnati 87, Banks Chicago 84	Powell Baltimore 103, Killebrew Minnesota 101, R. Jackson Oakland 86, Detroit 75, 750 McLean Detroit 176, 739 Odum Oakland 145, 737

LANCEURS

Ligue Nationale	Ligue Américaine
Serina Chicago 11-4 733 Carrol Cincinnati 12-5 706 Seaver New York 16-7 696 Regan Chicago 11-5 688 Merritt Cincinnati 11-5 688	McNally Baltimore 15-1 941 Palmer Baltimore 10-2 833 Lolich Detroit 15-5 750 McLean Detroit 17-6 739 Odum Oakland 14-5 737

RESULTATS D'HIER

Ligue Nationale	Kansas City 1 - Cleveland 8
Cincinnati 10 - Philadelphie 0	Kansas City 001 001 000 1 3 0
Philadelphie 000 000 000 0 3 0	Cleveland 403 001 004-8 9 2
Cincinnati 000 021 42-10 12 0	Zachary Morehead 3, Cicco 5, Drabowski 7, Hedland 8 et Robinson; McDowell et Sims G. - McDowell 12-10 P. - Zachary, D-1 Circuits, Cleveland Sims 13, Horton 22, Harrison 22, Cardenal 8
Fryman, Palmer 6, Farrell 7 et Ryan, Watkins 6, Nolan et Bench G. - Nolan 3-3 P. - Fryman 8-9 Circuits, Cincinnati, Bench 15	Washington 7 - Seattle 5
New York 3 - Atlanta 0	Seattle 000 040 010-5 10 2
New York 000 100 002 - 3 6 2	Washington 031 000 03-7 10 0
Atlanta 000 000 000 - 0 5 0	Bratender, O'Donoghue 5, Gelmar 8
Ryan, Cardwell 3, McGraw 7 et Grote, Britton, Upshaw 8, Dove 8, Nebauer 8, avant Dodder 2, Cardwell 4-9 Britton 6-3, New York Aze 19	Barber 8 et McNerney, Cox, Miles 5, Knowles 8, Coleman 9 et French, Casanova 7 G. - Knowles 5-2 P. - Gelmar 2-9
Los Angeles 1 - Atlanta 0	Californie 410 110 020-9 16 0
Los Angeles 000 000 000 - 0 5 0	Houston 000 010 000-1 5 0
Los Angeles 001 000 001-6 6 0	Murphy, Latham 7 et Egan, Lomborg, Lee 4, Lines 7, Klus 8 et Gibson 6 G-1
New York 100 013 00-5 8 0	Murphy 2-1 P. - Lomborg 7-5 CIR - Californie Spector
Krausse, Lindblad 6, Rolano 7 et Duncan, Peterson et Munson G. - Peterson 12-12 P. - Krausse 6-5 Circuits, Oakland, Krausse 3, New York White 7, Murer 16, Munson 1, Michael 2	Detroit 8 Chicago 2
	Detroit 000 220 301-8 14 0
	Chicago 000 000 200-2 4 3
	Leitch et Frisahan, Winne Harmon 7, Okunski 7, Wood 9 et Pavlichek G. - Lohrke 15-5 F. - Wymie 4-3 CIR - Detroit 4-10 B. Chicago Pavlichek 4

Bob Cox gagne le tournoi des pros

VANCOUVER — Bob Cox, de Richmond, Colombie-Britannique, a réussi un birdie au dernier trou hier pour capturer les honneurs du tournoi de golf des professionnels canadiens, devançant Ron Willey par la mince marge d'un seul coup.

Still remporte l'omnium de Milwaukee avec 277

MILWAUKEE (PA) — Le jovial Ken Still a terminé avec une ronde de 65, sept sous la normale, pour remporter hier l'Omnium de Milwaukee doté de bourses totalisant \$100,000.

Still, à sa neuvième saison chez les pros, a terminé avec un total de 277 pour les 72 trous, soit 11 coups sous la normale. Il est presque assuré d'une place au sein de l'équipe américaine de la Coupe Ryder.

Lee Elder a pris le troisième rang avec un total de 280, à l'issue d'une ronde de 66, tandis que Bob Lunn suivait avec 282 à la suite d'une ronde finale de 71.

Still, qui est aussi un fervent amateur de baseball, a maintenu une avance de deux coups devant le Sud-Africain Gary Player, qui a terminé avec 65 pour un total de 279.

rendront en Grande-Bretagne, en septembre.

Still, qui est aussi un fervent amateur de baseball, a maintenu une avance de deux coups devant le Sud-Africain Gary Player, qui a terminé avec 65 pour un total de 279.

Lee Elder a pris le troisième rang avec un total de 280, à l'issue d'une ronde de 66, tandis que Bob Lunn suivait avec 282 à la suite d'une ronde finale de 71.

rendront en Grande-Bretagne, en septembre.

Sno Where gagne le "Ville-Marie"

Pas moins de 13,398 amateurs ont assisté au programme d'ouverture de la saison du turf à Blue Bonnets hier après-midi et ont été témoins du triomphe de Sno Where aux dépens de Dobbinton et des doubles victoires du jockey montréalais Michel Lapensée et de l'entraîneur local Jacques Dumais.

Dans le prix Ville-Marie, Sno Where a profité de la disqualification de Dobbinton pour inscrire une victoire en 1:33.

Dobbinton avait pris les devants dès le départ et la lutte s'était engagée tête à tête entre les deux rivaux. Toutefois, Wayne Coombs, qui semblait assuré de la victoire avec sa monture Dobbinton, a commis de l'obstruction envers Sno Where et il a vu les juges le déplacer de la première position à la deuxième position.

Le jockey Dave Dennie, qui montait le vainqueur, en était à sa première victoire dans les stakes à Montréal. Il en était de même pour les propriétaires, la ferme Green Hills.

Le gagnant a retourné des prix de \$3.90, \$3.40 et \$3.20. Dobbinton a payé \$6.00 et \$5.10, tandis que la troisième, Burgoon Hat, a versé un billet "show" de \$6.10.

Peut-être l'auteur du crime a-t-il trop vu de films de Polanski

Sharon Tate (épouse de Roman Polanski) et quatre autres personnes assassinées

LOS ANGELES (AFP) — Cinq personnes — trois hommes et deux femmes dont l'une, l'actrice Sharon Tate, épouse du directeur de films Roman Polanski — ont été assassinées dans une luxueuse villa du quartier résidentiel de Bel Air, près de Los Angeles. M. Polanski était alors à Londres.

Roman Polanski, le producteur polonais des films à suspense et au caractère souvent macabre — on se souvient du dernier Rosemary's Baby — n'avait certainement pas imaginé que sa jeune femme, l'actrice Sharon Tate, âgée de 26 ans, qui était enceinte, et quatre de ses amis seraient assassinés froidement par ce qui pourrait être un maniaque, dans la demeure du célèbre couple dans le quartier résidentiel de Bel Air à Los Angeles.

Peut-être l'auteur du crime a-t-il trop vu de films de Polanski. Le fait est que, selon les premières constatations de la police, le quintuple meurtre a été commis de façon méthodique et, disent les policiers, de manière apparemment rituelle.

Un jeune homme de dix-neuf ans, William Garretson, découvert dans la propriété de Polanski alors qu'il se réveillait, a été arrêté et accusé de meurtre, a priori. Il était la seule personne vivante découverte dans le jardin. Il n'a opposé aucune résistance au moment de son arrestation.

Les victimes appartiennent toutes à la haute société de

Los Angeles, faite de riches héritiers ou héritières et d'acteurs d'Hollywood.

Les cinq victimes sont :

- Sharon Tate, 26 ans, épouse de Roman Polanski, une très belle blonde qui tint plusieurs rôles dans des films tels que La Vallée des Poupées (Valley of the Dolls) dans Le Bal des Vampires (Vampire Killers) tourné par son mari, ou dans des feuilletons de télévision.
- Jay Sebring, 26 ans, ancien boyfriend de Sharon Tate, propriétaire de salons de haute couture à Hollywood, San Francisco, New York et Londres.
- Mlle Abigail Folger, 26 ans, héritière de la famille Folger propriétaire de la Folger Coffee Co. et originaire de San Francisco.
- M. Voyteck Frykowski, ami de Sharon Tate et Roman Polanski.
- La cinquième victime, un homme, n'a pas été jusqu'à présent identifié.

C'est une servante qui a découvert le crime, samedi matin, lorsqu'elle arrivait pour prendre son travail. Il y avait douze heures environ, selon les constatations de médecins légistes, que le quintuple crime avait été commis.

Ce sont les voisins qui ont prévenu la police à la demande de la servante.

"Il y avait du sang partout. Il semble qu'il y ait eu une bagarre, a déclaré l'un des policiers", le sergent Stanley Klorman. Mais, pour le mo-



Le metteur en scène Roman Polanski, à gauche, escorté d'un membre du personnel de la Pan American, a pris, hier après-midi, l'avion à destination de Los Angeles où son épouse, l'actrice Sharon Tate, a trouvé une mort horrible en même temps que quatre de ses amis. M. Polanski se trouvait à Londres en voyage d'affaires au moment où il a appris la nouvelle du meurtre. (Téléphoto AP)

ment, les policiers ne sont pas encore à même de dire si les victimes ont été tuées à coups de feu ou non. L'électricité et le téléphone de la luxueuse villa de 200.000 dollars avaient été coupés.

"De toute ma vie, je n'ai jamais vu quelque chose de pareil", a ajouté le sergent Klorman. Il semble que tous les lits, y compris celui qui se trouve dans le pavillon réservé aux invités, dans le jardin, avaient été utilisés. Mais il ne semble pas qu'il y ait eu vol, à moins qu'il se soit agi d'un vol très sélectif", a poursuivi le sergent Klorman.

Les circonstances du crime restent entourées de mystère. S'est-il agi d'une de ces "parties" hollywoodiennes où la fantasia se mêle à la drogue et à la boisson pour se terminer en scènes d'orgie?

Les déclarations du sergent Klorman le feraient penser. Mais l'enquête n'en est encore qu'à son début.

D'autant que les deux jeunes femmes étaient en tenue légère, Sharon Tate ne portait qu'une minuscule chemise de nuit comme c'était très souvent le cas dans ses nombreux rôles au cinéma. Les trois hommes avaient revêtu pour la "party" des vêtements analogues à ceux que portent les "hippies".

Toutefois, il faut s'en tenir aux constatations. Les corps de Sharon Tate et de Jay Sebring, son ancien boyfriend, étaient attachés l'un à l'autre aux deux extrémités d'une corde de nylon blanche qui avait été passée par-dessus l'une des poutres apparentes du plafond de la luxueuse villa. La tête de Jay Sebring était même recouverte d'un capuchon. Ce sont les seuls corps découverts dans la maison. Ils se trouvaient dans le living room. Ceux de Mlle Abigail Folger et de Voyteck Frykowski gisaient sur la pelouse. Le cinquième et dernier cadavre a été trouvé dans une voiture.

L'auteur du meurtre n'avait écrit qu'un mot, à l'aide du sang de ses victimes: Pigs (cochons) sur la porte d'entrée de la maison. Ce mot l'a-t-il tracé de ses doigts dégoûtants de sang ou à l'aide d'un chiffon, la police ne le sait pas encore.

Les cinq victimes semblent toutes avoir été tuées à coups de feu. Mais pour le moment l'arme du crime n'a pas été découverte. Le meurtrier a-t-il attaché Sharon Tate et Jay Sebring à la corde en même temps que son arme avant de les exécuter froidement? Comment est-il parvenu à tenir en respect trois autres personnes? Les avait-il tués auparavant ou une fois son double premier crime accompli alors qu'elles fuyaient?

Le fait qu'il semble y avoir eu bataille dans la maison préoccupe les policiers.

Un fait est certain: Roman Polanski était absent de Los Angeles. Il se trouvait à Londres où il a appris la nouvelle. On attend son arrivée par le premier avion arrivant à Los Angeles.

à travers le monde

Monastères en péril

ATHENES (AFP) — Quatre précieux monastères byzantins du mont Athos sont menacés par un vaste incendie qui s'est déclaré vendredi après-midi et qui a pris de fortes proportions au cours de la journée de samedi. Des renforts de l'armée ont été envoyés sur place pour combattre le feu et des hélicoptères jettent des produits chimiques pour tenter de circonscire l'incendie qui a déjà ravagé 660 hectares de forêt.

Sacré Charlemagne...

AIX-LA-CHAPELLE (AFP) — Les restes d'une installation de chauffage central à air chaud ont été retrouvés dans le donjon qui servit de résidence à Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, et dont les restes s'élevaient à proximité de l'actuel hôtel de ville. C'est à l'occasion de travaux de restauration que ces conduits ont été décelés dans les murailles de la tour, épaisses d'un mètre cinquante et vieilles de 1.150 ans.

Pluies au Chili

CONCEPCION, Chili (AFP) — Près de deux mille familles sont sinistrées, à la suite des pluies diluviennes qui se sont, depuis quelques jours, abattues sur la ville de Concepcion.

Des quartiers entiers de la ville — centre industriel du Chili — se trouvent sous les eaux, les voies de communications, routes et voies ferrées sont fortement endommagées, et certaines localités sont totalement isolées. Le port de Talcahuano, proche de Concepcion, a également été touché par les pluies torrentielles. On ne déplore aucune victime.

Chasseurs de mamouths

VARSOVIE (AFP) — Un poste de chasseurs de mamouths, datant d'il y a quelque 20.000 ans, a été découvert, au cours de travaux archéologiques, sur la colline de Bronislawa, à Cracovie.

L'agence P.A.P., annonçant la découverte, indique que les archéologues ont dégagé deux huttes dont les bases sont composées d'os, de mâchoires, de bassins de mamouths et dont les charpentes sont constituées par des vertèbres de ces animaux. D'autres os de mamouth et d'ours de caverne, ainsi que des javalots en os, ont également été trouvés.

Les chercheurs supposent que les chasseurs venaient de Slovaquie occidentale.

Expulsé du Népal

KATHMANDOU, Népal (AFP) — Pour avoir malmené un conducteur de pousse-pousse, un "hippy" américain de race noire, James Shaw, 28 ans, originaire de Californie, a été expulsé samedi du territoire népalais.

Diplômé de sociologie, James Shaw était arrivé à Kathmandou il y a deux mois et demi en compagnie d'une jeune Japonaise qu'il avait présentée comme sa femme. Il avait fait la connaissance de sa compagne durant un séjour au Japon et l'avait convertie au hippisme. La malheureuse est demeurée au Népal et, a-t-on précisé à l'ambassade des Etats-Unis au Népal, ne pourra être admise sur le sol américain tant qu'une preuve légale de son mariage avec James Shaw n'aura pas été fournie.

Avis légaux - Avis publics

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 31 juillet 1969 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CAN MARK MECHANICAL WORKS LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4ème jour d'août 1969, sous le numéro 215567. Ce 5ème jour d'août 1969. Le 1er jour d'août 1969 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1 août 1969 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à S. H. GTELMAN FUR INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4ème jour d'août 1969, sous le numéro 215576. Ce 1er jour d'août 1969 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que "MAURICE LEONARD KAHLBERG" demeurant au 6505 chemin Côte St-Luc dans la Cité de St-Luc, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour l'adoption d'un décret changeant son nom en celui de "MAURY KALEN" et le nom de son épouse Sharon Kahlberg, résidant à la même adresse, en celui de "KALEN" lesdits noms servant pour toutes fins légales.

MONTREAL, le 7 août 1969

Monroe A. Charlap
Procureur du requérant.

AVIS est par les présentes donné que "ALDO VESNAVER" autrèfois de Montréal Ouest, district de Montréal, et maintenant de domicile inconnu.

MONTREAL, le 7 août 1969

Jacques Perron,
Registreur

AVIS est par les présentes donné que "MARIUS D'AMOURS" P.C.S.M. Me Robert Beaudet, 385 avenue Verdun, Verdun, P.Q. Procureur du Demandeur

HABITAT

ensemble de logements unique au monde

Tous les avantages d'une maison de rapport luxueuse et l'intimité d'une habitation unifamiliale. Étagés avec fantaisie, ces logements sont ingénieusement isolés les uns des autres. Chaque locataire a son entrée privée, son propre patio; des promenoirs élevés et de chaque pièce, il jouit d'une vue magnifique.

Vous n'entendez que le murmure du St-Laurent... et pourtant vous n'êtes qu'à quelques minutes du cœur de Montréal par l'autobus privé ou la limousine d'Habitat. Il ne reste que quelques-uns de ces logements à louer. Après les avoir visités, vous ne chercherez plus ailleurs... convaincu d'avoir enfin trouvé "l'habitat" de vos rêves!

Société centrale d'hypothèques et de logement
Téléphone: 866-2249

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DLS-69-10176
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 août 1969

Région Laurentides
CONSTRUCTION DE
CANALISATIONS
SOUTERRAINES ET DE
PUITS D'ACCÈS AU POSTE
LANDRY, VILLE DE LAVAL

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué., Canada

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-68-10188
pour 10h 30 a.m.
pour heure de Montréal
le mardi 26 août 1969

TERRAIN VACANT A VENDRE
DANS LA VILLE DE
BOUCHERVILLE
(COMTE DE CHAMBLY)

Un terrain vacant situé au coin du boulevard Montarville et de la rue mortagne, dans la ville de Boucherville, étant une partie du lot numéro 69-1 au cadastre de la paroisse de Ste-Famille de Boucherville, division d'enregistrement de Chamblay, province de Québec, contenant une superficie d'environ 15.834 pieds carrés.

MISE A PRIX
\$28.000
VENTE AU COMPTANT

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-69-10221
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 août 1969

TERRA A VENDRE
A ANGERS
(Comté de Hull)

Une terre avec bâtisses desus érigées, située dans la municipalité d'Angers, dans le comté de Hull, étant composée du lot numéro 4J et d'une partie des lots numéros 3B, 3C, et 3D dans le rang II, cadastre du canton de Templeton, ledit terrain contenant une superficie totale d'environ 285 acres.

MISE A PRIX
\$38.000
VENTE AU COMPTANT
OU A TERME

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-69-10221
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 août 1969

TERRA A VENDRE
A ANGERS
(Comté de Hull)

Une terre avec bâtisses desus érigées, située dans la municipalité d'Angers, dans le comté de Hull, étant composée du lot numéro 4J et d'une partie des lots numéros 3B, 3C, et 3D dans le rang II, cadastre du canton de Templeton, ledit terrain contenant une superficie totale d'environ 285 acres.

MISE A PRIX
\$38.000
VENTE AU COMPTANT
OU A TERME

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-69-10221
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 août 1969

TERRA A VENDRE
A ANGERS
(Comté de Hull)

Une terre avec bâtisses desus érigées, située dans la municipalité d'Angers, dans le comté de Hull, étant composée du lot numéro 4J et d'une partie des lots numéros 3B, 3C, et 3D dans le rang II, cadastre du canton de Templeton, ledit terrain contenant une superficie totale d'environ 285 acres.

MISE A PRIX
\$38.000
VENTE AU COMPTANT
OU A TERME

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-69-10221
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 août 1969

TERRA A VENDRE
A ANGERS
(Comté de Hull)

Une terre avec bâtisses desus érigées, située dans la municipalité d'Angers, dans le comté de Hull, étant composée du lot numéro 4J et d'une partie des lots numéros 3B, 3C, et 3D dans le rang II, cadastre du canton de Templeton, ledit terrain contenant une superficie totale d'environ 285 acres.

MISE A PRIX
\$38.000
VENTE AU COMPTANT
OU A TERME

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-69-10221
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 août 1969

TERRA A VENDRE
A ANGERS
(Comté de Hull)

Une terre avec bâtisses desus érigées, située dans la municipalité d'Angers, dans le comté de Hull, étant composée du lot numéro 4J et d'une partie des lots numéros 3B, 3C, et 3D dans le rang II, cadastre du canton de Templeton, ledit terrain contenant une superficie totale d'environ 285 acres.

MISE A PRIX
\$38.000
VENTE AU COMPTANT
OU A TERME

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-69-10221
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 août 1969

TERRA A VENDRE
A ANGERS
(Comté de Hull)

Une terre avec bâtisses desus érigées, située dans la municipalité d'Angers, dans le comté de Hull, étant composée du lot numéro 4J et d'une partie des lots numéros 3B, 3C, et 3D dans le rang II, cadastre du canton de Templeton, ledit terrain contenant une superficie totale d'environ 285 acres.

MISE A PRIX
\$38.000
VENTE AU COMPTANT
OU A TERME

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-69-10221
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 août 1969

TERRA A VENDRE
A ANGERS
(Comté de Hull)

Une terre avec bâtisses desus érigées, située dans la municipalité d'Angers, dans le comté de Hull, étant composée du lot numéro 4J et d'une partie des lots numéros 3B, 3C, et 3D dans le rang II, cadastre du canton de Templeton, ledit terrain contenant une superficie totale d'environ 285 acres.

MISE A PRIX
\$38.000
VENTE AU COMPTANT
OU A TERME

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-69-10221
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 août 1969

TERRA A VENDRE
A ANGERS
(Comté de Hull)

Une terre avec bâtisses desus érigées, située dans la municipalité d'Angers, dans le comté de Hull, étant composée du lot numéro 4J et d'une partie des lots numéros 3B, 3C, et 3D dans le rang II, cadastre du canton de Templeton, ledit terrain contenant une superficie totale d'environ 285 acres.

MISE A PRIX
\$38.000
VENTE AU COMPTANT
OU A TERME

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-69-10221
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 août 1969

TERRA A VENDRE
A ANGERS
(Comté de Hull)

Une terre avec bâtisses desus érigées, située dans la municipalité d'Angers, dans le comté de Hull, étant composée du lot numéro 4J et d'une partie des lots numéros 3B, 3C, et 3D dans le rang II, cadastre du canton de Templeton, ledit terrain contenant une superficie totale d'environ 285 acres.

MISE A PRIX
\$38.000
VENTE AU COMPTANT
OU A TERME

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-69-10221
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 août 1969

TERRA A VENDRE
A ANGERS
(Comté de Hull)

Une terre avec bâtisses desus érigées, située dans la municipalité d'Angers, dans le comté de Hull, étant composée du lot numéro 4J et d'une partie des lots numéros 3B, 3C, et 3D dans le rang II, cadastre du canton de Templeton, ledit terrain contenant une superficie totale d'environ 285 acres.

MISE A PRIX
\$38.000
VENTE AU COMPTANT
OU A TERME

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-69-10221
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 août 1969

TERRA A VENDRE
A ANGERS
(Comté de Hull)

Une terre avec bâtisses desus érigées, située dans la municipalité d'Angers, dans le comté de Hull, étant composée du lot numéro 4J et d'une partie des lots numéros 3B, 3C, et 3D dans le rang II, cadastre du canton de Templeton, ledit terrain contenant une superficie totale d'environ 285 acres.

MISE A PRIX
\$38.000
VENTE AU COMPTANT
OU A TERME

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-69-10221
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 août 1969

TERRA A VENDRE
A ANGERS
(Comté de Hull)

Une terre avec bâtisses desus érigées, située dans la municipalité d'Angers, dans le comté de Hull, étant composée du lot numéro 4J et d'une partie des lots numéros 3B, 3C, et 3D dans le rang II, cadastre du canton de Templeton, ledit terrain contenant une superficie totale d'environ 285 acres.

MISE A PRIX
\$38.000
VENTE AU COMPTANT
OU A TERME

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-69-10221
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 août 1969

TERRA A VENDRE
A ANGERS
(Comté de Hull)

Une terre avec bâtisses desus érigées, située dans la municipalité d'Angers, dans le comté de Hull, étant composée du lot numéro 4J et d'une partie des lots numéros 3B, 3C, et 3D dans le rang II, cadastre du canton de Templeton, ledit terrain contenant une superficie totale d'environ 285 acres.

MISE A PRIX
\$38.000
VENTE AU COMPTANT
OU A TERME

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-69-10221
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 août 1969

TERRA A VENDRE
A ANGERS
(Comté de Hull)

Une terre avec bâtisses desus érigées, située dans la municipalité d'Angers, dans le comté de Hull, étant composée du lot numéro 4J et d'une partie des lots numéros 3B, 3C, et 3D dans le rang II, cadastre du canton de Templeton, ledit terrain contenant une superficie totale d'environ 285 acres.

MISE A PRIX
\$38.000
VENTE AU COMPTANT
OU A TERME

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-69-10221
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 août 1969

TERRA A VENDRE
A ANGERS
(Comté de Hull)

Une terre avec bâtisses desus érigées, située dans la municipalité d'Angers, dans le comté de Hull, étant composée du lot numéro 4J et d'une partie des lots numéros 3B, 3C, et 3D dans le rang II, cadastre du canton de Templeton, ledit terrain contenant une superficie totale d'environ 285 acres.

MISE A PRIX
\$38.000
VENTE AU COMPTANT
OU A TERME

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-69-10221
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 août 1969

TERRA A VENDRE
A ANGERS
(Comté de Hull)

Une terre avec bâtisses desus érigées, située dans la municipalité d'Angers, dans le comté de Hull, étant composée du lot numéro 4J et d'une partie des lots numéros 3B, 3C, et 3D dans le rang II, cadastre du canton de Templeton, ledit terrain contenant une superficie totale d'environ 285 acres.

MISE A PRIX
\$38.000
VENTE AU COMPTANT
OU A TERME

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE Comptables agréés ALAIN BELZILE, C.A. PIERRE CARDINAL, C.A. CLAUDE ROY, C.A. ROYAL FRENCH, C.A. 2345 est. Bélanger Montréal 729-5226	LUCIEN DAHMÉ, C.A. Comptables agréés 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194
PROVOST & PROVOST Comptables agréés ROGER PROVOST, C.A. ROLAND PROVOST, C.A. 928 est. boul. St-Joseph 526-1661	VIAU & ROBIN Comptables agréés LUCIEN D. VIAU, C.A. H. UGÈNE ROBIN, C.A. JACQUES R. CHADICHA, C.A. ARMAND H. VIAU, C.A. J. SERGE GÉVAÏS, C.A. GÉRARD FORCET, C.A. CLAUDE GUYOT, C.A. WAGHIB BOULOS, C.A. 4926 ave. Verdun, Verdun 769-3871

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 1 861-9987

Mallette, Normandin & Cie

René de Cotret & Cie

Comptables agréés

1440 o., Ste-Catherine, Montréal - 866-2891

Ottawa - Hawkesbury - Québec - Drummondville - Nicolet

Trois-Rivières - St-Jérôme - Gatineau - Chicoutimi

THORNE, GUNN & CIE

Incorporant

AIMÉ GALARNEAU & CIE

Comptables agréés

800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

Samsón, Bélair, Côté, Lacroix et Associes

Comptables Agréés.

Maurice Samsón, C.A.	Lucien P. Bélair, C.A.	Leon Côté, C.A.
Jack Lacroix, C.A.	Lionel Roussin, C.A.	Henley Bourgeois, C.A.
Colin Huet, C.A.	Raymond Falarin, C.A.	Albert Gagnon, C.A.
Clément Frimou, C.A.	Renald Lévesque, C.A.	Pierre Lévesque, C.A.
Vincent Forget, C.A.	Dennis Bell, C.A.	Pierre Chouinard, C.A.
Pierre Barry, C.A.	Raymond Gauthier, C.A.	Robert Marier, C.A.
André Côté, C.A.	Renald Duchesne, C.A.	Marcel Marier, C.A.
Colin Lévesque, C.A.	Jean Paul Boyer, C.A.	Pierre David, C.A.
Real Auger, C.A.	Émile Muller, C.A.	Gilles Trépan, C.A.
Jean Paul Buteau, C.A.	Emilien Gauthier, C.A.	Alain Gauthier, C.A.
Jacques Miller, C.A.	Bernard Lariche, C.A.	Roland Trépan, C.A.
Jean Favreau, C.A.	Parce Plourde, C.A.	Clément Duchesne, C.A.
Paul A. Michou, C.A.	Robert Lévesque, C.A.	Yves Beaulieu, C.A.
Robert Blouchette, C.A.	André Lévesque, C.A.	Pierre Vermette, C.A.
Colin Bevilacqua, C.A.	Clément Lussier, C.A.	Yves Lussier, C.A.
Colin Miosan, C.A.	Clément Miosan, C.A.	Richard Trépan, C.A.
Pierre Lussier, C.A.	Robert Miosan, C.A.	Jacques Trépan, C.A.
Colin Miosan, C.A.	Robert Miosan, C.A.	Robert Jetté, C.A.
Gaston Orligny, C.A.	Paul F. Bédard, C.A.	A. J. Lévesque, C.A.
Paul Gauthier, C.A.	Gregoire Bellavance, C.A. Syntic	